

**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC  
DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS  
MENAGERS ET ASSIMILES  
EXERCICE 2022**



GLOSSAIRE .....	5
INTRODUCTION.....	5
<b>I : LES INDICATEURS TECHNIQUES</b> .....	<b>6</b>
1.1 Le territoire desservi .....	6
1.1.1 Evolution de la population .....	7
1.1.2 Répartition de la Population sur le territoire .....	7
1.1.3 Répartition par type d’habitat. ....	7
1.1.4 Répartition de l’habitat par catégorie. ....	8
1.2 Statuts et compétences .....	8
1.2.1 Esterel Côte d’Azur Agglomération .....	8
1.2.2 Syndicat Mixte du Développement Durable de l’Est Var (SMIDDEV) .....	8
1.3 Le service de collecte des déchets ménagers et assimilés .....	9
1.3.1 Structuration du service .....	9
<b>1.4 ORGANISATION DU SERVICE</b> .....	10
1.4.1 Modes de collecte organisés par flux .....	10
1.4.2 Les contenants de collecte .....	10
1.4.3 Les points d’apports volontaires du territoire .....	12
1.4.5 L’organisation de la collecte par commune .....	12
1.4.6 Les circuits de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).....	13
1.4.7 La Collecte Sélective .....	15
1.4.8 Collecte des encombrants .....	18
1.4.9 Les déchèteries et types de déchets. ....	20
1.4.9.1 Les horaires d’ouverture .....	20
1.4.9.2 Les déchets acceptés .....	21
1.4.10 Le transport des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de l’Agglomération. ....	21
1.4.11 Les Filières locales d’évacuation des déchets .....	22
1.5 Grands projets et évolutions prévisibles : .....	22
1.6 Tonnages et evolution des performances.....	25
1.7 Objectifs de réduction des déchets .....	25
1.7.1 Les objectifs règlementaires .....	25
1.7.2 Les Objectifs définis par le Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) d’Estérel Côte d’Azur Agglomération : .....	26
1.7.3 Production des DMA en 2022 par commune et taux de valorisation .....	27
1.7.4 Evolution des tonnages et des taux de valorisation.....	28
1.7.5 Evolution de la production des déchets ménagers par habitant depuis 2015 .....	30

**II : LES INDICATEURS FINANCIERS**

1.1 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.....	36
2.2 Les investissements .....	36
2.3 Analyse des Coûts.....	37
2.3.1 La matrice des coûts. -----	37
2.2.2 Evolution des charges de collecte : 2021/2022 -----	40

**III SYNTHÈSE DE L'ANNEE 2022**

**41**

3.1 - Présentation générale de la collectivité .....	41
3.2 - Niveau de service .....	42
3.3 - Comparaison des quantités produites avec les valeurs de référence .....	42
3.4 - Coût et financement du service public .....	42
3.5 - Structure du coût par poste de charges .....	43
3.6 - Part des dépenses de la responsabilité directe de la collectivité.....	43

## GLOSSAIRE

Abréviations	Définitions
AV	Apport Volontaire
BIO DECHETS	Résidus de repas pouvant être valorisés en compost
BOM	Benne à Ordures Ménagères
CS	Collecte Sélective
DAE	Déchets d'Activités Economiques
DDS	Déchets Dangereux Spécifiques
DND	Déchets Non Dangereux
DEEE	Déchets Electriques
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FMA	Caisson Fond Mouvant Aménagés
ISDND	Installation de stockage des Déchets Non Dangereux
JMR	Journaux - Magazines – Revues Remplacés par « Papiers »
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PAP	Porte à Porte - Conteneur à déchets ménagers individuels
PAV	Point d'apport volontaire pour les déchets ménagers
PLPDMA	Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés
PR	Point de regroupement pour les déchets ménagers (gros bacs 660 l)
Quais de transfert	Quai spécifique pour le déchargement des OMR avant transports à l'ISDND
RSOM	Recyclables Secs des Ordures Ménagères (Verres – Papiers – Emballages)
Rupture de charge	Déchargement d'une BOM dans un FMA

## INTRODUCTION

Le Code Général des Collectivités Territoriales (articles D2224-1 et suivants), prescrit aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés la présentation d'un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Lorsque la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, ce rapport est présenté à son assemblée délibérante par le président de ce groupement, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

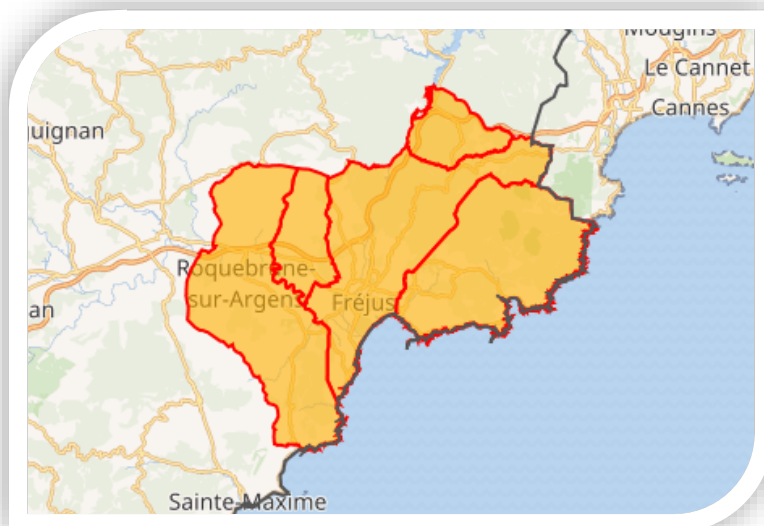
Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés vise un double objectif :

1. Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
2. Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la **prévention** et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce document illustre l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, également lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers définis dans l'annexe XIII aux articles D.2224-1, D.2224-2, et D.2224.3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente dans un premier temps, la performance du service en termes de quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et sa chronique d'évolution dans le temps. Puis, expose les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets, par flux de déchets et par étape technique.

Il rend également compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national.



## I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 1.1 LE TERRITOIRE DESSERVI

Estérel Côte d'Azur Agglomération est la deuxième agglomération varoise derrière la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Située en région Provence-Alpes Côte d'Azur dans l'Est du département du Var, son territoire s'étend sur 347,2 km<sup>2</sup> et réunit 5 communes et 118 085 habitants : Saint Raphaël, Fréjus, Roquebrune-sur-Argens, Puget sur Argens et les Adrets de l'Estérel.

Ce chiffre représente les habitants à titre permanent et ne prend pas en compte la population des résidences secondaires, ni les pics de fréquentation touristique enregistrés en période estivale.



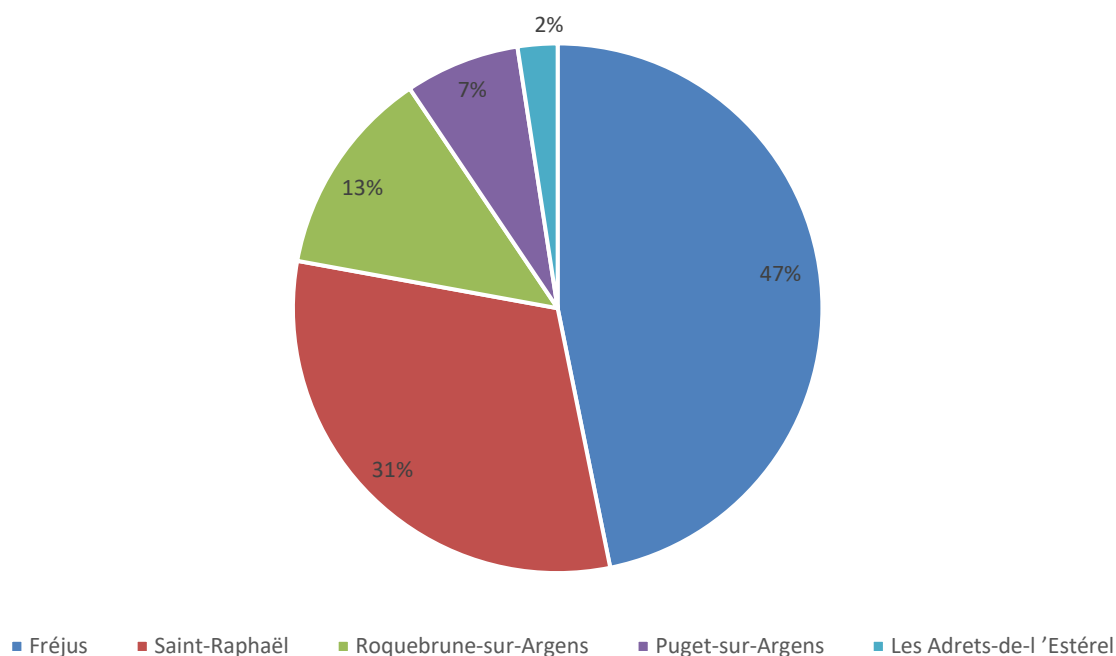
### 1.1.1 Evolution de la population

Communes	Population 2021	Population 2022	Evolution (%)
Fréjus	54 623	55 301	1,24
Saint-Raphaël	36 231	36 628	1,10
Roquebrune-sur-Argens	14 815	15 128	2,11
Puget-sur-Argens	8 172	8 170	-0,02
Les Adrets-de-l'Estérel	2 839	2 858	0,67
<b>TOTAL</b>	<b>116 680</b>	<b>118 085</b>	<b>1,20</b>

\*Populations légales millésimées 2019, en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Soit une hausse de la population légale sur le territoire de l'agglomération par rapport à l'année précédente de 1 405 habitants.

### 1.1.2 Répartition de la Population sur le territoire



### 1.1.3 Répartition par type d'habitat.

ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION	Nombre	%
Maisons	35 577	35
Appartements	64 039	63
*Autres	2 033	2
<b>Total</b>	<b>101 649</b>	<b>100</b>

### 1.1.4 Répartition de l'habitat par catégorie.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des logements par catégorie sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	TOTAL
Nombre	56 720	40 761	4 168	101 649
%	55,8	40,1	4,1	100

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2020

Estérel Côte d'Azur Agglomération est qualifiée de territoire « **touristique urbain** » selon SINOE du fait de l'importance du nombre de résidences secondaires qui représentent 40 % de l'habitat total contre 55 % de résidences principales.

Sur la commune de Roquebrune sur Argens, le taux de résidences secondaires est supérieur au taux de résidences principales avec 53% contre 45% respectivement, suivi des communes de Saint-Raphaël et de Fréjus avec 44 % et 39% de logements en résidences secondaires.

Cette caractéristique nécessite une adaptation du service de collecte des déchets ménagers avec notamment l'organisation de fréquences de passage différenciées : Haute saison/basse saison.

## **1.2 STATUTS ET COMPETENCES**

### 1.2.1 Estérel Côte d'Azur Agglomération

L'intercommunalité assure la **collecte et le transport** des déchets ménagers et assimilés qui regroupent : les Ordures Ménagères Résiduelles, la collecte sélective (emballages, verre, papiers, déchets verts, bio déchets), les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie.

La gestion des collectes et sa mutualisation, sur le territoire des cinq communes, est un travail d'harmonisation mené activement par Estérel Côte d'Azur Agglomération et ses partenaires pour optimiser sa politique environnementale comme point d'ancrage d'une stratégie de développement durable.

### 1.2.2 Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV)

C'est un Etablissement Public, créé et composé de Communes et de regroupement de Communes : en l'occurrence les 5 Communes d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens et Les Adrets- de- l'Estérel) ainsi que la Commune de Bagnols-en-Forêt rattachée à la Communauté de Communes du Pays de Fayence.



Fondé en 1974, ce Syndicat exerce depuis 48 ans une mission de service public par le Code des Collectivités Territoriales et le Code de l'Environnement.

Il assure la compétence « **traitement et valorisation des déchets ménagers** » et dans le cadre de sa mission de traitement par le tri, il participe à la fourniture aux collectivités membres, des moyens nécessaires au tri à la source.

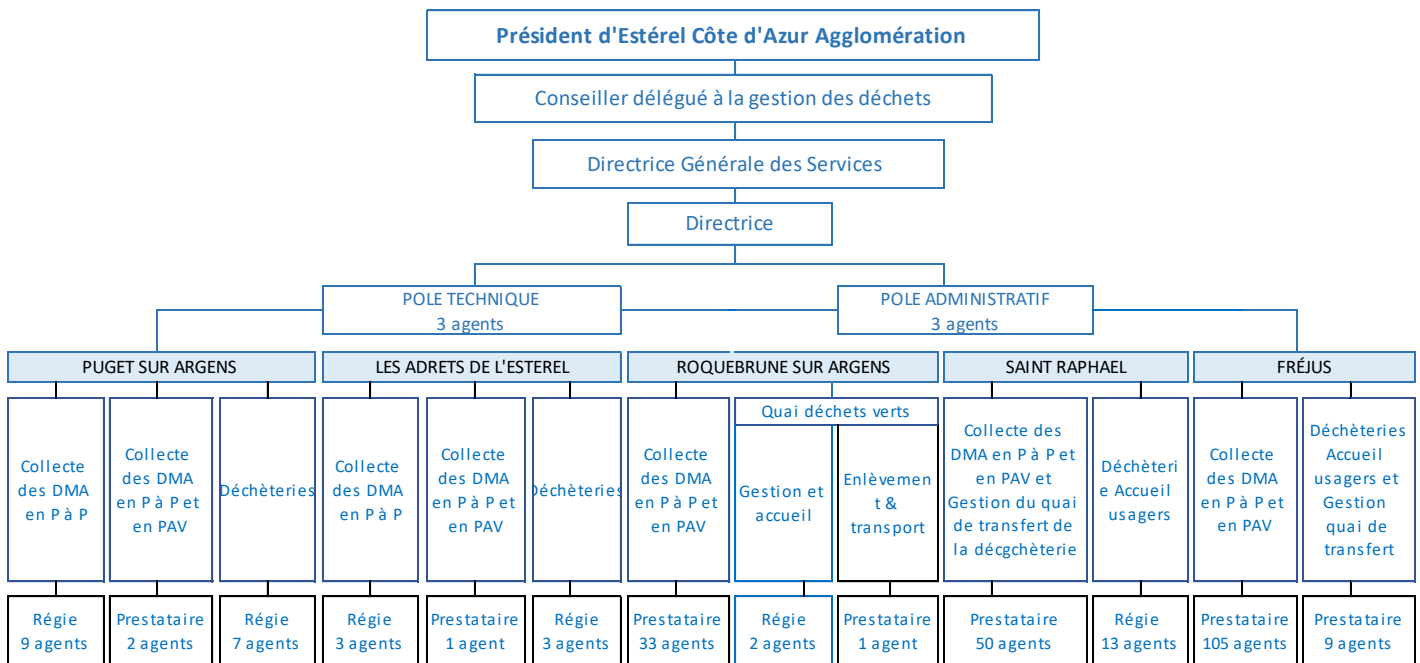
Le SMIDDEV assure également les prestations de communication liées à ce type de traitement, pour le compte des collectivités associées.

Le rapport du Syndicat a été présenté au conseil syndical SMIDDEV du 16 juin 2022. Il est annexé au présent document.

### 1.3 LE SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

#### 1.3.1 Structuration du service

La collecte des déchets ménagers ainsi que l'accueil en déchèteries, pour les 5 communes membres de l'Agglomération sont assurés par 38 agents en régie et 201 agents du prestataire qui œuvrent sur le terrain journalièrement. La gestion des grands projets du service, la prévention des déchets, la coordination des services en régie et le suivi du prestataire sont assurés par 10 agents de l'Agglomération.



## 1.4 ORGANISATION DU SERVICE

### 1.4.1 Modes de collecte organisés par flux

	Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte à porte, points de regroupement et points d'apport volontaire ;
	Les emballages ménagers recyclables en porte à porte, points de regroupement et points d'apport volontaire ;
	Le verre en points d'apport volontaire ;
	Le papier en points d'apport volontaire ;
	Les déchets verts en Porte à Porte à Fréjus, à Saint Raphaël ; Les déchets verts en apport volontaire sur les quais de transit à Roquebrune-sur-Argens ;
	Les déchèteries communautaires - Collecte séparative par apports volontaire communautaires ;
	Les biodéchets dans les cantines scolaires ;
	Les textiles en apport volontaire par colonnes aériennes ;
	Les cartons non ménagers (cartons des commerçants et petites entreprises) en apport volontaire, en points de regroupement et en porte à porte ;
	Les encombrants en porte à porte sur inscription.

### 1.4.2 Les contenants de collecte

⇒ **Les contenants de collecte en Porte à Porte et en points de regroupement.**

La collecte des déchets ménagers et assimilés est réalisée à l'aide de contenants de précollecte, de types bacs individuels (120 L ou 240 L) pour une collecte en porte à porte et bacs collectifs (660 L) pour une collecte en points de regroupement (PR).



La collecte en Porte à Porte (PAP)



La collecte en Points de Regroupement (PR)

⇒ **Les contenants de collecte en Points d'Apports Volontaires**  
(colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées).



*La collecte en colonnes aériennes (PAV)*



*La collecte des textiles (PAV)*

*Les colonnes semi enterrées*



*Les colonnes enterrées*



### 1.4.3 Les points d'apports volontaires du territoire

COMMUNES	Verre	Nbre hab. /col.	TRI	Nbre hab. /col.	Papier	Nbre hab./ col.	Carton	Nbre hab./ col.	Ordures Ménagères	Nbre hab./ col.	Textiles	Nbre hab./ col.
FREJUS	135	410	96	719	30	2731	24	2 304	28	1 975	5	1092 5
St. RAPHAËL	120	305	29	1263+porte à porte	95	390	0		4	9 157	25	1449
ROQUEBRUNE	122	124	92	164	33	494	21	720	85	178	18	823
PUGET	31	264	33	247+porte à porte	24	341	0		32	255	8	1022
LES ADRETS	12	238	5	571+porte à porte	3	568	0		4	715	1	2839
TOTAL	420		255		185		45		153		57	

### 1.4.5 L'organisation de la collecte par commune

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles est réalisée selon les secteurs et la typologie des lieux avec des fréquences adaptées aux taux de remplissage des contenants.

COMMUNE	ORGANISATION	FLUX DE DECHETS								
		OM	VERRE	RSOM	JMR	Déchets des déchèterie	Encombrants	cartons	déchets verts	biodéchets
Fréjus 55 301 hab.	Mode de collecte (1)	PAV + P à P + PR	PAV Colonnes aériennes	PAV + P à P	PAV + collecte dans les écoles avec BOM	Apports des particuliers	P à P et apports en déchèterie	P à P + apports en déchèterie	P à P + apports en déchèterie	Dans les cantines scolaires et centres aérés
	Fréquence de collecte	2 à 14 fois/semaine + repasse	Hiver : 2 x par semaine Eté 3 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois tous les 15 jours + à la demande	rotations journalières au remplissage du caisson	1x/mois sans restriction sur inscription	2 fois par semaine	1 fois par semaine / quartier	5 fois par semaine
SAINT-RAPHAËL 36 628 hab.	Mode de collecte (1)	P à P + PR	PAV Colonnes aériennes	PR + P à P	PAV en colonnes aériennes	Apports des particuliers	P à P et apports en déchèterie	P à P et apports en déchèterie	P à P et apports en déchèterie	Dans les cantines scolaires
	Fréquence de collecte	de 3 à 7 fois par semaine	1 fois par semaine + à la demande	de 1 à 2 fois par semaine	1 fois par semaine + à la demande	Rotations journalières au remplissage du caisson	1x/mois sans restriction sur inscription	PR	6 fois par semaine	5 fois par semaine
ROQUEBRUNE 15 128 hab.	Mode de collecte (1)	P à P + PAV + PR	Colonnes aériennes et enterrées	P à P + PAV + PR	PAV	Apports des particuliers	P à P 1 mois sur inscription	PR + P à P restreint	Apports des particuliers sur quais de transit ou en déchèterie de Puget	Dans les cantines scolaires et centres de loisirs
	Fréquence de collecte	de 1 à 6 fois par semaine	de 3 à 5 fois par semaine	de 2 à 3 fois par semaine	1 fois tous les 15 jours + à la demande		C 0,25	1 fois par semaine	1 fois par semaine	Suspendue en 2022
PUGET SUR ARGENS 8 170 hab.	Mode de collecte (1)	P à P + PAV + PR	Colonnes aériennes	P à P + PAV + PR	PAV	Apports des particuliers	P à P 1 semaine/ sur inscription		Pas de collecte de déchets verts	Dans les cantines et centres aérés
	Fréquence de collecte	4 fois par semaine	1 fois par semaine + à la demande	2 fois par semaine + à la demande pour les colonnes	1 fois par semaine + à la demande pour les colonnes		1 fois par semaine limitée à 5 objets			2 fois par semaine
LES ADRETS DE L'ESTEREL 2 858 hab.	Mode de collecte (1)	P à P + PR	Colonnes aériennes	P à P et PR	Colonnes aériennes	Apports des particuliers	Ramassage sur incrit		Pas de collecte de déchets verts	Pas de collecte des bio déchets
	Fréquence de collecte	2 fois par semaine	1 fois par semaine + à la demande	2 fois par semaine			2 fois par mois			

(1) P à P, P à V, MIXTE

**1.4.6 Les circuits de collecte des Ordures Ménagères Rés**

Centre-Ville	Bord de mer	Quartiers extérieurs
--------------	-------------	----------------------

**FREJUS**\*Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre

OMR - CIRCUITS DE COLLECTE		FREQUENCES	
		HIVER (Départ 5 h)	ETE* (Départ 4h)
01	Centre-ville - Port Fréjus	Tous les jours	Tous les jours
01	Centre-Ville *(tournée complémentaire)	Du lundi au samedi	Du lundi au samedi
01	Bis- Centre-Ville	Mardi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
02	Villeneuve	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi
03	Fréjus Plage	Mardi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
04	La Gabelle	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi
05	La Madeleine	Mardi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
06	L'Agachon St-Lambert	Mardi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
07	St-Aygulf la Pointe	Lundi et vendredi (+ mercredi en avril et mai)	Tous les jours
08	St-Aygulf les Rives d'Or	Mardi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi
09	St-Aygulf la Baronne	Mercredi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
10	Caïs Capitou	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi
11	Vallée du Reyran/RN7 (côté ouest)	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi
12	La tour de Mare	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi
13	Valescure	Mardi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
14	Lou Gabian/le Coucourdier	Mardi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
15	Saint Jean de Cannes	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi

La collecte a lieu tous les jours de l'année. Les horaires de collecte sont définis en liaison avec les services de la Collectivité.

\*La tournée complémentaire du Centre-Ville n°1 se fait à compter de 15 heures avec un véhicule de type « Rascal ».

**SAINT RAPHAËL**

Les différentes collectes sont réalisées avec un parc de 14 BOM 19T, équipées de bennes de compacteur 16m<sup>3</sup>

OMR - CIRCUITS DE COLLECTE		FREQUENCES	
		HIVER	ETE (01/06 - 30/09)
01	Centre-ville	Du lundi au samedi Le dimanche pour les commerçants	Du lundi au samedi Le dimanche pour les commerçants
02	Quartiers extérieurs	Lundi, mercredi et vendredi	Le lundi, mercredi, vendredi Du lundi au dimanche pour les commerçants
03	Quartier du Trayas	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi

**ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS**

\* Basse saison du 01 octobre au 31 mai (HIVER : départ 5h00)

\* Haute saison du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre : départ 4h00 Village et Bouverie - collecte de nuit aux Issambres

<b>OMR - CIRCUITS DE COLLECTE LE VILLAGE - BASSE SAISON</b>	
<i>Le Village + périphérie (Vallon de la Maurette, au torrent de la Valette)</i>	<i>Lundi, mercredi, vendredi</i>
<i>Quartier situé entre rive droite de l'Argens et le Village</i>	<i>Lundi, mercredi, vendredi</i>
<i>Quartier situé entre le Village, Fréjus et le quartier du Haut Fournel</i>	
<i>Quartier situé entre la RDN7 et la rive gauche de l'Argens</i>	<i>Mardi, jeudi, samedi</i>

<b>OMR - CIRCUITS DE COLLECTE LE VILLAGE - HAUTE SAISON</b>	
<i>Le Village + périphérie immédiate. Etablissements hôteliers et para-hôteliers.</i>	<i>Du lundi au dimanche</i>
<i>Quartier situé entre la RDN7 et la rive gauche de l'Argens</i>	<i>Mardi, jeudi, samedi</i>
<i>Quartier situé entre rive droite de l'Argens et le Village</i>	<i>Lundi, mercredi, vendredi</i>
<i>Quartier situé entre le Village, Fréjus et quartier haut Fournel</i>	<i>Lundi et vendredi</i>

<b>OMR - CIRCUITS DE COLLECTE LA BOUVERIE BASSE SAISON</b>	
<i>La totalité du quartier de la Bouverie</i>	<i>Lundi, jeudi, samedi.</i>

<b>OMR - CIRCUITS DE COLLECTE OMR LA BOUVERIE - HAUTE SAISON</b>	
<i>Quartier de la Bouverie</i>	<i>Lundi, mercredi, jeudi, samedi</i>
<i>Route de marchandises, place caloussu, centre commerciaux 1 et 2</i>	<i>Du lundi au samedi</i>

<b>OMR - CIRCUITS DE COLLECTE LES ISSAMBRES BASSE SAISON</b>	
<i>San Peire, Village Provençal, le Corsaire, les établissements hôteliers et para hôteliers, Port des Issambres.</i>	<i>Du lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi.</i>
<i>Le Val d'Enquières, le Massel, la Toge,</i>	<i>Mercredi</i>
<i>Les Dolmens, le Grand Boucharel, le Corsaire</i>	<i>Jeudi</i>
<i>Bois d'Angélis, Garonnette, Une partie du Val d'Esquières</i>	<i>Vendredi</i>

<b>OMR - CIRCUITS DE COLLECTE LES ISSAMBRES - HAUTE SAISON</b>	
<i>San Peire, Village Provençal, le Corsaire, les établissements hôteliers et para hôteliers, Port des Issambres.</i>	<i>Du lundi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche.</i>
<i>Le Val d'Enquières, le Massel, la Toge,</i>	<i>Mardi, vendredi</i>
<i>Les Dolmens, le Grand Boucharel, le Corsaire</i>	<i>Mercredi &amp; dimanche</i>
<i>Bois d'Angélis, Garonnette, Une partie du Val d'Esquières</i>	<i>Lundi, jeudi</i>

<b>OMR COLLECTE DES COLONNES ENTERREES-SEMI ENTERREES &amp; AERIENNES</b>		
<i>COLLECTE</i>	<i>BASSE SAISON</i>	<i>HAUTE SAISON</i>
<i>Village</i>	<i>Lundi-Jeudi-Samedi</i>	<i>Lundi-mercredi-jeudi-samedi</i>
<i>Bouverie</i>	<i>Lundi-Jeudi-Samedi</i>	<i>Lundi-mardi-jeudi-samedi</i>
<i>Issambres</i>	<i>Lundi-Jeudi-Samedi</i>	<i>Lundi-mardi-jeudi-samedi</i>
<i>Repasse le mercredi sur les colonnes qui produisent énormément en Basse Saison</i>		
<i>Aux Issambres uniquement repasse le dimanche matin en Haute Saison</i>		



La collecte a lieu tous les jours de l'année. Les horaires de collecte sont ceux de la Collectivité. Ils sont fixés à ce jour : Hiver départ 5 heures, Eté départ 4 heures et collecte de nuits du porte à porte en haute saison. Les repasses sont effectuées à la demande.

**PUGET-SUR-ARGENS**

La collecte est réalisée avec 1 benne à ordures ménagères (BOM) 26 T, une BOM 19 T et 2 mini bennes pour les impasses et rues étroites

OMR CIRCUITS DE COLLECTE	FREQUENCES
	ETE/HIVER (départ 5 heures)
Ordures Ménagères en PAP	Lundi - Jeudi
Centre-ville et extérieurs pour les Points de regroupement	Lundi – Mercredi – Jeudi - Samedi

**LES ADRETS DE L'ESTEREL**

La collecte est réalisée avec une BOM 19 T.

OMR CIRCUITS DE COLLECTE	FREQUENCES
	ETE/HIVER (départ 4 heures)
Toute la Commune	Lundi – Mercredi - Vendredi

**1.4.7 La Collecte Sélective**

La collecte sélective s'effectue en porte à porte (P à P) en Points de regroupement et en point d'apport volontaire (P.A.V.) dans des conteneurs spécifiques : pour le verre, le papier, le carton, les emballages ou "multi matériaux"(emballages avec papiers), ainsi que les déchets verts sur 2 communes (Fréjus et St Raphaël).

Collectés en P à P (bacs jaunes individuels)	Collectés en P.A.V (colonnes)	Collectés en Points de Regroupement (PR bacs 600L)
Tous les emballages, en mélange avec le papier	Tous les emballages	Tous les emballages et le papier
	Le papiers	
	Le Verre	
Les déchets verts	Les cartons	
	Les textiles	

**CIRCUITS DE COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE (CS)**

**FREJUS**

\* Du premier lundi du mois de juin au dernier dimanche du mois de septembre

CIRCUITS DE COLLECTE SELECTIVE du Multi matériaux		FREQUENCES	
		HIVER (départ 6H30)	ÉTÉ* (départ 5H30)
01	Centre-ville / L'Agachon. La rue Armand DUVIVIER (desserte Le Lagon Bleu)	Lundi	Lundi
02	Fréjus-Plage / Port Fréjus	Vendredi	Vendredi

03	La Gabelle / La Madeleine	Lundi	
04	Sainte-Croix / Saint-Lambert	Vendredi	Vendredi
05	Saint-Aygulf La Pointe / Villeneuve	Mercredi	Mercredi
06	Saint-Aygulf Les Rives d'Or	Jeudi	Jeudi
07	Saint-Aygulf La Baronne	Lundi	Lundi
08	Capitou	Mardi	Mardi
09	Caïs	Mardi	Mardi
10	Sainte-Brigitte / Vallée du Reyran	Jeudi	Jeudi
11	La Tour de Mare 1	Mardi	Mardi
12	La Tour de Mare 2	Jeudi	Jeudi
13	Valescure	Mercredi	Mercredi
14	Lou Gabian/Le Coucourdier	Mercredi	Mercredi
15	Saint Jean de Cannes	Jeudi	Jeudi

Démarrée en 2018 sur un quartier test, la collecte des déchets verts en porte à porte a été étendue à l'ensemble du territoire pour les zones pavillonnaires depuis janvier 2019. Elle a lieu 1 fois par semaine ; les containers de collecte sont distribués gratuitement (1 container 360 L par foyer).

DECHETS VERTS	
Jours de passage	Quartiers
Lundi	Tour de Mare/Valescure Nord
Mardi	Caïs/Capitou/Sainte Brigitte
Mercredi	Centre-Ville/De Lattre de Tassigny/Valescure Sud
Jeudi	Saint-Aygulf
Vendredi	Villeneuve/Fréjus Plage/Port Fréjus

## SAINT RAPHAËL

CIRCUITS de collecte sélective du Multi matériaux en PAP	FREQUENCES	
	HIVER	ÉTÉ (15/06 - 15/09)
Centre-Ville	Le mardi et le samedi	Le mardi et le samedi
Quartiers extérieurs et Trayas	Le jeudi	Le jeudi

La collecte en porte à porte des déchets végétaux a démarré le 1<sup>er</sup> octobre 2019 sur le quartier « test » de Valescure. Cette collecte a été étendue à l'ensemble du territoire depuis 2<sup>nd</sup> semestre 2021 sur les zones pavillonnaires. Cette collecte est réalisée une fois par semaine.

## ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

\* Basse saison du 01 octobre au 31 mai (HIVER : départ 5 h00) - \* Haute saison du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre : départ 4h00

Circuit collecte sélective du Multi matériaux en PAP LE VILLAGE - BASSE SAISON ET HAUTE SAISON	
Le Village + périphérie immédiate	Lundi et jeudi
Quartier situé entre rive droite de l'Argens et le Village	
Quartier situé entre le Village, Fréjus et le quartier du Haut Fournel	
Etablissements hôteliers, para hôtelier et camping	



**LA BOUVERIE**

La totalité du quartier de la Bouverie	Basse saison	Haute saison
	Mardi et Vendredi	Mardi et vendredi

**Circuit collecte sélective LES ISSAMBRES – BASSE SAISON**

Les Dolmens, la Vigie Bouanaïgo, les Sirènes, le Corsaire, la Gaillarde, le Grand Boucharel, les Mouettes et les Terrasses de St. Aygulf.	Lundi et jeudi
Le bois d'Angélis, la Garonnette, le Pin d'Alep, les Collines de la Garonnette, le Bougnon, bord de mer, Village Provençal	Mardi et vendredi
Le Val d'Esquières, le Massel, la Toge, Douce Provence, la Thébaïde, le Haut des Dolmens, Avenue du Belvédère, San Peire, Village Provençal, le Corsaire, les établissements hôteliers et para hôteliers	Lundi et jeudi

**Circuit collecte sélective LES ISSAMBRES - HAUTE SAISON**

CIRCUITS DE COLLECTE SELECTIVE	FREQUENCES
Dolmens, Bouanaïgo, les Sirènes, Grand Boucharel, Mouettes, Terrasses de Saint Aygulf.	Lundi et jeudi
Bois d'Angélis, Garonnette, Pin d'Alep, Collines de la Garonnette, Bougnon, bord de mer, Village Provençal.	Mardi et vendredi
Val d'Esquières, Massel, la Toge, Douce Provence, Thébaïde, Haut des Dolmens, avenue du Belvédère, Corsaire.	Mercredi et dimanche
Domaine de la Gaillarde jusqu'au cimetière	Lundi et jeudi
Place San Peire, San Peire, Valmaris, Thalassothérapie	Mercredi et Dimanche

**COLLECTE SELECTIVE DES COLONNES ENTERREES-SEMI ENTERREES & AERIENNES**

CIRCUITS DE COLLECTE	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
Village	Lundi-Mercredi-Vendredi-samedi matin	Lundi-Mercredi-Vendredi-samedi matin
Bouverie	Lundi-Mercredi-Vendredi-samedi matin	Lundi-Mercredi-Vendredi-samedi matin
Issambres	Lundi-Mercredi-Vendredi-samedi matin	Lundi-Mercredi-Vendredi-samedi matin
Repasse le mercredi sur les colonnes qui produisent énormément en Basse Saison		
Aux Issambres uniquement repasse le dimanche matin en Haute Saison		

**PUGET-SUR-ARGENS**

COLLECTE SELECTIVE - CIRCUITS	FREQUENCES
	ETE/HIVER (Départ 6 h)
Collecte Multi Matériaux	Mardi - vendredi
Papier PAV	1fois/quinzaine à la demande – 1 fois/sem. l'été
Verres PAV	1fois/quinzaine à la demande– 1 fois/sem. l'été

**LES ADRETS DE L'ESTEREL**

COLLECTE SELECTIVE - CIRCUITS	FREQUENCES ETE (19h-2h00)/HIVER (Départ 6h)
Collecte Multi Matériaux	Mardi - Jeudi
Papier PAV	1fois/mois
Verres PAV	1fois/semaine le jeudi

## 1.4.8 Collecte des encombrants

### FREJUS

Les gros objets encombrants (ménagers) sont collectés 12 fois par an, sur inscription préalable, sans limite de volume, soit une intervention une fois par mois (toutes les premières semaines entières du mois). Depuis 2018, les D.E.E.E sont intégrés au circuit de collecte des encombrants.

### CIRCUITS DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

<b>ENCOMBRANTS – CIRCUITS DE COLLECTE</b>		<b>FREQUENCES</b>
<b>H.L.M. + certains secteurs de la commune</b>		
01	Centre-Ville (dépôts hors collecte) *	<b>TOUS LES MARDIS</b>
02	Chemin de Clavier (dernier poste conteneurs OM) *	
03	HLM Aubanel (Rue Théodore Aubanel)	
04	HLM de l'Agachon (Avenue de l'Agachon)	
05	HLM de l'Héliotrope (RN7, Tour de Mare)	
06	HLM de Valescure (Rue Jean Giono)	
07	Avenue A. Sakharov - partie basse et haute (au niveau du transformateur)	
08	HLM du Boulevard de la Mer (Rue des Batteries)	
09	HLM du Théâtre Romain (Avenue des Aqueducs)	
10	HLM du Thoron (Rue du Gal Brosset et du Docteur Augier)	
11	HLM Le Caire (Rue Jean Giono)	
12	HLM Les Sables (Rue Savournin)	
13	HLM Village de Bellevue (RD 37) - Bretelle de l'autoroute)	
14	RD 7 Le Reydissart	
15	Copropriété "Les Eucalyptus"	
16	Copropriété "La Gabelle"	
17	Copropriété "Le Lagon Bleu + Amphithéâtre"	
<b>Divers quartiers de la commune</b>		<b>Tous les mois</b>
01	Secteur Centre-Ville et abords immédiats, Capitou/Villeneuve	Le lundi
02	Secteur compris entre la voie ferrée et la mer/Fréjus Plage et port Fréjus	Le mardi
03	Secteur compris entre la voie ferrée et l'Avenue André Léotard	Le mercredi
04	Secteur Saint-Aygulf, Saint-Jean de Cannes	Le jeudi
05	Quartier Nord : Cais, Tour de Mare, Capitou, Valescure et Reyran	Le vendredi
06	Journée de rattrapage	Le samedi

## SAINT RAPHAËL

Les gros objets encombrants sont collectés auprès des particuliers 12 fois par an, soit une intervention une fois par mois, sans limite de volume. Un calendrier précis fixe pour chaque mois les dates d'enlèvement, et le programme des tournées. Pour cette collecte, la Ville est découpée en 6 zones.

<b>OBJETS ENCOMBRANTS ET DEEE</b>	<b>FREQUENCES</b>
<i>Saint-Sébastien, Notre dame, Le Peyron, les Plaines</i>	<i>Lundi</i>
<i>Centre-ville sud, bord de mer, Beaurivage</i>	<i>Mardi</i>
<i>Isclès, Arènes, Petit Défend</i>	<i>Mercredi</i>
<i>Valescure, Vaulongue, Clair Bois, Vallon Suveret, Zac des Parcs de Valescure, Zac des Collines, Zac Vignes Neuves, Bastides de Valescure, Les Veyssières.</i>	<i>Jeudi</i>
<i>Estérel plage, Logis de l'Aspé, Péguière, Boulouris.</i>	<i>Vendredi</i>
<i>Aiguebonne, le Dramont, Agay, Anthéor, le Trayas.</i>	<i>Samedi et lundi</i>
<i>Journée de rattrapage</i>	<i>Mardi</i>

## ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Les gros objets encombrants sont collectés auprès des particuliers 12 fois par an, soit une intervention une fois par mois la troisième semaine de chaque mois, sur inscription préalable et limité à 5 objets.

<b>OBJETS ENCOMBRANTS</b>	<b>FREQUENCES</b>
<i>Village</i>	<i>Mercredi</i>
<i>Bouverie</i>	<i>Lundi</i>
<i>Issambres</i>	<i>Vendredi</i>
<i>Repasse le mardi, jeudi et samedi sur les 3 pôles et autour des colonnes</i>	

## PUGET-SUR-ARGENS

Le service de ramassage des encombrants est assuré en régie par les agents d'Estérel d'Esterel Côte d'Azur, auprès des particuliers sur inscription au service Propreté Valorisation d'Estérel Côte d'Azur Agglomération. Tous les lundis pour la partie gauche de la RDN7 en direction de Fréjus et les mercredis pour la partie droite. Les objets collectés sont triés à la déchèterie de Puget-sur-Argens par les agents de collecte.

## LES ADRETS DE L'ESTEREL

Le service de ramassage des encombrants est assuré en régie par les agents d'Estérel d'Esterel Côte d'Azur Agglomération les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois sur inscriptions en Mairie des Adrets de l'Estérel. Cette collecte est effectuée avec 2 camions afin de séparer les encombrants des D3E. Les objets collectés sont triés à la déchèterie des Adrets par les agents de collecte.

## **1.4.9 Les déchèteries et types de déchets.**

### **1.4.9.1 Les horaires d'ouverture**

**Fréjus** (Quartier de la Palissade) :

Pour les Professionnels : du lundi au vendredi de 11h00 à 18h00. Le samedi de 8h00 à 18h00. Les dimanches et jours fériés de 8h00 à 12h00

Pour les particuliers : du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 18h00.  
Les dimanches et jours fériés de 8h00 à 12h00.

**Saint Raphaël** (Boulevard Delli-Zotti) :

Pour les Professionnels : du lundi au vendredi de 7h00 à 17h45. Le samedi de 8h00 à 17h45.

Pour les particuliers : du lundi au samedi de 11h30 à 17h45. Les dimanches et jours fériés de 8h00 à 11h45.

**Roquebrune-sur-Argens** :

En l'absence de déchèterie sur la commune, les Administrés peuvent déposer leurs déchets à la déchèterie de Puget. Ils bénéficient également de deux quais de transit des déchets verts :

Aux Issambres : du lundi au samedi inclus de 9h à 12h.

A la Bouverie : du lundi au samedi inclus de 14h à 17h.

**Puget sur Argens** (109, chemin de la Plaine) :

Pour les professionnels : du mardi au jeudi de 8h00 à 11h50.

Le vendredi de 8h00 à 11h50 et de 16h00 à 16h50.

Pour les particuliers : du lundi au vendredi de 13h30 à 16h50.

Le samedi de 8h30 à 11h50 et de 13h30 à 16h50.

Fermée dimanches et jours fériés.

**Les Adrets de l'Estérel** (D 837 – direction Montauroux) :

Pour les professionnels et les particuliers :

Les lundi et jeudi de 14h00 à 17h00.

Les mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Fermée dimanches et jours fériés.

### 1.4.9.2 Les déchets acceptés

DECHETS ET MATERIAUX ACCEPTES	Déchèterie			
	Fréjus	Saint-Raphaël	Puget-sur-Argens	Adrets de l'Estérel
Ampoules et « néons », sans emballage	✓	✓	✓	✓
Articles de sport et de loisirs	✓	✓	✓	✓
Batteries de téléphone, de PC portable	✓	✓	✓	✓
Batteries de véhicules	✓	✓	✓	✓
Bois	✓	✓	✓	✓
Bouchons de liège	✓	✓	✓	✓
Bouteilles de gaz vides : <b>particuliers uniquement</b>	✓	✓	✓	✓
Cartons, vides et sans emballage plastique	✓	✓	✓	✓
Cartouches d'encre	✓	✓	✓	✓
Déchets Dangereux Spécifiques (peinture, solvants, etc....) : en quantités limitées	✓	✓	✓	✓
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), sans emballage	✓	✓	✓	✓
Déchets verts : branches jusqu'à 30 cm de diamètre	✓	✓	✓	✓
Déchets non dangereux en mélange : « Encombrants »	✓	✓	✓	✓
Emballages	✓	✓	✓	✓
Extincteurs	✓	✓	✓	✓
Gravats inertes propres : briques, béton, carrelage, tuiles, céramique, granulats... <b>Uniquement pour les particuliers</b>	✓	✓	✓	✓
Gravats sales : déchets inertes en mélange	✓	✓	✓	✓
Huiles végétales	✓	✓	✓	✓
Huiles usagées de moteur	✓	✓	✓	✓
Jeux et jouets : d'intérieur et d'extérieur	✓	✓	✓	✓
Métaux	✓	✓	✓	✓
Mobilier, literie et tissus d'ameublement	✓	✓	✓	✓
Outillage de peinture : en quantité limitée	✓	✓	✓	✓
Palettes	✓	✓	✓	✓
Palmier : palmes uniquement	✓	✓	✓	✓
Papiers	✓	✓	✓	✓
Piles et accumulateurs	✓	✓	✓	✓
Plâtre : carreaux de plâtre et placo, plaques de plâtre sans isolant <b>Uniquement pour les particuliers</b>	✓	✓	✓	✓
Radiographies	✓	✓	✓	✓
Textiles : vêtements, chaussures et linge de maison en sacs de 30 l. maximum <b>Uniquement pour les particuliers</b>	✓	✓	✓	✓
Verre	✓	✓	✓	✓

### 1.4.10 Le transport des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de l'Agglomération.

Les Bennes à Ordures Ménagères qui collectent les communes de Fréjus et de Saint Raphaël effectuent une rupture de charge sur le quai de transfert de la déchèterie de la commune concernée. Les Ordures Ménagères sont chargées en semi FMA (caissons à Fond Mouvant Alternatif) puis transportées jusqu'à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bagnols en Forêt pour y être enfouies.

Pour Roquebrune-sur-Argens, cette rupture de charge est réalisée uniquement les week-ends sur le quai de transfert de la déchèterie de Fréjus. Durant la semaine, les véhicules de collecte transportent les déchets directement sur le site de l'ISDND.

Les Bennes à ordures Ménagères qui collectent Puget-sur-Argens et les directement les OMR jusqu'à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bagnols en Forêt.

### 1.4.11 Les Filières locales d'évacuation des déchets

DECHETS	ETABLISSEMENTS	LOCALISATION
OMR	ISDND - SMIDDEV/VALSUD	BAGNOLS EN FORET
Papier, Encombrants DAE, ferrailles/Métaux, gravats inertes/non inertes, produits dangereux (DDS), palmiers.	SOFOVAR	FREJUS
Bois	Var Matériaux	FREJUS
Déchets verts	Plateforme SMIDDEV A.T.E	PUGET
Mobilier	ECO MOBILIER	
DEEE	ECO SYSTEMES	
Multi Matériaux / cartons /Verres	VALEOR	LE MUY
Huiles noires	SE RA HU	CAGNES SUR MER
Piles, lampes	RECYLUM	FREJUS

### 1.5 GRANDS PROJETS ET EVOLUTIONS PREVISIBLES :

Les études structurantes engagées en 2020 et 2021, ont permis la concrétisation de plusieurs projets ayant pour objectif commun l'optimisation du service et la rationalisation des coûts dans le cadre d'une politique volontaire en matière de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Il s'agit notamment :

1. Dans le cadre du programme européen LIFE IP SMART WASTE PACA :

A. Du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers 2022/2027** d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, adopté en juin 2022, qui a fixé des objectifs ambitieux en termes de réduction des déchets ménagers produits sur le territoire (voir infra &1.7.2).

Pour y parvenir le PLPDMA d'Estérel Côte d'Azur Agglomération a misé sur un programme en 16 actions répartis sous 9 thématiques.

Depuis l'adoption PLPDMA, 5 actions ont pu démarrer :

- Axe 3 « Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets » / Action 3A « Etude sur le financement du service et fixer une limite au service public ». L'étude sur les Déchets des Activités Economiques finalisée en 2022 doit permettre à l'agglomération de se positionner sur les décisions à prendre afin de cadrer le service public de gestion des déchets et couvrir le coût du service sans faire supporter aux ménages le coût de gestion des déchets non ménagers tel que c'est le cas en 2022. La mise en place d'un seuil

d'exclusion des plus gros producteurs, ainsi que l'instauration d'un service public de collecte pour les non-ménages qui resteront dans le service public de collecte est envisagée en 2023.

- **Axe 5 « Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité » / Action 5A « Promotion et mise en place de la gestion différenciée des jardins et espaces verts »**  
 Cette action qui vise à la prise en compte de la prévention des déchets verts par les services en charge de la gestion des espaces verts, a démarré en 2022 avec l'envoi d'un questionnaire aux responsables des espaces verts des communes et l'animation d'une matinée de sensibilisation aux enjeux des déchets verts. Elle doit se poursuivre en 2023 avec l'organisation de formations dédiées.
- **Axe 6 « Augmenter la durée de vie des produits » / Action 6A « Création d'une ressourcerie ou d'un espace de réemploi sur les déchèteries ».** À la suite de l'étude « Schéma directeur opérationnel des déchèteries », l'Agglomération n'a pas retenu le projet de création d'une ressourcerie sur le territoire. En contrepartie, des zones de réemploi au sein des déchèteries vont être aménagées et des conventions passées avec des associations locales de réemploi.
- **Axe 9 « Réduire les déchets du BTP » / Action 9A « Formation des entreprises du BTP à la réglementation et aux alternatives existantes sur le territoire ».**  
 La collaboration avec la CCI du Var dans le cadre du projet « BTP circulaire » s'est achevée en 2022 avec une décision de l'Agglomération de maintenir l'accès des professionnels dans ses déchèteries mais en ajustant les tarifs à ceux pratiqués par les déchèteries professionnelles. Il s'agissait effectivement de mettre fin à des apports massifs de déchets professionnels souvent peu triés à des coûts ne permettant pas de couvrir les coûts de gestion de ces déchets. Il s'agit également de responsabiliser les professionnels, notamment du bâtiment, sur les enjeux de la prévention et du tri de leurs déchets, et de les orienter préférentiellement vers les déchèteries professionnelles du territoire par ailleurs nombreuses et spécialisées. L'arrivée de la « REP PMCB » (Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment), attendue déjà depuis 2022 et annoncée finalement pour fin 2023, doit ouvrir de nouvelles perspectives pour la reprise et la valorisation des produits et matériaux issus du bâtiment avec de nouveaux acteurs clés : les distributeurs de matériaux. Des reprises gratuites de matériaux et sans obligation d'achat sont en effet prévues. L'agglomération et le SMIDDEV continueront d'accompagner les professionnels dans le cadre de ces évolutions réglementaires qui doivent permettre in fine une réduction et une meilleure gestion des déchets du bâtiment sur le territoire.
- **Axe 10 « Réduire les déchets marins » / Action 10B « Prévention des mégots dans les espaces publics »**  
 En juillet 2022, l'Agglomération, compétente en matière de propreté et de nettoyage, a contractualisé avec l'éco-organisme en charge de la mise en œuvre de la « REP mégots » afin de bénéficier des soutiens financiers proposés. Conformément aux demandes de l'éco-organisme, et en lien étroit avec les référents prévention des déchets des communes-membres, une cartographie interactive des cendriers existants et des zones de concentration de mégots dans les espaces publics a démarré en 2022. La finalisation de ce diagnostic est attendu pour le début de l'année 2023. Ce diagnostic doit permettre l'élaboration d'un programme d'implantation de nouveaux dispositifs de collecte de mégots et le déploiement d'actions de sensibilisation, l'objectif à atteindre étant la réduction de la présence de mégots dans les espaces publics, sources de pollution visuelle et environnementale.

La mise en œuvre des actions du PLPDMA nécessite un investissement conséquent. Les démarches sont longues à mettre en place. Le démarrage des autres actions est attendu pour 2023, dont notamment la mise en place de zones de réemploi dans les déchèteries, le démarrage de l'action « famille 0 déchet », le développement d'un service de broyage des déchets verts.

- B. De l'**acquisition d'un logiciel centralisé d'accessibilité et de facturation** pour les déchèteries communautaires comprenant l'implantation de nouveaux équipements de contrôle d'accès adaptés et permettant un fonctionnement identique sur l'ensemble des déchèteries. Le marché pour l'acquisition de cette solution a été lancé fin 2022. La solution des badges avec lecteurs de badges a été retenue. Sa mise en place est envisagée à compter 1<sup>er</sup> janvier 2024. Parallèlement un nouveau règlement d'accès aux déchèteries communautaires devra voir le jour, en lieu et place des 4 règlements existants. Ce règlement intégrera les nouvelles dispositions d'accessibilité et sera commun à l'ensemble des déchèteries. Les administrés pourront ainsi avoir accès indifféremment à la déchèterie de leur choix.

La finalisation de la mise en œuvre du logiciel centralisé des déchèteries marquera la fin du programme Life (reporté au 31/12/24). Toutes les opérations prévues pour Estérel Côte d'Azur Agglomération dans le cadre de ce programme européen auront été réalisées dans les délais impartis pour un budget total de 550 000 € TTC subventionné à hauteur de 43 %.

- Subventions européennes : 122 000 € (PLPDMA) / 62 500 € (logiciel centralisé)
- Cofinancements de la Région : 30 500 € (PLPDMA) / 25 000 € (logiciel centralisé)

## 2. De la mutualisation des marchés de collecte et nettoyage :

Estérel Côte d'Azur Agglomération s'est engagée dans une refonte en profondeur de l'organisation du service de collecte et de nettoyage et a souhaité profiter d'une date convergente de la quasi-totalité des marchés de collecte des déchets ménagers et de propreté urbaine en cours, pour réorganiser les prestations autour d'un marché unique avec allotissement qui englobera les prestations de collecte et de nettoyage actuellement réalisées en régie.

Au-delà de la maîtrise des investissements financiers liés au renouvellement de ses marchés, Estérel Côte d'Azur Agglomération ambitionne un réel service de qualité couplé à une optimisation environnementale. L'objectif étant d'obtenir le meilleur service au meilleur coût pour l'Agglomération et d'assurer à l'ensemble de la population une égalité de traitement, à situation comparable, notamment en termes de fréquences de collecte.

Compte tenu de l'importance de ce marché l'Agglomération a souhaité s'adjoindre les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'élaboration du dossier de consultation des entreprises. La mission de l'AMO a démarré en novembre 2022. Le lancement de la procédure de consultation est prévu dans le courant du deuxième trimestre de l'année 2023 pour un démarrage des prestations au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

3. De la poursuite du développement des Points d'Apports Volontaires sur le territoire afin de favoriser la prévention et le tri des déchets par la mise à disposition de contenants multi flux : OMR, emballages, papiers, verre, cartons et textiles.
4. De la fermeture du quai de transit des déchets verts situé au Col des Issambres sur la commune de Roquebrune-sur-Argens pour des raisons de sécurité (zone rouge feu de forêt). En contrepartie,



l'Agglomération a mis en place un service de collecte des déchets de l'Estérel à Issambres.

- D'importants travaux de mise aux normes des déchèteries de Puget-sur-Argens ainsi que des Adrets de l'Estérel avant leur modernisation (2024 pour Puget et 2025 pour les Adrets de l'Estérel).

## 1.6 TONNAGES ET EVOLUTION DES PERFORMANCES

Nature des déchets constituant les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et les Ordures Ménagères Assimilées (OMA).

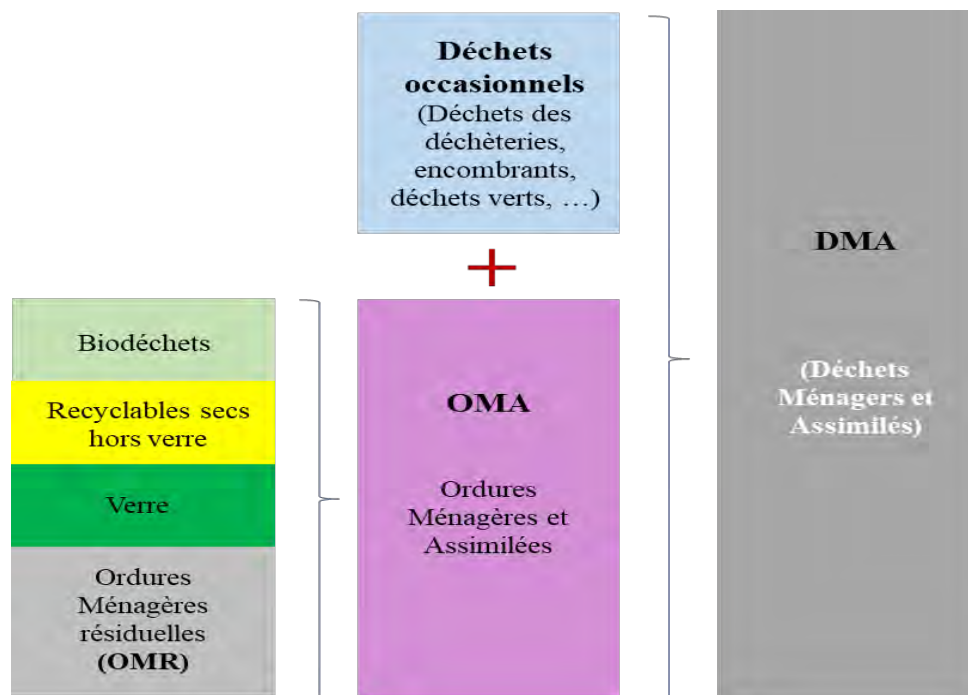


Schéma explicatif OMA et DMA

## 1.7 OBJECTIFS DE REDUCTION DES DECHETS

### 1.7.1 Les objectifs réglementaires

- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte pose des objectifs ambitieux en matière de déchets repris dans le cadre du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) puis du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), notamment :

- Réduire de 10 % la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant en 2025 par rapport à 2015 ;
- Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (sans production d'énergie) d'ici 2025 par rapport à 2015 ;
- Diviser par deux la quantité de déchets des activités économiques (DAE) collectés en mélange ;
- Augmenter la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers des filières de valorisation 55% des DMA en 2020 et 65 % en 2025.

→ La Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire, dite Loi AGECE, prévoit des objectifs supplémentaires de réduction, de réutilisation, de réemploi et de recyclage pour la période 2021 à 2025 puis par période de 5 ans, notamment :

- Réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 en réduisant de 5% les quantités de DAE par unité de valeur produite, notamment du secteur du BTP ;
- Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective : - 50% en 2025
- Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040 ;
- Favoriser le réemploi et l'utilisation de matières recyclées...

### **1.7.2 Les Objectifs définis par le Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) d'Estérel Côte d'Azur Agglomération :**

En juin 2022, Estérel Côte d'Azur Agglomération a adopté son PLPDMA (juin 2022). C'est un document de programmation obligatoire qui fixe pour 6 ans, des objectifs de réduction de la production de déchets ménagers pour le territoire, et définit les actions à mettre en œuvre pour y parvenir.

Les objectifs fixés par le PLPDMA à 2027 sont les suivants :

- ⇒ 734 kg par habitant pour les DMA hors gravats ;
- ⇒ 764 kg par habitant pour les DMA avec gravats.

Les flux majoritaires concernés par ces objectifs sont :

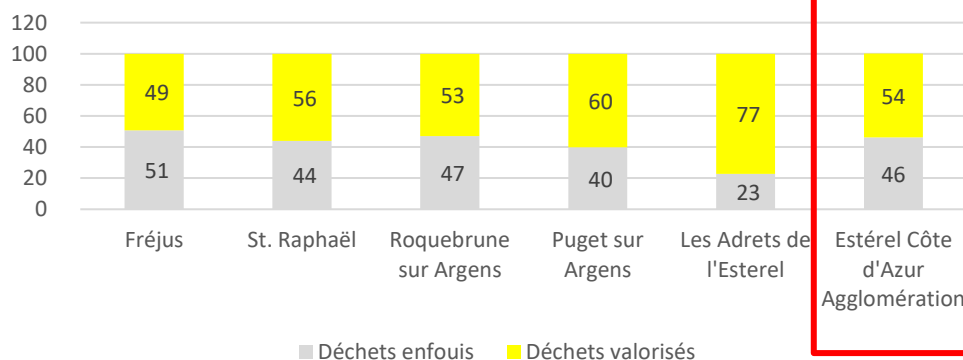
- ⇒ Les OMR : 353 kg/hab./an contre 444 en 2019 ;
- ⇒ Les encombrants : 108 kg/hab./an contre 129 en 2019 ;
- ⇒ Les emballages et papier : 62 kg/hab./an contre 73 en 2019 ;
- ⇒ Le verre : 29 kg/hab./an contre 38 en 2019 ;

**1.7.3 Production des DMA en 2022 par commune et taux**

Mode de collecte	FLUX	Fréjus	Saint Raphaël	Roquebrune	Puget	Les Adrets	TOTAL
PAP et PR	OMR	22 429	15 218	7 202	2 904	802	<b>48 555</b>
mixte PAP et déchèterie	ENCOMBRANTS	7 748	3 766	1 826	1 174	429	<b>14 943</b>
Collecte en PAP et PAV	VERRE	1 757	1 851	1 043	294	135	<b>5 080</b>
	PAPIER	68	405	50	45	13	<b>581</b>
	EMB	3 460	2 413	1 344	575	104	<b>7 896</b>
	BIODECHETS	38	39	0	29	0	<b>106</b>
	TEXTILES	21	124	53	36	8	<b>242</b>
	<b>Tonnage OMA</b>	<b>35 521</b>	<b>23 816</b>	<b>11 518</b>	<b>5 057</b>	<b>1 491</b>	<b>77 403</b>
Déchèteries	Cartons déchetteries	735	424	243	98	49	<b>1 549</b>
	Verts	4 714	5 940	1 886	548	993	<b>14 081</b>
	Palmiers	167	168	43	40	40	<b>458</b>
	Bois	712	695	402	390	176	<b>2 375</b>
	DEEE	294	307	100	100	60	<b>861</b>
	meublier	637	720	249	249	167	<b>2 022</b>
	ferrailles	306	280	0	0	55	<b>641</b>
	Gravats totaux	1 160	2 248	851	757	480	<b>5 496</b>
	DDS	21	48	25	25	13	<b>132</b>
	pneus	0	0	0	0	0	<b>0</b>
	divers (huiles, piles, nespresso, cartouches encre,,)	5	9	6	6	3	<b>28</b>
<b>Tonnage total déchèterie</b>	<b>8 751</b>	<b>10 839</b>	<b>3 805</b>	<b>2 213</b>	<b>2 036</b>	<b>27 643</b>	
<b>Tonnage DMA</b>	<b>44 272</b>	<b>34 655</b>	<b>15 323</b>	<b>7 270</b>	<b>3 527</b>	<b>105 046</b>	

\* L'utilisation de la déchèterie des Adrets de l'Estérel par les habitants des quartiers de St Jean de Cannes, commune de Fréjus (3000 habitants) et des Estérets-du-Lac, commune de Fayence (1500 habitants) explique les tonnages élevés du site. Ce sont 7 358 habitants et non 2 815 habitants qui sont usagers de la déchèterie des Adrets de l'Estérel.

### Taux 2022 de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par commune



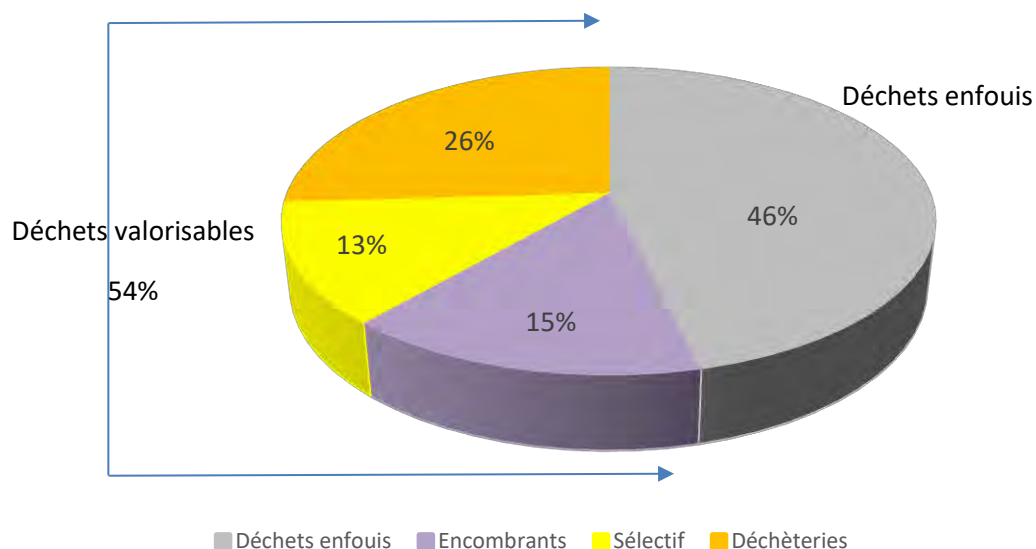
\*La commune des Adrets de l'Estérel bénéficie d'apports extérieurs en déchèterie qui ne permet pas de comparer les proportions mentionnées.

**1.7.4 Evolution des tonnages et des taux de valorisation**

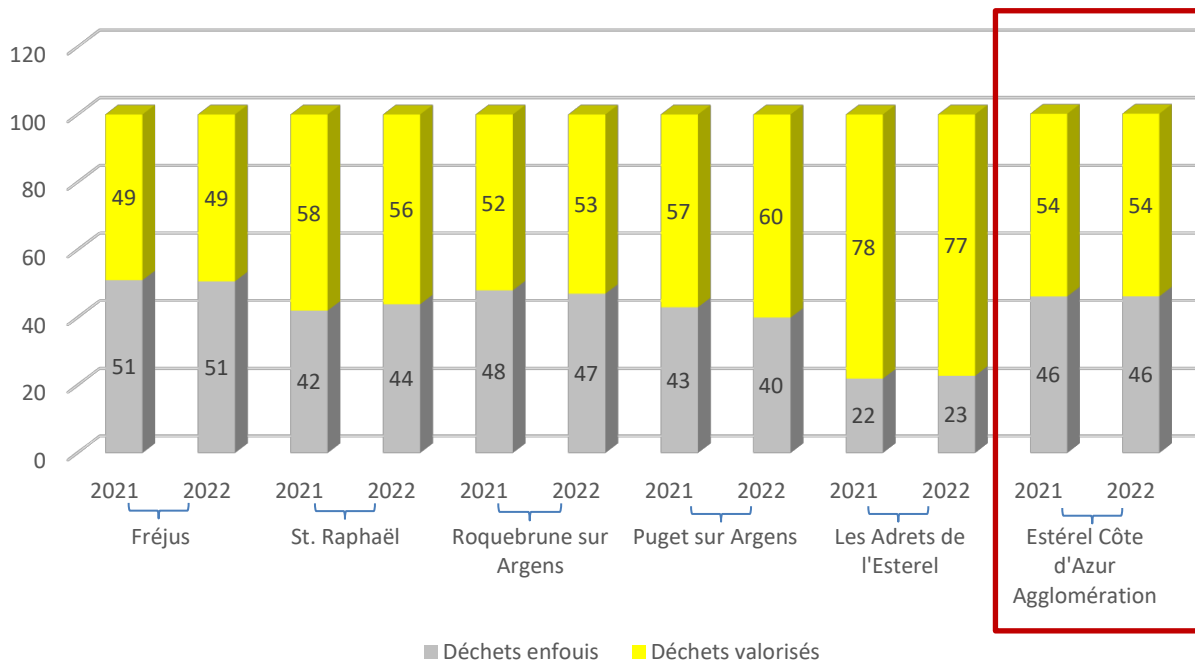
	Année	2021	2022	Variation 2021/2022	Répartition %
	<b>TOTAL OMR</b>	49 710	<b>48 555</b>	<b>-2,32</b>	46,22%
Déchets Valorisables	ENCOMBRANTS y compris déchèterie	16 330	14 943	-8,49	14,23%
	VERRE	4 798	5 080	5,88	4,84%
	PAPIER	655	581	-11,30	0,55%
	EMBALLAGES	7 824	7 896	0,92	7,52%
	BIODECHETS	132	106	-19,70	0,10%
	TEXTILES	221	242	9,50	0,23%
	<b>TOTAL OMA</b>	79 670	<b>77 403</b>	<b>-2,85</b>	<b>73,68%</b>
Déchets Valorisables	Cartons déchetteries	1 345	1 549	15,17	1,47%
	Verts	15 595	14 081	-9,71	13,40%
	Palmiers	393	458	16,54	0,44%
	Bois	2 687	2 375	-11,61	2,26%
	DEEE	830	861	3,73	0,82%
	Mobilier	1 477	2 022	36,90	1,92%
	Ferrailles	777	641	-17,50	0,61%
	Gravats totaux	4 645	5 496	18,32	5,23%
	DDS	149	132	-11,41	0,13%
	Pneus	0	0	0,00	0,00%
	Divers (huiles, piles, Nespresso, cartouches encre,,)	22	28	27,27	0,03%
		<b>TOTAL DECHETERIE</b>	27 920	<b>27 643</b>	<b>-0,99</b>
	<b>TOTAL DMA</b>	107 590	<b>105 046</b>	<b>-2,36</b>	100,00%

Le tonnage global de DMA produit sur le territoire s'infléchit à nouveau légèrement après une pause en 2021.

Répartition des déchets Ménagers et Assimilés.



## Evolution du taux de valorisation 2021/2022



Le taux de valorisation moyen pour Estérel Côte d'Azur Agglomération, en progression constante depuis 2015, et qui a affiché en 2021 un léger repli, stagne en 2022 avec à nouveau 54% de déchets valorisés contre 55% en 2020. **Ce résultat mérite une grande attention, notamment compte tenu des objectifs de 65% de déchets valorisés fixé par la Loi de transition Énergétique pour 2025, mais également en termes d'impact financier au regard des fortes hausses prévues de la TGAP.**

Les incivilités sont toujours bien présentes sur tout le territoire : dépôts sauvages et non-respect des consignes de tri notamment. Ces incivilités peuvent vite mettre à mal tous les efforts déployés pour réduire et optimiser la gestion des déchets. Elles ont également un coût important pour la collectivité.

→ Les taux de valorisation par commune restent disparates avec :

- ✓ Des points d'amélioration pour les communes de Roquebrune-sur-Argens et Puget-sur-Argens alors que le taux de valorisation pour ces 2 communes avait chuté en 2021 : - 4 points pour Roquebrune et - 5 points pour Puget. D'importantes mesures ont été mises place sur ces 2 communes : amélioration et développement des points d'apport volontaire, renforcement des interventions de la brigade de l'environnement sur la commune de Roquebrune vis-à-vis des dépôts sauvages, renforcement des contrôles sur les apports et le tri à la déchèterie de Puget.
- ✓ Un point d'inquiétude qui demeure pour la commune de Fréjus dont le taux de valorisation reste en dessous de 50 %.

→ Quant aux très bons scores de valorisation obtenus sur la Commune des Adrets de l'Estérel, ceux-ci sont à nuancer pour les mêmes raisons que précédemment. L'analyse du tableau ci-dessous vient rappeler que la déchèterie des Adrets de l'Estérel étant accessible également aux habitants des Estérets du Lac (1 500 habitants) et de Saint Jean de Cannes (3 000 habitants), le taux de valorisation est faussé par la non prise en compte de la population réelle utilisant les services de la déchèterie des Adrets : **7 358 habitants** et non 2 858.

	Fréjus		Saint Raphaël		Roquebrune		Puges		Totaux		
	Tonnages	Taux	Tonnages	Taux	Tonnages	Taux	Tonnages	Taux	Tonnages	Taux	
OMR	22 429	51	15 218	44	7 202	47	2 904	40	802	23	48 555
COLLECTE SELECTIVE	5 344	12	4 832	14	2 490	16	979	13	260	7	13 905
ENCOMBRANTS	7 748	18	3 766	11	1 826	12	1 174	16	429	12	14 942
DECHETERIE	8 751	20	10 839	31	3 805	25	2 213	30	2 036	58	27 644
TOTAL	44 272	100	34 655	100	15 323	100	7 270	100	3 527	100	105 046

En appliquant aux tonnages collectés en déchèterie des Adrets, ainsi qu'aux encombrants en apport volontaire en déchèterie, le ratio de population réelle de la commune, le tonnage « déchèterie » correspondant aux habitants des Adrets s'élève à 954 Tonnes au lieu de 2 456 Tonnes. Le taux de valorisation pour la seule population de la commune est donc ramené à 60 % ce qui demeure un résultat tout à fait satisfaisant.

La répartition réelle des tonnages par flux est la suivante :

Les Adrets	Population usagers déchèterie (7 358)		Population réelle de la Commune (2 858)	
	Tonnages	Répartition %	Tonnages	%
OMR	802	802	23	40
COLLECTE SELECTIVE	260	2 725	77	60
ENCOMBRANTS en PAP	9		9	
DECHETERIE y compris encombrants déposés	2 456		954	
TOTAL	3 527	3 527	100	100

### 1.7.5 Evolution de la production des déchets ménagers par habitant depuis 2015

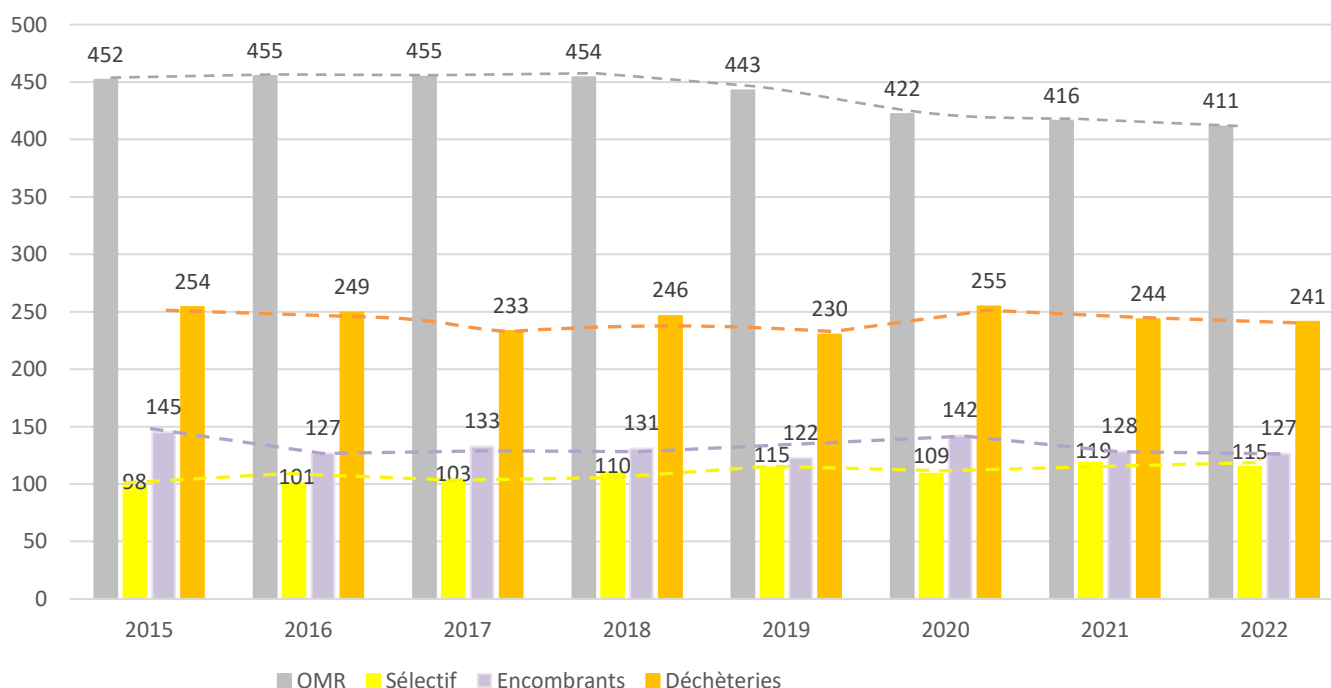
Près de la moitié des déchets ne devraient pas se trouver dans les « Ordures Ménagères Résiduelles », et pourraient être réorientés vers des filières de valorisation. Parmi eux, on trouve encore trop d'emballages en plastique et de verres, alors que ces derniers sont pourtant des matériaux 100% recyclables.

Les gisements relatifs au « sélectif » (emballages, verre, papiers) représentaient en 2015 plus de 30% des tonnages des OMR collectés sur le territoire.

Un meilleur respect des consignes de tri contribuerait à l'amélioration du taux de valorisation global et par conséquent, à une diminution de la part des déchets à enfouir.

Performance en kg/hab./an depuis 2015								
année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
OMR	452	455	455	454	443	422	416	411
ENCOMBRANTS	145	127	133	131	122	142	128	127
VERRE	33	34	35	37	38	37	44	43
PAPIER	8	8	7	7	6	5	5	5
EMB	56	57	59	64	67	64	67	66
BIODECHETS	0	0	0	0	1	1	1	1
TEXTILES	1	2	2	2	3	1	2	2
<b>TOTAL OMA</b>	<b>695</b>	<b>683</b>	<b>690</b>	<b>695</b>	<b>680</b>	<b>672</b>	<b>663</b>	<b>655</b>
Cartons déchetteries	0	8	0	0	10	9	13	13
Verts	188	145	142	151	123	147	121	119
Palmiers	0	0	0	0	6	3	4	4
Bois	0	26	0	0	23	22	20	20
DEEE	8	8	8	8	9	7	7	7
Mobilier	0	2	0	0	12	10	17	17
Ferrailles	0	9	0	0	9	8	5	5
Gravats totaux	12	48	26	31	36	45	47	47
DDS	0	2	0	0	2	2	1	1
Pneus	0	0	0	0	0	0	0	0
divers (huiles, piles, nespresso, cartouches encre,,,) )	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total déchèterie</b>	<b>254</b>	<b>249</b>	<b>233</b>	<b>246</b>	<b>230</b>	<b>255</b>	<b>244</b>	<b>241</b>
<b>DMA</b>	<b>949</b>	<b>932</b>	<b>923</b>	<b>941</b>	<b>910</b>	<b>927</b>	<b>939</b>	<b>916</b>

Evolution de la production de Déchets Ménagers et Assimilés en Kg/hab.



## POSITIONNEMENT DE L'AGGLOMERATION PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS A ATTEINDRE

### DMA :

Le tonnage global de DMA produit sur le territoire s'infléchit à nouveau légèrement après une pause en 2021. Toutefois, ramené au nombre d'habitant, avec 916 kg/habitant **il n'est pas encore à hauteur de l'objectif fixé dans le cadre du PLPDMA** : 910 kg /habitant pour 2022 et 764 kg/habitant attendus en 2027.

Il reste également élevé par rapport à la moyenne nationale des territoires touristiques qui est de 773 kg/hab, et très élevé par rapport à la moyenne nationale des territoires urbains denses avec 519 kg/hab (référentiel ADEME 2019). La moyenne pour la Région PACA en 2021 était de 729 kg/habitant (source : bilan ORDEC 2023).

Les mesures proposées à l'issue des différentes études conduites depuis 2020, le développement du compostage individuel et collectif porté par le SMIDDEV, ainsi que la mise en œuvre progressive des actions du PLPDMA (mise en place du seuil d'exclusion et d'une Redevance Spéciale, sensibilisation des entreprises à la gestion de leurs déchets, mesures de prévention des déchets verts, soutien au réemploi, famille 0 déchet ...), doivent permettre une accélération du processus de réduction des DMA.

### OMR :

La part des déchets enfouis, avec 411 kg/hab., bien qu'en baisse constante, reste très élevée par rapport à la moyenne nationale des territoires touristiques urbains (269 kg/hab. en 2017) et élevée par rapport à la moyenne régionale donnée pour 2021 (363 kg/hab.). Toutefois **si cette baisse se confirme l'atteinte de l'objectifs fixé par le PLPDMA à 2027 pour les OMR est atteignable** (353 kg/hab).

### Encombrants :

Le volume des « encombrants » connaît une légère baisse par rapport à 2021 (-8,49%) avec un ratio de 127 kg/habitant. Il reste cependant le 2<sup>nd</sup> flux le plus important produit sur le territoire derrière les OMR. Un meilleur tri des apports en déchèterie peut expliquer cette baisse. Pour comparaison, le ratio moyen de collecte des encombrants par habitant était en 2017 de 4 kg/hab pour des territoires touristiques et 11 kg/hab. pour des territoires urbains denses, 81 kg/hab. pour la Région Paca en 2021. L'objectif fixé par le PLPDMA à 2027 est de 108kg/hab.

Plusieurs facteurs expliquent sur le territoire ces écarts avec les moyennes nationales et régionales :

- ✓ Un service de collecte des « encombrants » est actuellement déployé sur l'ensemble du territoire pour les particuliers mais également sur les zones d'activités de la commune de Fréjus. Or, d'une part les règles de collecte des encombrants pour les particuliers ne sont pas toujours très « strictes », ni très respectées. De ce fait de très nombreux objets qui pourraient être pris en charge sur des flux « mobiliers », « bois », « ferrailles », voire « cartons » en déchèterie ou collecte sélective restent dans le flux « encombrants », d'autant que sur les communes de Fréjus, Saint-Raphaël et Roquebrune-sur-Argens, les objets collectés en « encombrants » en porte à porte ne font pas l'objet d'un tri en déchèterie. D'autres part, le service de collecte des « encombrants » proposé aux entreprises des parcs d'activité sur la commune de Fréjus, génère des flux supplémentaires conséquents de déchets le plus souvent « industriels », qui n'ont pas lieu d'être dans le cadre du service public de collecte des « encombrants ». Ce « service » par ailleurs gratuit pour les professionnels, ne les incite pas à faire des efforts en termes de tri et de réduction de leurs déchets. Des améliorations sont donc à apporter dans l'organisation de ce service de collecte en porte à porte de façon à ce que tous les objets valorisables



sur des filières moins coûteuses, voire gratuites en déchèteries (prochainement jeux et jouets, articles de sport et de loisirs, outils de jardinage dont thermiques, outils du peintre, plastiques durs, bâches...) ne se retrouvent plus dans la collecte des encombrants des ménages, ou soient à minima triés en déchèterie. La collecte des « encombrants » pour les professionnels n'a pas lieu d'être. Ceux-ci doivent soit se rendre en déchèterie, soit faire appel à des prestataires privés pour la collecte de leurs déchets spécifiques tels que : bidons d'huile, de peinture, pneus, carrosserie, cartons et emballages en très grande quantité...

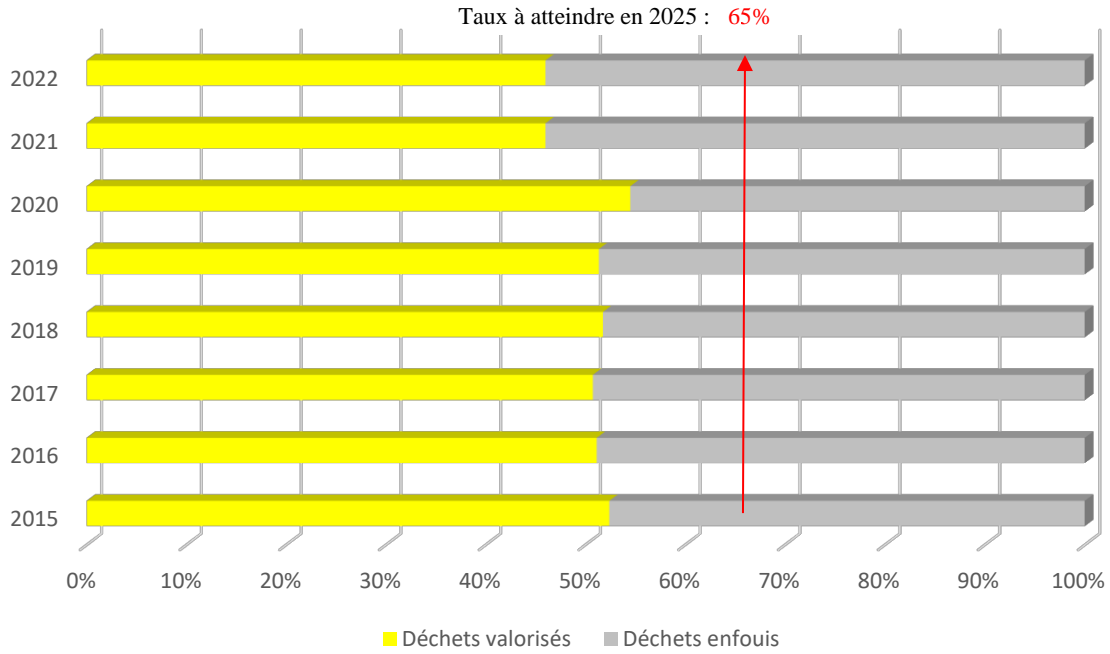
- ✓ Les déchèteries étant accessibles aux professionnels, les bennes « encombrants » des déchèteries reçoivent également tous les « déchets des activités économiques » (DAE) non triés. Des tarifs très inférieurs pour les professionnels dans les déchèteries communautaires par rapport aux déchèteries professionnelles, notamment pour ce qui concerne les déchets non triés, incitent les professionnels à utiliser préférentiellement les déchèteries communautaires. Les flux de « DAE » sont donc importants. Un relèvement des tarifs des déchèteries communautaires prévu dès 2023 devrait favoriser un report sur les déchèteries professionnelles d'une partie de ces flux « DAE ». Des tarifs dissuasifs pour les déchets en mélange comme les « DAE/encombrants » doivent également permettre de les inciter à un meilleur tri.
- ✓ Des mesures favorisant le réemploi sont également mises en place dans la plupart des collectivités, à l'instar des obligations faites dans le cadre de la loi AGEC, avec le plus souvent des projets portés dans le cadre de la création de Ressourcerie. Encore très marginal sur le territoire, le PLPDMA a prévu de favoriser le réemploi dans le cadre de la création de zones de réemploi sur les déchèteries. Cette mesure n'a pas encore pu démarrer compte-tenu notamment des nombreux travaux en cours dans les déchèteries ainsi du projet de mise en place du nouveau logiciel qui doit permettre de faciliter les contrôles d'accès.

### Déchets verts :

Le volume de déchets verts produit sur le territoire a baissé de près de 10% en 2022 par rapport à 2021. La sécheresse peut expliquer cette baisse. Toutefois ces volumes restent très importants sur le territoire et les déchets verts restent le 3<sup>ème</sup> flux le plus important. S'ils sont totalement valorisés sur la plate-forme de compostage du SMIDDEV et constituent une ressource entièrement valorisée sur le territoire (compost, broyat, plaquette), le coût de leur transport et de leur traitement reste conséquent.

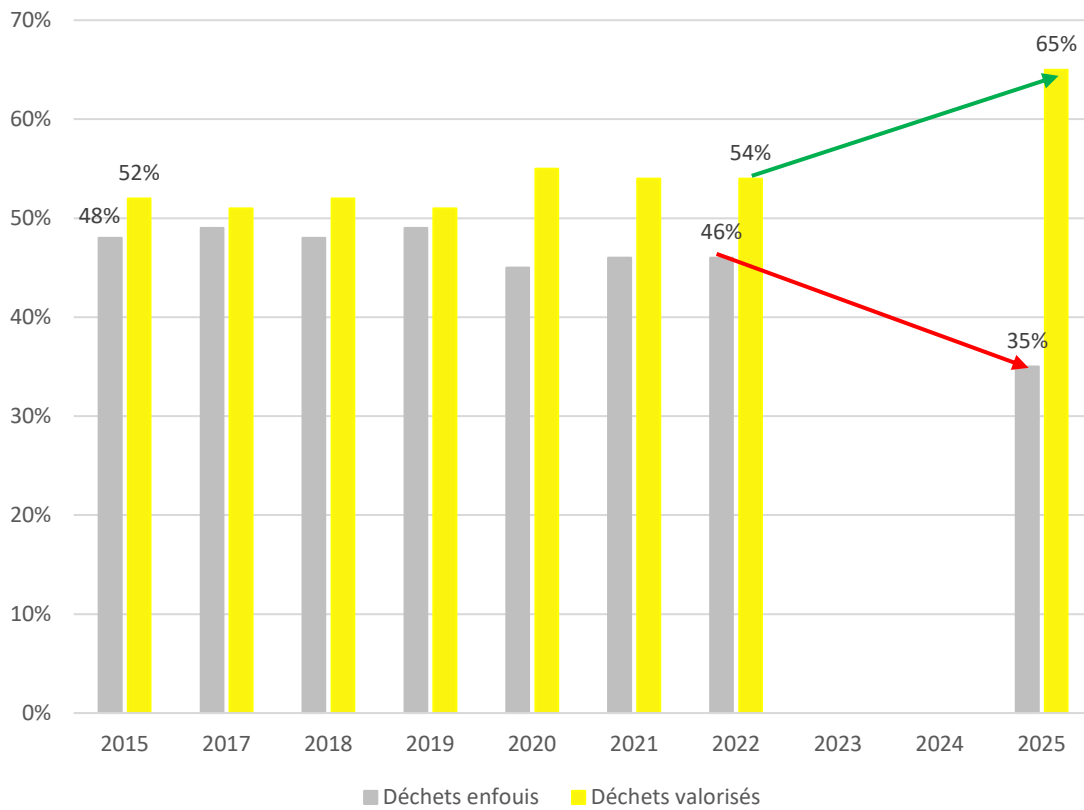
C'est pour cette raison que le PLPDMA a fixé des objectifs de réduction pour ce flux en préconisant à la fois des mesures en faveur d'une gestion plus responsable des espaces verts, moins productrice de déchets verts, ainsi que des mesures de gestion de proximité des déchets verts : broyage et réutilisation du broyat in situ pour les particuliers comme pour les services en charge d'espaces verts. Ces mesures n'ont pas encore pu être mises en œuvre, sauf dans certains cas : ex. service espaces verts de la ville de Saint-Raphaël qui développe ces pratiques.

### Evolution du taux de valorisation 2015-2022

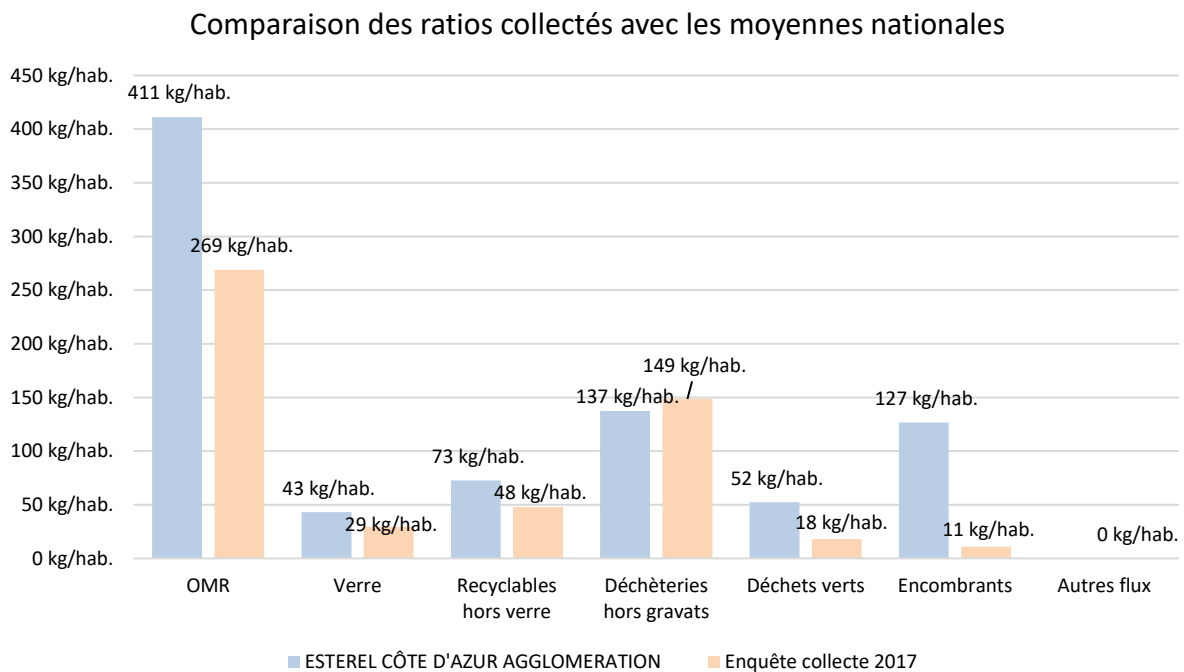
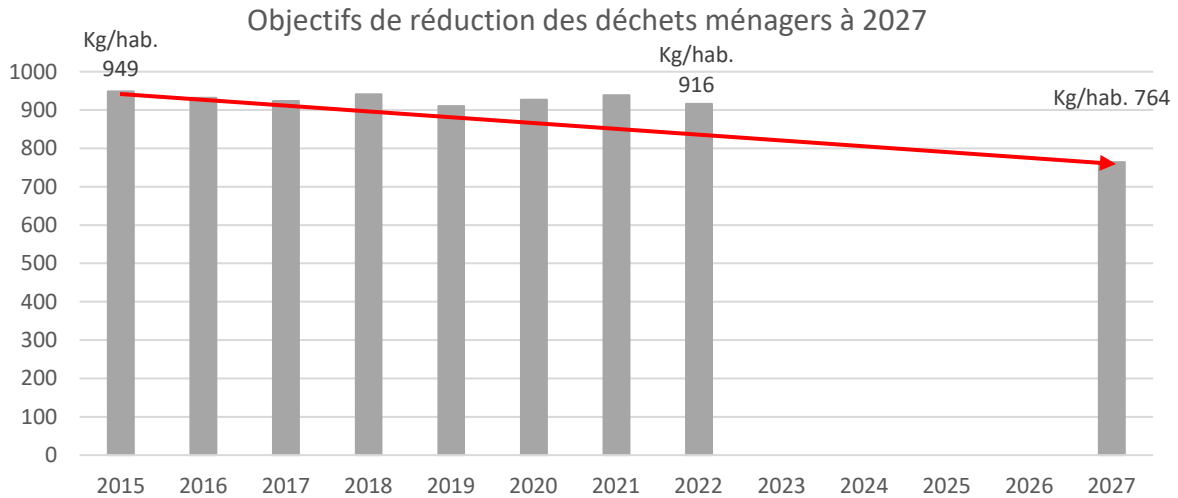


### 1. La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte : Atteindre 65% de DMA Valorisés en 2025

#### Objectif de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés à 2025



## 2. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



Source : Enquête nationale ADEME 2017 / Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2016)

Les tonnages de verre collectés restent supérieurs à la moyenne nationale des territoires touristiques urbains : 43 kg/hab. contre 29 kg/hab. Si ce chiffre semble positif au regard des performances de tri, il l'est moins en termes de volume produit, significatif d'une forte consommation de verre. Des mesures en faveur du recours aux consignes ainsi qu'à l'achat en vrac sont à promouvoir (Action « famille 0 déchet » du PLPDMA).

Le territoire de l'Agglomération étant en extension de consigne de tri depuis 2015 (tous les emballages sont captables en tri), les tonnages de recyclables hors verre (emballages et papiers) collectés par habitant sont supérieurs à la moyenne nationale des territoires touristiques urbains : 73 kg/hab. contre 48 kg/hab. L'analyse reste toutefois la même que pour le verre, une surproduction d'emballages n'étant pas forcément un bon indicateur.

## II : LES INDICATEURS FINANCIERS

### 1.1 LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Pour financer la collecte des déchets ménagers et assimilés, un taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est appliqué par zone de collecte.

COMMUNES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Les Adrets de l'Estérel	12,41 →	12,41 →	12,41 →	12,41 →	12,41 →	12,41 →	12,41 ↗	13,64
Fréjus	12,80 →	12,80 →	12,50 ↘	10,00 →	10,00 →	10,00 →	10,00 ↗	11,23
Saint Raphaël	10,20 →	10,20 →	10,20 ↘	10,00 ↘	9,78 →	9,78 →	9,78 ↗	11,01
Roquebrune sur Argens	13,59 →	13,59 →	13,59 ↘	12,80 ↘	12,30 →	12,30 →	12,30 ↗	13,53
Puget sur Argens	10,88 →	10,88 →	10,88 →	10,88 →	10,88 →	10,88 →	10,88 ↗	12,11

Les contributions de 2021, n'ayant pas permis d'équilibrer le budget du service, les taux applicables aux communes ont évolués en 2022.

Cette augmentation intervient après plusieurs années de stabilisation des taux (en 2019 et 2020).

En 2022, les contributions (TEOM, redevances spéciales pour les campings et recettes des déchèteries) se sont élevées à 35 534 625 € pour un coût total du service public de gestion des déchets de 32 896 782 €

Elle résulte de :

→ **La progression des bases** qui servent de calcul à la TEOM :

Elle est calquée sur celle de l'indice des prix à la consommation qui a augmenté de + 3,4% en 2022 ;

→ **L'augmentation de 1,23 % du taux** pour les 5 communes du territoire.

### 2.2 LES INVESTISSEMENTS

En 2022 les investissements représentent un montant de 2 410 182,31 € avec une dotation aux amortissements de 452 933,94 € contre 1 873 567 € d'investissement et 606 800,60 € de dotation aux amortissements en 2021.

Le renouvellement des véhicules de collecte s'est poursuivi avec l'acquisition de deux 2 petits véhicules électriques « Goupil ».

Toutefois dans la perspective de la mutualisation des marchés et l'arrêt des régies, les gros investissements en matériels ont été restreints.

Les investissements ont été concentrés sur le développement des points d'apport volontaire avec l'implantation de colonnes aériennes, semi enterrées et enterrées sur l'ensemble du territoire.

Viennent compléter ces investissements, l'acquisition de bacs à roulette caches bacs et des plateformes anti-renversement pour lutter contre les dégâts provoqués par les sangliers. De plus l'Agglomération renouvelle chaque année en fonction de leur vétusté, les caissons de déchèterie 30m3.

Enfin, les déchèteries de Puget sur Argens et des Adrets de l'Estérel ont été mises aux normes.

## **2.3 ANALYSE DES COÛTS.**

### **2.3.1 La matrice des coûts.**

Pour permettre aux collectivités locales d'identifier des pistes de maîtrise des coûts de gestion des déchets, l'ADEME a mis au point un outil : la matrice des coûts.

Depuis 2018, Estérel Côte d'Azur Agglomération, utilise cet outil afin de mettre en place une comptabilité analytique adaptée à la gestion des déchets.

LA MATRICE COMPTACOUT - Estérel Côte d'Azur Agglomération – Année étudiée : 2022

ANNEE 2022		FLUX DE DECHETS													TOTAL	TOTAL €/hab.	
Montant en €HT	OMR PàP	OMR PAV	VERRE	RSOM - JRM PAV	RSOM-Corps creux PàP	RSOM - Multimat PàP	RSOM - Multimat- PAV	Biodéchets	Déchets verts PàP & Qais	Déchets des déchèteries	Encombrants PàP	Déchets des collectivités	Déchets des pro - Cartons				
CHARGES	Fonctionnelles	Charges de structure	371 637	48 957	20 673	4 025	61 175	93 026	21 517	2 844	32 541	156 862	54 696	1 216	11 278	880 447	7
		Communication	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		<b>Total fonctionnelles</b>	<b>371 637</b>	<b>48 957</b>	<b>20 673</b>	<b>4 025</b>	<b>61 175</b>	<b>93 026</b>	<b>21 517</b>	<b>2 844</b>	<b>32 541</b>	<b>156 862</b>	<b>54 696</b>	<b>1 216</b>	<b>11 278</b>	<b>880 447</b>	<b>7</b>
		Techniques	Prévention	1 675	1 675	-	-	-	-	-	-	1 436	-	-	-	4 787	0
		Pré-collecte	561 039	127 049	139 782	-	-	560 249	130 899	-	-	-	-	-	-	1 519 019	13
		Collecte	5 842 847	1 194 433	470 884	74 560	1 467 502	1 332 696	391 611	96 831	817 355	1 496 530	1 239 704	40 929	391 881	14 857 763	126
		Transfert/Transport	324 995	-	-	-	-	31 460	-	-	37 560	694 364	34 582	-	-	1 122 961	10
		Traitement des déchets non dangereux	6 182 723	377 941	-	-	-	-	-	1 988	-	1 860 850	626 249	-	-	9 049 751	77
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	142 119	-	-	-	142 119	1
		Compostage	-	-	-	-	-	-	-	-	275 779	351 914	-	-	-	627 693	5
		Autres charges (bio déchets, utilisation déchèterie des ADRETS par les Esterets du Lac)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		<b>Total techniques</b>	<b>12 913 279</b>	<b>1 701 099</b>	<b>610 666</b>	<b>74 560</b>	<b>1 467 502</b>	<b>1 924 405</b>	<b>522 510</b>	<b>98 819</b>	<b>1 130 694</b>	<b>4 547 213</b>	<b>1 900 534</b>	<b>40 929</b>	<b>391 881</b>	<b>27 324 092</b>	<b>231</b>
		<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>13 284 916</b>	<b>1 750 055</b>	<b>631 339</b>	<b>78 585</b>	<b>1 528 677</b>	<b>2 017 431</b>	<b>544 027</b>	<b>101 663</b>	<b>1 163 235</b>	<b>4 704 075</b>	<b>1 955 231</b>	<b>42 146</b>	<b>403 159</b>	<b>28 204 539</b>	<b>239</b>
		REG précollecte/traitement-vente matériaux-soutiens	-	-	107 648	65 285	658 146	1 307 976	225 143	-	-	253 733	-	1 332	-	2 619 264	22
		REG traitement-matériaux-soutiens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	636 313	-	-	-	636 313	5
	REG Collecte et transport des déchèteries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 224	-	-	-	13 224	0	

ANNEE 2022		FLUX DE DECHETS													TOTAL	TOTAL €/hab.
Montant en €HT		OMR PàP	OMR PAV	VERRE	RSOM - JRM PAV	RSOM-Corps creux PàP	RSOM - Multimat PàP	RSOM - Multimat-PAV	Biodéchets	Déchets verts PàP & aires	Déchets des déchèteries	Encombrants en PàP	Déchets des collectivités	Déchets des pro - Cartons		
PRODUITS	Industriels	Produits à des tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	8 000	-	-	-	8 000	0
		Autres produits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Subventions de fonctionnement (Programme Life)	-	-	-	-	20 133	-	615	7 042	33 948	11 837	-	-	73 576	1
		<b>TOTAL PRODUITS</b>	-	-	-	-	20 133	-	-	-	-	-	-	-	20 133	0

AUTRES INFOS	Montant de la T.V.A acquittée		635 241	121 141	48 591	7 544	148 084	162 701	40 714	9 736	86 201	72 398	129 114	4 119	39 434	1 505 017	13	
		TEOM	34 604 518	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34 604 518	293
		REOM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
		Redevance spéciale	591 219	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	591 219	5
		Facturation à l'usager	-	-	-	-	-	-	-	-	-	338 888	-	-	-	338 888	3	
		<b>TOTAL CONTRIBUTIONS</b>	35 195 737	0	0	0	0	0	0	0	0	338 888	0	0	0	35 534 625	301	

Montant en €HT		OMR PàP	OMR PAV	VERRE	RSOM - JRM PAV	RSOM-Corps creux PàP	RSOM - Multimat PàP	RSOM - Multimat-PAV	Biodéchets	Déchets verts PàP & aires	Déchets des déchèteries	Encombrants en PàP	Déchets des collectivités	Déchets des pro - Cartons	TOTAL	TOTAL €/hab.
	Charges fonctionnelles	371 637	48 957	20 673	4 025	61 175	93 026	21 517	2 844	32 541	156 862	54 696	1 216	11 278	880 447	7
	Charges techniques (y compris REG smiddev)	12 913 279	1 701 099	718 314	139 845	2 125 648	3 232 381	747 654	98 819	1 130 694	5 450 483	1 900 534	42 262	391 881	30 592 893	259
	<b>TOTAL CHARGES</b>	13 284 916	1 750 055	738 987	143 870	2 186 823	3 325 407	769 171	101 663	1 163 235	5 607 345	1 955 231	43 478	403 159	31 473 340	267
	<b>TOTAL PRODUITS</b>	-	-	-	-	-	20 133	-	615	7 042	33 948	11 837	-	-	73 576	1
	Coût HT	13 284 916	1 750 055	738 987	143 870	2 186 823	3 305 275	769 171	101 048	1 156 192	5 565 397	1 943 393	43 478	403 159	31 391 765	266
	Coût TTC	13 920 157	1 871 196	787 578	151 413	2 334 907	3 467 976	809 885	110 784	1 242 393	5 637 795	2 072 507	47 597	442 593	32 896 782	279
	<b>Total contributions (TEOM)</b>	35 195 737	0	0	0	0	0	0	0	0	338 888	0	0	0	35 534 625	301

## 2.2.2 Evolution des charges de collecte : 2021/2022

Postes de charges		2021	2022	Variation des Coûts (%)		Variation Tonnages (%)
		charges en €HT	charges en €HT			
<b>TOTAL charges fonctionnelles</b>		1 217 045	880 447	-28	↘	
<b>TOTAL charges Techniques</b>		28 707 583	30 592 893	6,57	↗	
<b>Charges techniques</b> Précollecte/collecte, transfert/transport/traitement	Ordures Ménagères Résiduelles	13 385 517	14 614 378	9,18	↗	-2,32
	Verre	522 100	718 314	37,58	↗	5,88
	Multi matériaux	5 388 971	6 245 528	15,89	↗	-0,02
	Déchèterie	5 861 370	5 450 483	-7,01	↘	-0,99
	Encombrants	1 915 400	1 900 534	-0,78	↘	-8,50
	Cartons des professionnels	376 899	391 881	3,98	↗	23,89
	Déchets verts	1 139 511	1 130 694	-0,77	↘	-9,71
	Déchets des collectivités	20 469	42 262			
	Bio déchets	97 347	98 819	1,51	↗	18,03
	<b>TOTAL CHARGES</b>		29 924 628	31 473 340	5,18	↗

Le coût total TTC du service public des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022, s'élève à **32 896 782 €** soit 279 € TTC/hab. contre **31 416 291 €** soit 269 € TTC/hab. en 2021, soit une variation de 4,71 % contre 5,03% en 2021/2020.

Les investissements en 2022, représentent un montant de 2 410 182,31 € avec une dotation aux amortissements de 452 933,94 € contre 1 873 567 € d'investissements et 606 800,60 € de dotation aux amortissement en 2021.

60% du coût total du service public des déchets ménagers correspondent aux charges de collecte et de transport contre 40% pour les charges de traitement payées au SMIDDEV qui s'élèvent à 12 791 027 €. L'année 2022 subit de plein fouet un contexte économique difficile qui a entraîné une importante révision des prix des marchés (Hausse du coût des fluides et des matières premières) pour tous les flux.

D'autres facteurs contribuent à cette augmentation pour les flux suivants :

### **Les OMR : + 9,18 % :**

Malgré une baisse des tonnages collectés de 1 155 Tonnes par rapport à 2021, la TGAP qui s'applique sur les déchets enfouis est passée de 40,70€/tonne en 2021 à 49,50€ TTC/tonne en 2022.

La baisse de tonnages des OMR pour cette année, démontre toutefois les effets positifs de la démarche de prévention des déchets amorcée par Estérel Côte d'Azur Agglomération dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.



**Les multi matériaux : + 15,89% :**

Cette augmentation se justifie également par le renouvellement et le renforcement de Points d'Apport Volontaires en colonnes enterrées, semi enterrées et aériennes ainsi que la création de nouveaux points sur l'ensemble de son territoire en lien avec le développement de l'habitat.

**Le verre + 37,58 % :**

282 tonnes supplémentaires ont été collectées par rapport à 2021, tonnages détournés des OMR ce qui est plutôt positif.

Il est à noter que certains postes de charges ont diminué :

**Les déchèteries -7,01 % :**

L'agglomération a accentué le contrôle des dépôts effectués par les usagers qui réalisent un meilleur tri ce qui a permis de diminuer le coût de gestion des déchèteries. Pour exemple, tous les déchets de bois, mobilier et de literie sont pris en charge gratuits par l'éco organisme s'ils sont sortis des encombrants. De même les gravats propres ont un coût bien moindre que celui des gravats en mélanges.

**Les déchets verts - 0,77 % :**

Pour ce flux collectés en porte à porte et en apport volontaire sur le quai de transit de la Bouverie (hors déchèterie), la diminution s'explique par la baisse des tonnages induite par la fermeture du quai de transit des Issambres à Roquebrune sur Argens.

**Les encombrants – 0,78 :**

Un meilleur tri des encombrants apportés en déchèteries vers d'autres flux (mobilier, bois, ferraille...) a permis une baisse des tonnages.

Le flux « encombrants » comprend également l'ensemble des déchets ramassés dans le cadre du nettoyage des dépôts sauvages. Les brigades environnement des Communes ayant renforcé leurs intervention dans le domaine de la lutte contre les dépôts sauvages, leurs interventions contribuent également à la diminution de ce flux : - 8,5% en 2022.

**III SYNTHÈSE DE L'ANNEE 2022**

**3.1 - PRESENTATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE**

Année de la matrice étudiée	2022
Collectivité	Esterel Côte d'Azur Méditerranée
Nombre de communes ou d'EPCI adhérents	5
Nombre d'habitants	118 085
Typologie d'habitat	Touristique Urbain
Adhésion à un syndicat de traitement	Oui
Statut fiscal	Non assujetti
Mode de financement du SPPGD	TEOM

### 3.2 - NIVEAU DE SERVICE

Niveau de service	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries	Encombrants	Cartons pro	Déchets verts
Mode de gestion (régie, prestation, mixte)	Mixte	Prestation	Mixte	Mixte	Mixte	Prestation	Mixte
Mode de collecte (porte-à-porte, points d'apport volontaire, bacs de regroupement, mixte)	Mixte (PàP/PAV)	Prestation	Mixte (PàP/PAV)		Mixte (PàP/PAV)	Prestation	Mixte (PàP/PAV)
Fréquence majoritaire de collecte	C3	C2	C2		C 0,25	C2	
Fréquence maximale de collecte	C6	C3	C6		C 0,5	C6	
Mode de traitement des OMR	Stockage						
*Nombre de déchèteries				4*+ Aire de stockage			
*Précision sur la nature des autres flux	Biodéchets & textiles						

\*Roquebrune dispose d'une aire de dépôts déchets verts

### 3.3 - COMPARAISON DES QUANTITES PRODUITES AVEC LES VALEURS DE REFERENCE

Ratios collectés en kg/hab./an	Total (DMA) hors gravats	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries hors gravats	Déchets verts	Encombrants
ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMERATION	843 kg/hab.	411 kg/hab.	43 kg/hab.	73 kg/hab.	137 kg/hab.	52 kg/hab.	127 kg/hab.
Comparaison avec la moyenne (pondérée) : National tous milieux							
Enquête collecte 2017	513 kg/hab.	269 kg/hab.	29 kg/hab.	48 kg/hab.	149 kg/hab.	18 kg/hab.	11 kg/hab.
Ecart à la moyenne en kg/hab.	330 kg/hab.	142 kg/hab.	14 kg/hab.	25 kg/hab.	-11 kg/hab.	34 kg/hab.	116 kg/hab.
Ecart à la moyenne en %	64%	53%	47%	52%	-8%	191%	1050%
Comparaison avec la moyenne (pondérée) : Mixte à dominante rurale							
Enquête collecte 2017	513 kg/hab.	250 kg/hab.	32 kg/hab.	51 kg/hab.	199 kg/hab.	70 kg/hab.	17 kg/hab.
Ecart à la moyenne en kg/hab.	330 kg/hab.	161 kg/hab.	11 kg/hab.	22 kg/hab.	-62 kg/hab.	-18 kg/hab.	109 kg/hab.
Ecart à la moyenne en %	64%	65%	33%	43%	-31%	-25%	632%
Comparaison avec la moyenne (pondérée) : Mixte à dominante urbaine							
Enquête collecte 2017	513 kg/hab.	250 kg/hab.	32 kg/hab.	51 kg/hab.	172 kg/hab.	69 kg/hab.	20 kg/hab.
Ecart à la moyenne en kg/hab.	330 kg/hab.	161 kg/hab.	11 kg/hab.	22 kg/hab.	-34 kg/hab.	-17 kg/hab.	107 kg/hab.
Ecart à la moyenne en %	64%	65%	33%	43%	-20%	-25%	545%

### 3.4 - COUT ET FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

COUT DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT				
	2021		2022	
	€ TTC	€ par Habitant	€ TTC	€ par Habitant
Coût du service public	31 416 291	269,25	32 896 782	279
Niveau de financement	30 549 267	261,82	35 534 625	301
Ecart entre coût et financement (€)	-867 023,74	-7,55	2 637 843	23
Ecart entre coût et financement (%)	-3		8	
Mode de financement du SPGD	TEOM			

### 3.5 - STRUCTURE DU COUT PAR POSTE DE CHARGES

Structure des charges	Charges 2021 en k€HT	%	Charges 2022 en k€HT	%	Référentiel 2017
Collecte	14 909 k€	49,98	14 871 k€	46%	
Traitement	9 715 k€	32,57	11 092 k€	35%	37%
Précollecte	2 753 k€	9,23	4 138 k€	13%	45%
Transfert/transport	1 229 k€	4,12	1 123 k€	3%	8%
Structure	1 217 k€	4,08	880 k€	3%	9%
Prévention	6 k€	0,02	5 k€	0%	1%
<b>Total charges matrice en k€HT</b>	<b>29 829 k€</b>	<b>100</b>	<b>32 110 k€</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 3.6 – HIERARCHISATION DES POSTES DE CHARGES PAR FLUX

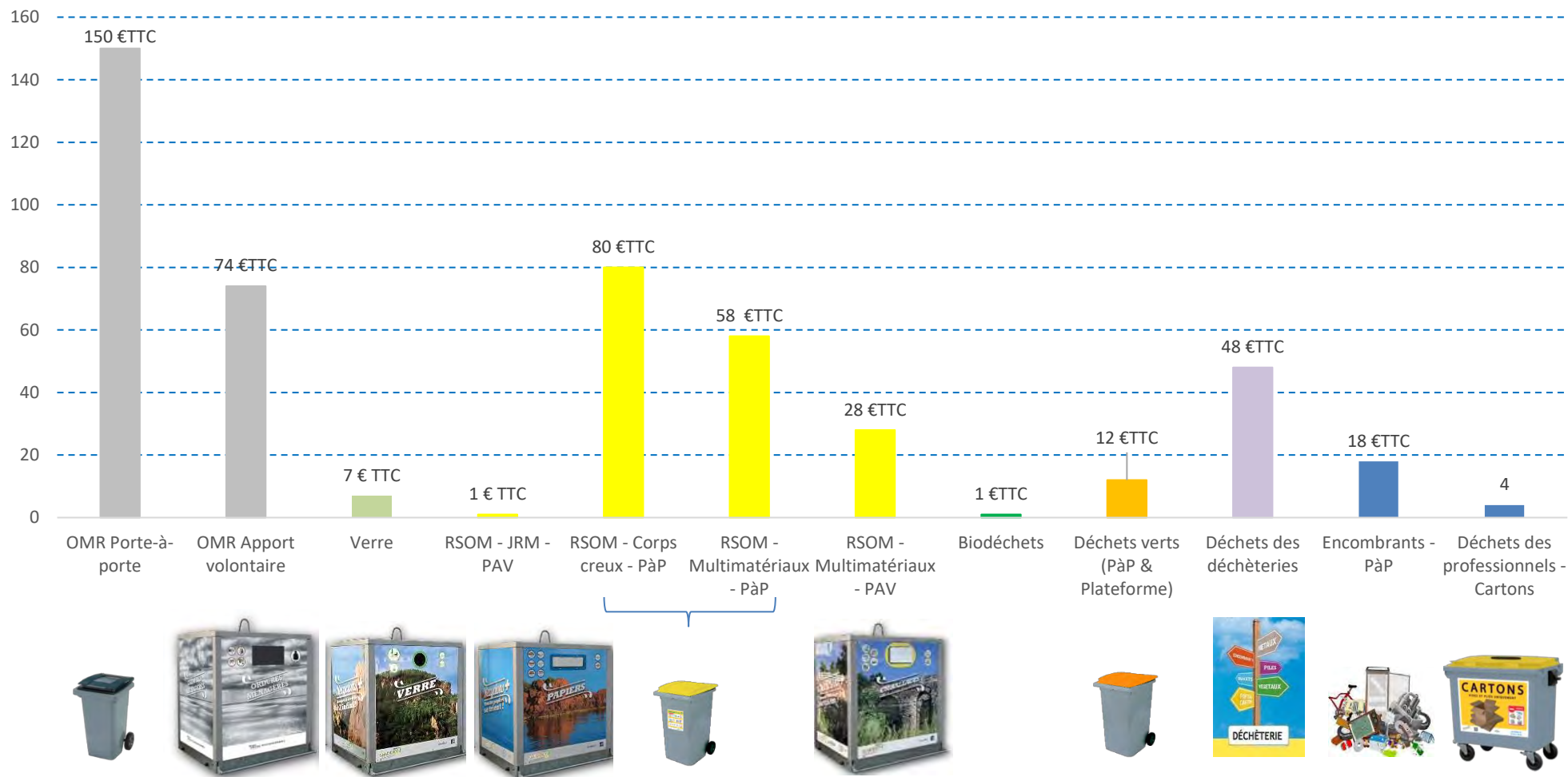
Hierarchisation des charges	Charges HT	%
Collecte des OMR	7 037 280 €	<b>22%</b>
Traitement des OMR	6 560 664 €	<b>20%</b>
Transport/traitement des Déchèteries	3 952 518 €	<b>12%</b>
Collecte des recyclables hors verre	3 363 200 €	<b>10%</b>
Total charges Autres flux	2 756 042 €	<b>9%</b>
Tri des recyclables hors verre	2 289 999 €	<b>7%</b>
Total charges Encombrants	1 943 393 €	<b>6%</b>
Total charges Précollecte	1 519 019 €	<b>5%</b>
Collecte Déchèteries	1 496 530 €	<b>5%</b>
Total Structure	880 447 €	<b>3%</b>
Total charges collecte verre	631 339 €	<b>2%</b>
Total charges transport (hors déchèteries)	428 597 €	<b>1%</b>
Total charges Déchets verts	110 784 €	<b>0%</b>
Total charges Prévention	4 787 €	<b>0%</b>

### 3.7 - PART DES DEPENSES DE LA RESPONSABILITE DIRECTE DE LA COLLECTIVITE

	2020	2022
Total charges matrice HT	29 829 173	32 109 653 €
Charges payées au syndicat de traitement	<b>11 983 396</b>	<b>12 791 027 €</b>
Part collectivité	60%	60%
Part syndicat	40%	40%



## Répartition du coût par habitant



AR Prefecture

083-258300581-20230616-DELIB2023\_772-DE  
Reçu le 21/06/2023

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le

ID : 083-200035319-20231010-C\_20230928\_150B-DE

# RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité du service public  
de prévention et de gestion des déchets

## EXERCICE 2022



**SMIDDEV**  
ETABLISSEMENT PUBLIC DE TRAITEMENT ET  
DE VALORISATION DES DÉCHETS

## ÉDITO

### **Le SMIDDEV, un service public exercé par un établissement public.**

Le SMIDDEV (Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var) est un Etablissement Public, composé :

- Des 5 Communes de la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération : Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens et Les Adrets-de-l'Estérel ;
- De la Commune de Bagnols-en-Forêt représentante de la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

Fondé en 1974, le Syndicat exerce une mission de service public telle qu'elle est définie par le Code des Collectivités Territoriales et le Code de l'Environnement : le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages de son territoire soit 121 006 habitants permanents (Sources INSEE 2019).

Le Syndicat assure la compétence « traitement et valorisation des déchets ménagers » et dans le cadre de sa mission de traitement par le tri, il participe à la fourniture aux Collectivités membres des moyens nécessaires au tri à la source.

Il assure également les prestations de communication liées à ce type de traitement.

Lors du renouvellement de la Présidence et du Bureau en 2020, des objectifs de progression du taux de valorisation du Syndicat ont été fixés afin de résoudre la problématique des déchets ménagers de l'Est Var à moyen et long terme et ce au meilleur coût.

## PRÉAMBULE

Conformément à l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, de la communauté de communes ou de la communauté d'agglomération qui a la compétence de gestion des déchets, présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est établi conformément au Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Le rapport annuel du SMIDDEV est présenté au conseil syndical au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public.

Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège du syndicat.

Les indicateurs présentés dans ce rapport sont d'ordre techniques et financiers, et concernent notamment les quantités traitées par flux de déchets, les équipements en service, les modes de traitement proposés, ainsi que les dépenses afférentes au traitement et les recettes liées au recyclage.



## 1. GOUVERNANCE ET STRUCTURE

Le Conseil Syndical.....	8
Le territoire desservi.....	10

## 2. LES INDICATEURS TECHNIQUES

Synthèse de l'Année 2022.....	14
<b>2.1 Les déchets valorisés</b> .....	22
Les collectes sélectives de proximité.....	26
Les encombrants.....	31
Les déchets collectés en déchèteries.....	33
<b>2.2 Les déchets ultimes</b> .....	37
Les ordures ménagères résiduelles.....	39
Les refus de tri issus de la collecte des encombrants et DAE...40	
Les refus de tri issus de la collecte sélective.....	41
<b>2.3 Gestion des sites SMIDDEV (ICPE)</b> .....	44
L'ISDND des Lauriers, Bagnols-en-Forêt.....	44
L'UVM, Bagnols-en-Forêt.....	52
Plateforme de valorisation des déchets verts de la poudrière, Puget-sur-Argens.....	55
<b>2.4 Actions de prévention et communication</b> .....	58
Revue de presse.....	68

## 3. LES INDICATEURS FINANCIERS

<b>3.1 Dépenses</b> .....	76
Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles enfouies en ISDND.....	76
Maintenance du site de l'ISDND des Lauriers.....	78
Traitement des déchets recyclables et valorisables.....	79
Mise à disposition et maintenance des contenants de tri et de collecte sélective.....	82
<b>3.2 Recettes</b> .....	86
Recettes issues des éco-organismes.....	87
Recettes issues de la vente des matières recyclables (collectes sélectives).....	88
Recettes issues des subventions.....	91
Circuit de la reprise et vente des produits issus de la collecte des déchets recyclables.....	92

## 4. GLOSSAIRE.....96





## 1. GOUVERNANCE ET STRUCTURE

Le Conseil Syndical.....	8
Le territoire desservi.....	10



# I.

# GOUVERNANCE ET STRUCTURE



## LE CONSEIL SYNDICAL

Au 01/04/2023

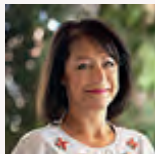
### Membres Titulaires du Comité Syndical

**Gilles LONGO**  
Fréjus



**Président**

**Sylvie BLANC**  
Saint Raphaël



**1<sup>ère</sup>  
Vice-présidente**

**Yoann GNERUCCI**  
Roquebrune-sur-Argens



**2<sup>ème</sup>  
Vice-président**

**Jean-François MOISSIN**  
Puget-sur-Argens



**3<sup>ème</sup>  
Vice-président**

**René BOUCHARD**  
Communauté de Communes  
Pays de Fayence



**4<sup>ème</sup>  
Vice-président**

**Gérard BONNAL**  
Saint-Raphaël



**Jean-Yves HUET**  
Communauté de Communes  
Pays de Fayence



**Sonia LAUVARD**  
Fréjus



**Charles MARCHAND**  
Fréjus



**Kader MERIMECHE**  
Roquebrune-sur-Argens



**Jacqueline SANCHEZ**  
Les Adrets-de-l'Estérel



**Bernard SABY**  
Saint-Raphaël



## Membres Suppléants du Comité Syndical

Estérel Côte d'Azur Agglomération :

**GENOUX Jacques** - Saint-Raphaël  
**HEUDIARD Frédéric** - Saint-Raphaël  
**ZUCCO Yvonne** - Saint-Raphaël  
**CHIOCCA Christophe** - Fréjus  
**KARBOWSKI Ariane** - Fréjus  
**CREPET Sandrine** - Fréjus  
**BOUVARD Martine** - Roquebrune-sur-Argens  
**STEINMETZ Eve** - Roquebrune-sur-Argens  
**BOUDOUBE Paul** - Puget-sur-Argens  
**RAOUST Jean-Paul** - Les Adrets-de-l'Estérel

\*\*\*\*\*

Communauté de Communes du Pays de Fayence :

**CHEVAL Carole** - Bagnols-en-Forêt  
**UGO René** - Seillans



## LE TERRITOIRE DESSERVI



### Communes du territoire de compétence du SMIDDEV



**Superficie totale du territoire : 390 km<sup>2</sup>**

**Indice d'activité touristique : 213,66 %**



## Dans le périmètre de compétence, 2 EPCI, 6 communes.

- Estérel Côte d'Azur Agglomération



- Fréjus (55 301 habitants\*)
- Saint-Raphaël (36 628 habitants\*)
- Roquebrune-sur-Argens (15 128 habitants\*)
- Puget-sur-Argens (8 170 habitants\*)
- Les Adrets de l'Estérel (2 858 habitants\*)

- Communauté de Communes du Pays de Fayence



- Bagnols-en-Forêt (2 921 habitants\*)

### Population desservie : 121 006 habitants permanents\*

Il s'agit là des habitants à titre permanent, ne prenant pas en compte la population à temps partiel des résidences secondaires, ni les pics de fréquentation touristique enregistrés en période estivale.

\*(Recensement INSEE 2019)



## 2. LES INDICATEURS TECHNIQUES

Synthèse de l'Année 2022.....	14
<b>2.1 Les déchets valorisés.....</b>	<b>22</b>
Les collectes sélectives de proximité.....	26
Les encombrants.....	31
Les déchets collectés en déchèteries.....	33
<b>2.2 Les déchets ultimes.....</b>	<b>37</b>
Les ordures ménagères résiduelles.....	39
Les refus de tri issus de la collecte des encombrants et DAE...40	
Les refus de tri issus de la collecte sélective.....	41
<b>2.3 Gestion des sites SMIDDEV (Installations Classées pour</b>	
<b>la Protection de l'Environnement).....</b>	<b>44</b>
L'ISDND des Lauriers, Bagnols-en-Forêt.....	44
L'UVM, Bagnols-en-Forêt.....	52
Plateforme de valorisation des déchets verts de la poudrière,	
Puget-sur-Argens.....	55
<b>2.4 Actions de prévention et communication.....</b>	<b>58</b>
Revue de presse.....	68



## 2.

# LES INDICATEURS TECHNIQUES





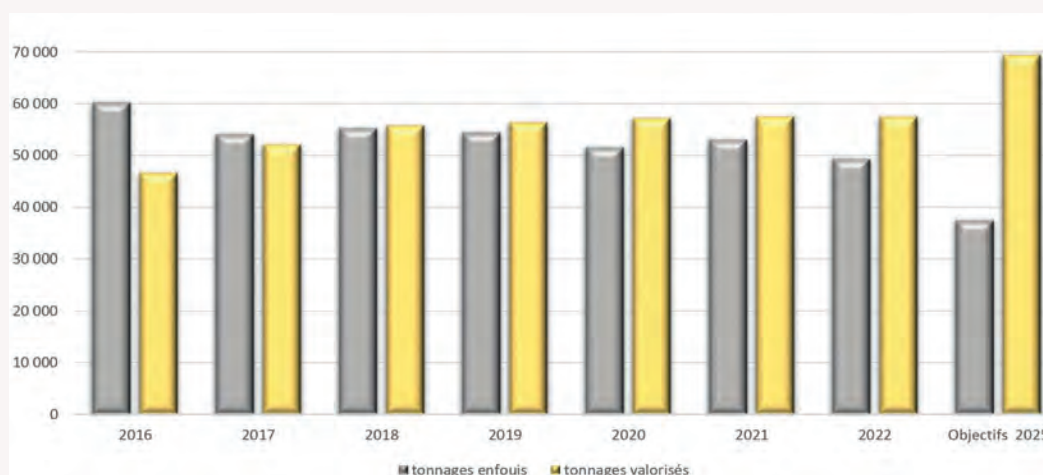
## SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2022

### Synthèse des déchets traités sur le territoire de compétence du SMIDDEV

NATURE	TONNAGES 2020	TONNAGES 2021	TONNAGES 2022	VARIATION 2021/2022	REPARTITION 2022	OBJECTIFS 2020	OBJECTIFS 2025
<b>O.M.R.</b>	49 168	50 593	49 328	-2,5%	46%	45%	35%
<b>Encombrants et D.A.E.</b>	16 372	16 461	15 091	-8,3%	54%	55%	65%
<b>Collectes sélectives</b>	12 789	13 959	14 228	+1,9%			
<b>Déchèteries*</b>	30 437	28 531	28 155	-1,3%			
<b>TOTAL</b>	<b>108 766</b>	<b>109 544</b>	<b>106 802</b>	<b>-2,5%</b>	<b>100%</b>		

\*En 2021 et 2022 les volumes des déchets suivants produits par la commune de Bagnols-en-Forêt ont été pris en charge par la CCPF et ne sont pas comptabilisés : déchets verts, gravats sales, métaux, mobilier, pneus, cartouches, piles, textiles.

### Répartition des déchets ménagers et assimilés du territoire du SMIDDEV depuis 2016 (en tonnes)



## Déchets produits en 2022 en kg par habitant

	Fréjus	Saint Raphaël	Roquebrune sur Argens	Puget-sur-Argens	Les Adrets de l'Esterel	Moyenne ECAA 2022	Bagnols-en-Forêt	Moyenne SMIDDEV 2022	MOYENNE PACA 2019	MOYENNE France 2019
<b>Ordures Ménagères</b>	406	415	476	355	281	387	264	366	372	263
<b>Encombrants</b>	140	103	121	144	150	131	51	118	77	
<b>Collecte Sélective</b>	97	132	165	120	91	121	104	118	54	73
<b>Déchets des déchèteries</b>	159	297	252	272	717	340	130	305	254	217
<b>TOTAL</b>	802	947	1014	891	1238	978	549	907	757	553

Depuis septembre 2015, les encombrants et les Déchets d'Activités Economiques (DAE) ne sont plus dirigés vers l'enfouissement mais vers une filière de valorisation, ce qui explique la forte diminution des tonnages enfouis et la progression des tonnages valorisés depuis 2016.

Triés au centre de tri Écopole de Fréjus, le taux global de valorisation est de 92% en 2022 : 69% de valorisation matière et 23% de valorisation énergétique.

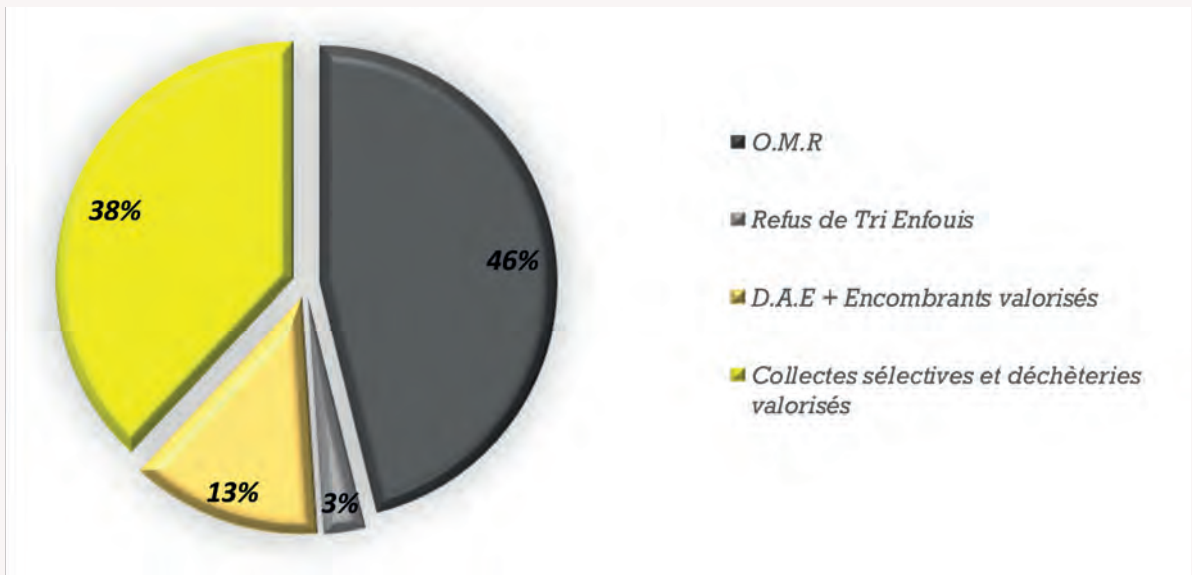
## Performances du tri des emballages et papiers en kg/hab/an

Déchets collectés, triés et recyclés en kg/hab/an	SMIDDEV 2022	Moyenne VAR 2022	Moyenne REGION 2022	Moyenne FRANCE 2022	Objectifs Plan Régional SUD PACA	
					AN 2025	AN 2031
<b>VERRE</b>	43,9	33,9	26,1	33,9	33	32
<b>EMB+PAPIERS</b>	49,1	35,7	27	35,1	58	56
<b>EMBALLAGES</b>	25,6	20,6	15,6	19,8		
<b>PAPIERS</b>	23,5	15,1	11,4	15,3		
<b>TOTAL</b>	93	69,6	53,1	69	91	88

Sources CITEO- Tonnes recyclées.



### Répartition en % des déchets traités en 2022



**Déchets produits sur le territoire de compétence du SMIDDEV****TOTAL DÉCHETS ENFOUIS :****52 290 tonnes****ISDND : ENFOUISSEMENT****OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) :**

.....49 271 T

**Refus de tri Encombrants DAE :**

.....1 207 T

**Refus de tri issus de la collecte****sélective : .....**1 812 T**TOTAL : 52 290 T****TOTAL DÉCHETS VALORISÉS :****55 343 tonnes****COLLECTES SELECTIVES -  
PAP / PAV VALORISÉS****Verre : .....**5 251 T**Papiers : .....**630 T**Multimatériaux (emballages-papiers, hors  
refus enfouis) : .....**6 168 T**Textiles\* : .....**261 T**Biodéchets : .....**106 T**TOTAL : 12 416 T****ENCOMBRANTS** (issus de la collecte  
des monstres en PAP et des déchèteries) et**DAE** (déchets d'Activités Economiques)**VALORISÉS** (hors refus enfouis) :

.....13 884 T

**TOTAL : 13 884 T****DÉCHETS DES  
DÉCHÈTERIES VALORISÉS :****Cartons : .....**1 577 T**Bois : .....**2 480 T**Gravats (propres, souillés\*, plâtre) : 5 672 T****Végétaux\* : .....**14 081 T**Palmiers : .....**457 T**DDM (Déchets Dangereux des Ménages) : ...**

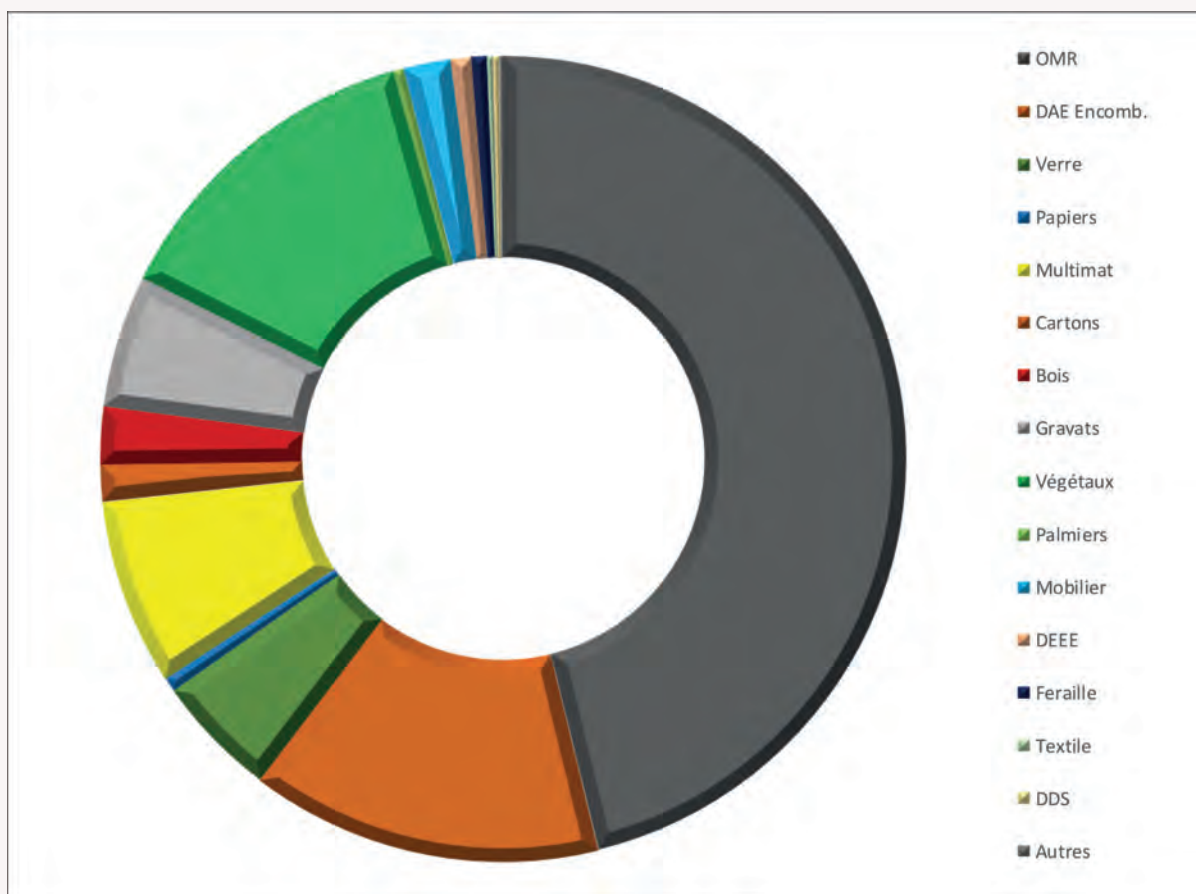
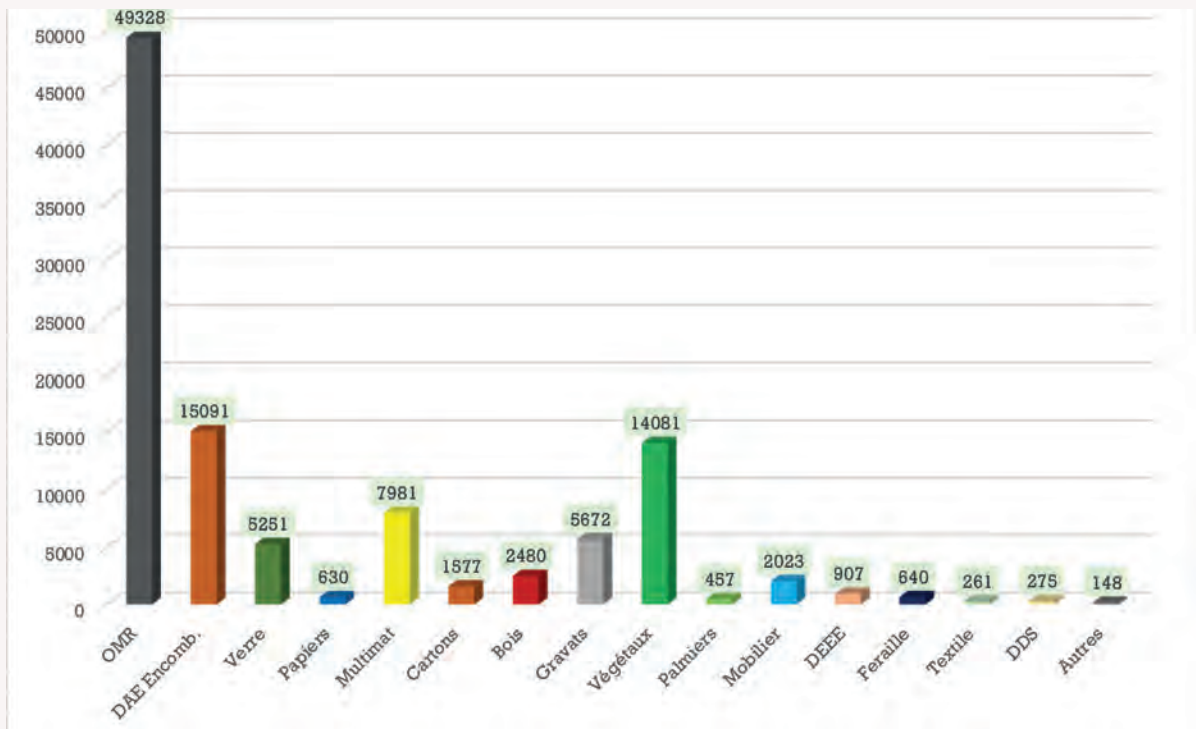
.....275 T

**DEEE (Déchets Electriques et Electroniques) :**

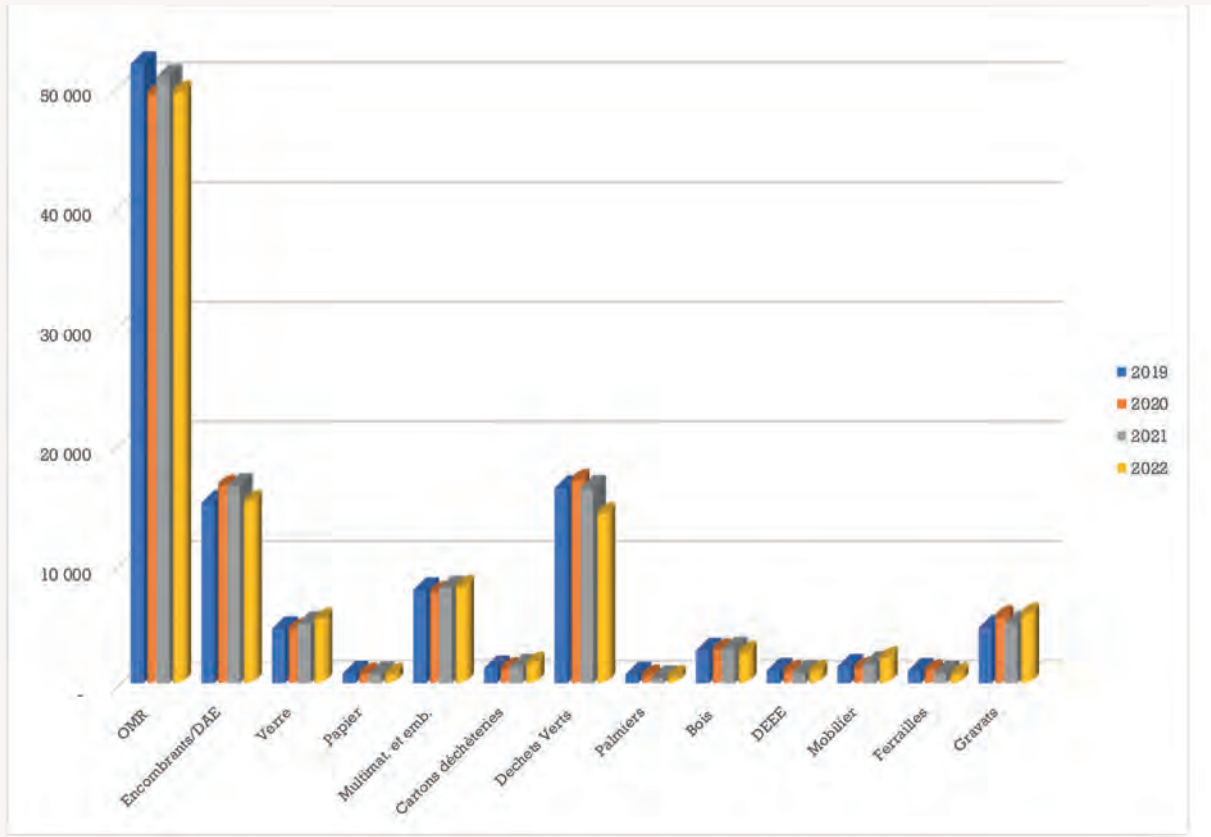
.....907 T

**Ferraille-métaux\* : .....**640 T**Mobilier\* : .....**2 023 T**Divers (huiles, pneus\*, piles\*, ...)****et pré tri ISDND : .....**100 T**TOTAL : 28 212 T**\*Tonnes Bagnols prises en charge par la CCPF  
non comprises en 2022**PRÉVENTION****831 tonnes****de biodéchets n'ont pas été enfouies  
grâce au compostage individuel et  
partagé.****+ 831 T**

### Répartition des tonnages 2022 par nature de déchets (en tonnes)



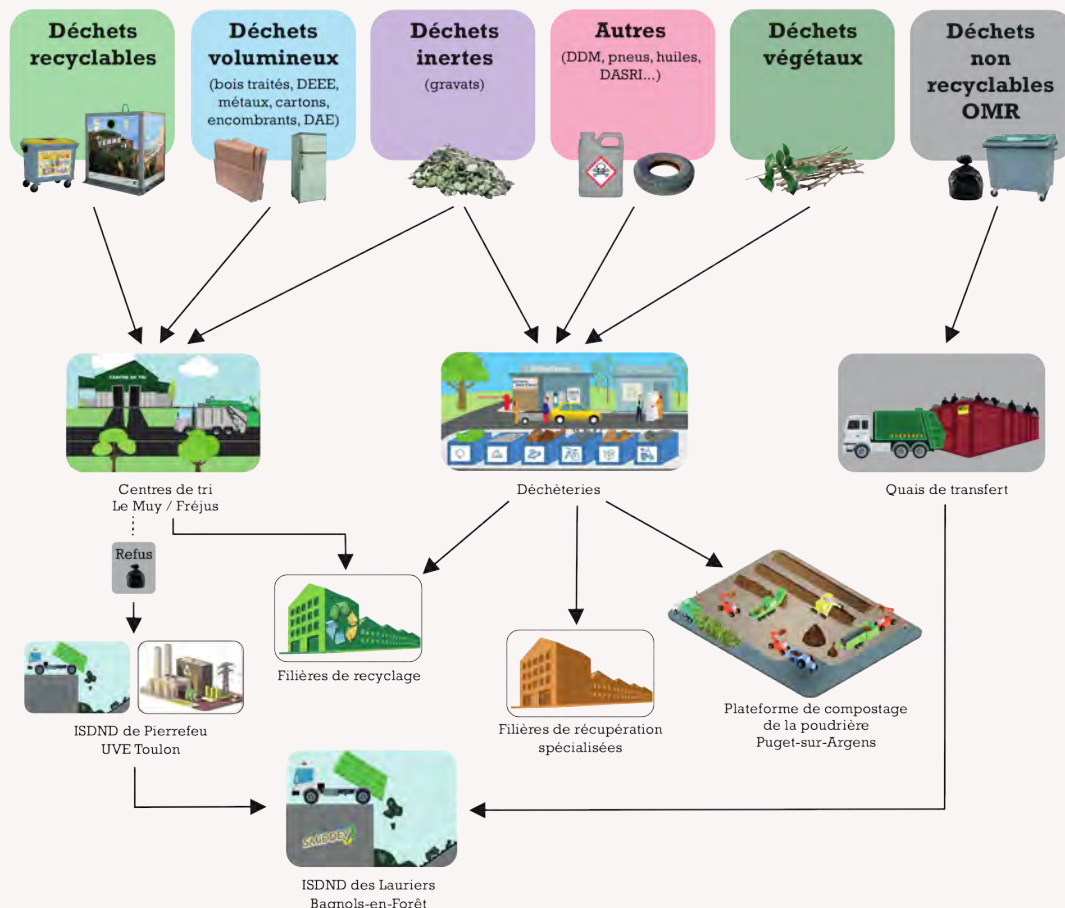
### Évolution des tonnages par type de déchets de 2019 à 2022



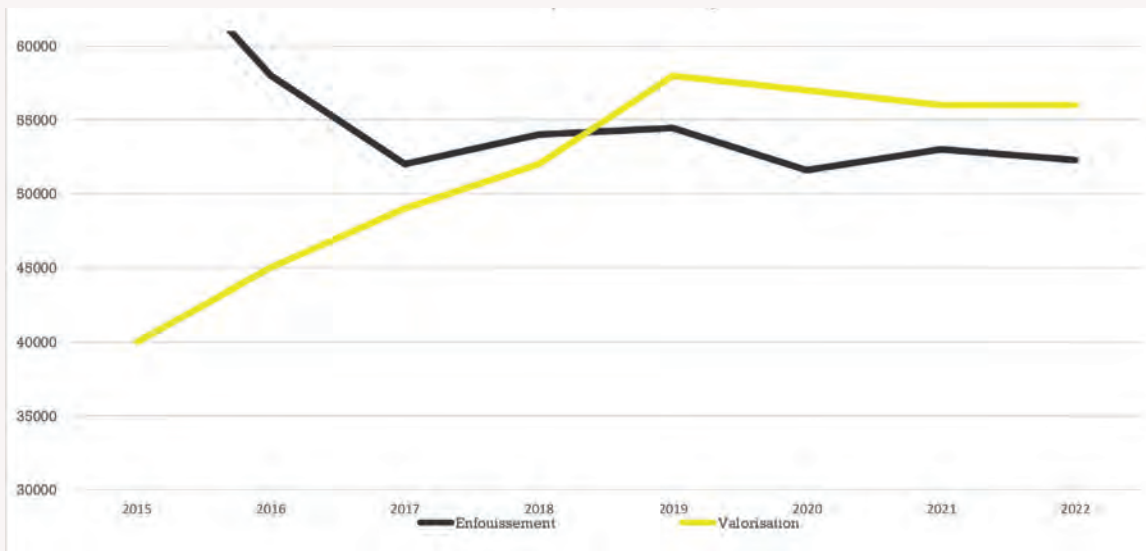
### Synoptique des déchets traités par le SMIDDEV



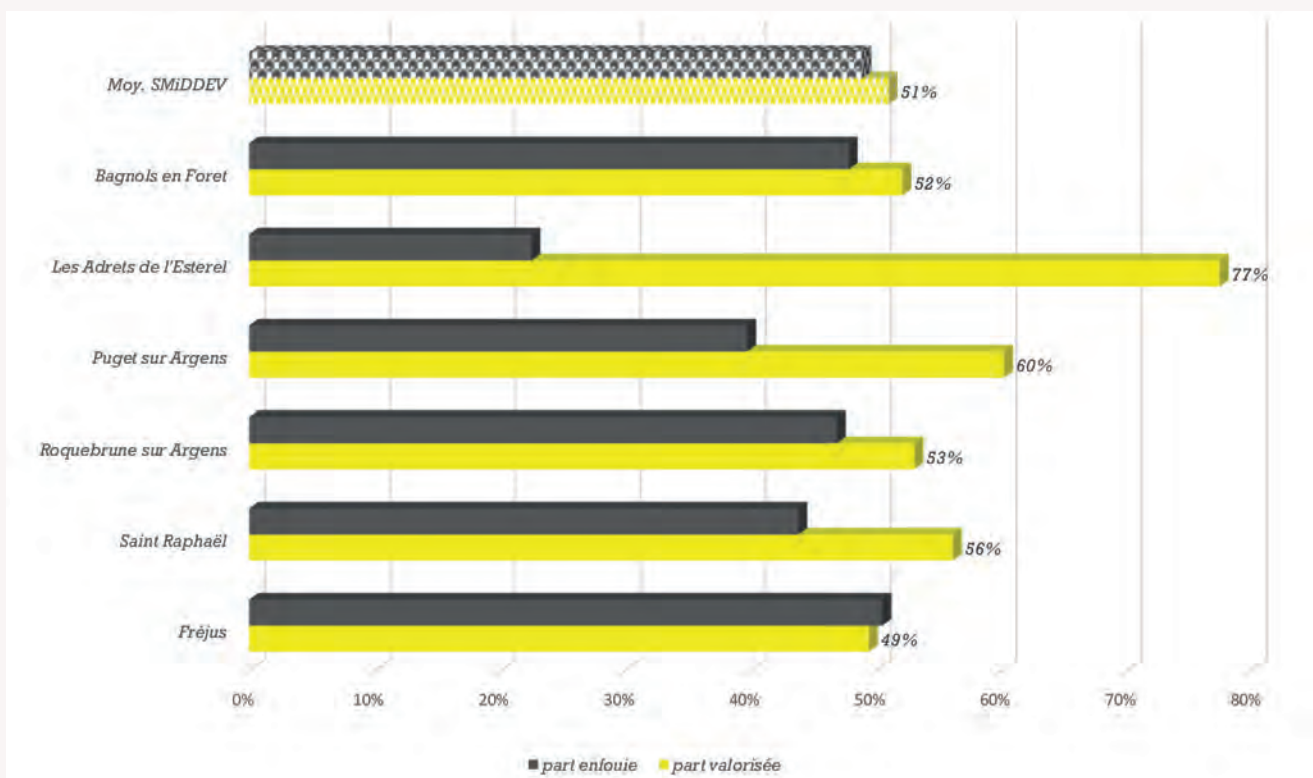
### Filières de traitement



## Évolution de la production de déchets enfouis / valorisés en tonnes (périmètre SMIDDEV)



## Part des déchets valorisés par commune sur le total des déchets ménagers et assimilés





## 2.1 LES DÉCHETS VALORISÉS

Les déchets triés par les administrés dans les bacs et colonnes de tri (emballages, cartons, plastiques, aluminium ou acier) sont collectés et transportés jusqu'au centre de tri du Muy.

Ils sont alors séparés par catégorie de matériaux puis expédiés vers les filières de recyclage.

Il peut y avoir des refus de tri (erreurs de tri par l'habitant/incivisme). Ils sont alors réorientés vers l'ISDND de Pierrefeu ou l'incinérateur de Toulon (UVE).

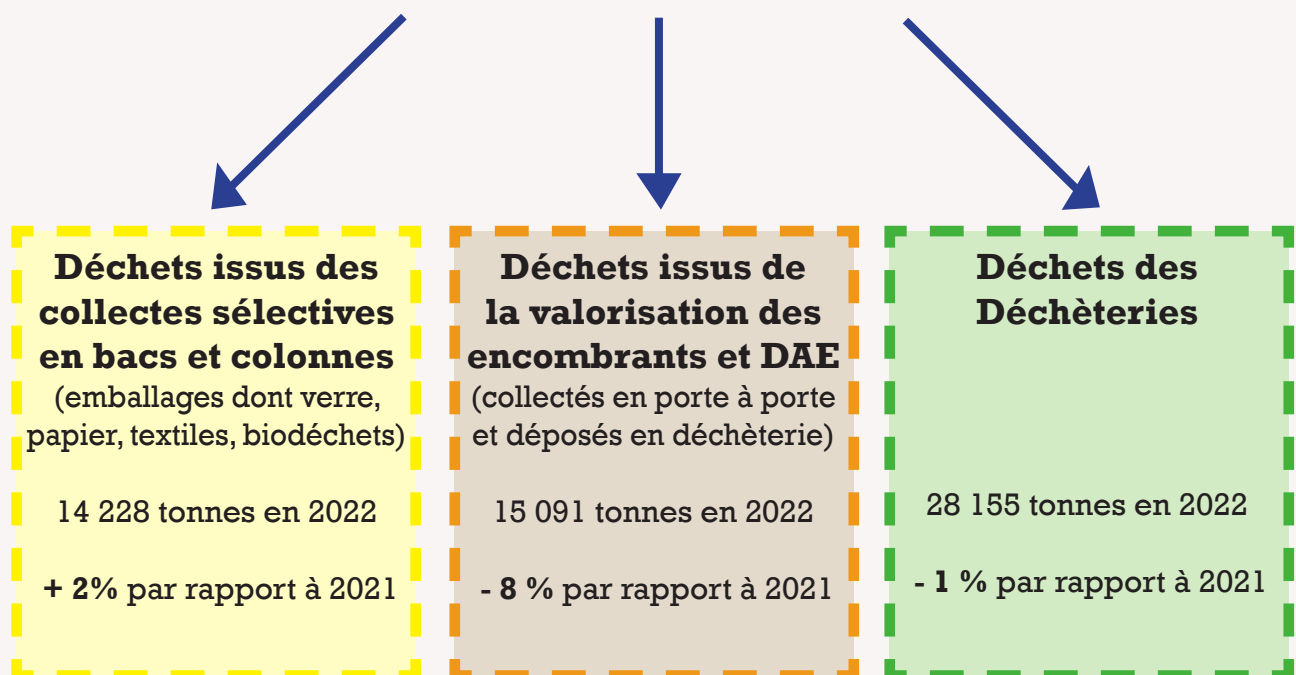
Pour la collecte des papiers en PAV, celle-ci est dirigée vers le centre de tri de Fréjus (Eco Pôle SOFOVAR).

Quant aux encombrants et DAE issus des collectes des monstres ou des dépôts en déchèteries, ils sont triés et conditionnés à l'Eco Pôle de SOFOVAR à Fréjus, avant d'être acheminés vers les différentes filières de valorisation matière et énergétique. Les refus non valorisables sont enfouis à l'ISDND des Lauriers.

Enfin, les déchets des déchèteries partent vers différentes filières de recyclage et de valorisation selon leur nature (centres de tri Eco Pôle SOFOVAR et Mat'ild à Fréjus, plateforme de compostage de la Poudrière à Puget-sur-Argens et éco organismes).

**57 774 tonnes triées en 2022**

Légère baisse globale par rapport à 2021 (58 892 T en 2021)





Centre de tri SOFOVAR – Eco-Pôle du Capitou à Fréjus



## Déchets collectés en PAP (Porte à Porte) ou PAV (Point d'Apport Volontaire)

### Déchets issus des bacs jaunes et des colonnes de tri



### Déchets issus des colonnes à textiles (vêtements, linge de maison, sacs, chaussures usagés)



### Biodéchets issus des cantines



### Déchets issus des déchèteries ou en PAP / PAV



CARTONS



BOIS



DÉBLAIS / GRAVATS



MÉTAUX



DÉCHETS VERTS



DEEE \*



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DDS)



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS A RISQUES



MOBILIER



ENCOMBRANTS



\* DEEE :  
Déchets d'Equipements  
Electriques et Electroniques



## LES COLLECTES SÉLECTIVES DE PROXIMITÉ

Les déchets issus de la collecte sélective sont :

- Les papiers (graphiques)
  - Les emballages carton et papier
  - Les emballages en plastique
  - Les emballages en métal
  - Le verre ( flacons et bouteilles)
  - Les cartons bruns (collectés aussi en PAV depuis 2022)
- } multimatériaux

Nous pouvons ajouter à cette liste les textiles (ainsi que certains déchets divers tels que les huiles, les piles...) collectés en points d'apport volontaire selon les déchèteries des communes.

Après Puget-sur-Argens en 2018, de nouvelles collectes spécifiques de biodéchets ont démarré en 2019 :

- Cantines scolaires de Saint Raphaël (depuis janvier 2019)
- Cantines scolaires de Fréjus (depuis septembre 2019)
- Cantines scolaires de Roquebrune (de septembre 2019 à mai 2021)

106 tonnes de biodéchets ont été récupérées et valorisées en compost en 2022. Ce tonnage est inférieur à celui de 2021 suite à l'interruption temporaire des collectes à Roquebrune-sur-Argens sur l'année entière et à Puget-sur-Argens d'octobre à décembre.

**Les tonnages des déchets issus des collectes sélectives ont augmenté (+2%) par rapport à 2021.**

L'évolution reprend une courbe proche de celle d'avant la crise sanitaire de la COVID-19, qui avait fortement impacté les modes de vie et de production.

- > **hausse des tonnages collectés en « bacs jaunes »** : +1% (+6% en 2021);
- > **hausse des tonnages issus de la collecte du verre** : +6% (+13% en 2021);
- > **baisse des tonnages issus de la collecte du papier** : -13% (+9% en 2021).





Collecte des colonnes de tri



**SMIDDEV** Le saviez-vous ?

**LE PAPIER SE TRIE ET SE RECYCLE 5 FOIS !**

Trier c'est écologique et économique !

SMIDDEV  
04 98 11 98 80 smiddev.fr

Contactez-nous

CITEO

Étatnat Côte d'Azur



## Ventilation par commune des déchets issus des collectes sélectives

### Emballages (en tonnes)



<b>EVOLUTION DES TONNAGES : les emballages et papiers en mélange</b>						
	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Fréjus	3569	3627	3434	3528	3460	-2%
Saint Raphaël	1919	2055	2095	2280	2413	+6%
Roquebrune sur Argens	1285	1402	1284	1384	1344	-3%
Puget sur Argens	437	465	473	554	575	+4%
Les Adrets de l'Esterel	135	110	96	78	104	+33%
<b>E.C.A.A.</b>	<b>7344</b>	<b>7659</b>	<b>7383</b>	<b>7824</b>	<b>7896</b>	<b>+1%</b>
<b>C.C.P.F.(Bagnols en Foret)</b>	<b>104</b>	<b>112</b>	<b>102</b>	<b>99</b>	<b>85</b>	<b>-14%</b>
<b>TOTAL SMIDDEV</b>	<b>7448</b>	<b>7771</b>	<b>7485</b>	<b>7923</b>	<b>7981</b>	<b>+1%</b>

### Papiers (en tonnes)



<b>EVOLUTION DES TONNAGES : Les papiers graphiques en PAV</b>						
	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Fréjus	1	15	33	71	68	-4%
Saint Raphaël	692	602	481	465	405	-13%
Roquebrune sur Argens	31	46	45	56	50	-11%
Puget sur Argens	93	63	57	51	45	-13%
Les Adrets de l'Esterel	8	9	7	11	13	+17%
<b>E.C.A.A.</b>	<b>825</b>	<b>735</b>	<b>624</b>	<b>655</b>	<b>581</b>	<b>-11%</b>
<b>C.C.P.F.(Bagnols en Foret)</b>	<b>51</b>	<b>54</b>	<b>43</b>	<b>69</b>	<b>49</b>	<b>-30%</b>
<b>TOTAL SMIDDEV</b>	<b>876</b>	<b>790</b>	<b>667</b>	<b>724</b>	<b>630</b>	<b>-13%</b>

### Verre (en tonnes)



<b>EVOLUTION DES TONNAGES : Le verre en PAV</b>						
	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Fréjus	1518	1457	1436	1577	1757	+11%
Saint Raphaël	1557	1674	1571	1771	1851	+5%
Roquebrune sur Argens	815	849	782	964	1043	+8%
Puget sur Argens	227	239	262	287	294	+3%
Les Adrets de l'Esterel	108	155	186	199	135	-32%
<b>E.C.A.A.</b>	<b>4225</b>	<b>4374</b>	<b>4237</b>	<b>4798</b>	<b>5080</b>	<b>+6%</b>
<b>C.C.P.F.(Bagnols en Foret)</b>	<b>140</b>	<b>137</b>	<b>152</b>	<b>160</b>	<b>171</b>	<b>+7%</b>
<b>TOTAL SMIDDEV</b>	<b>4365</b>	<b>4511</b>	<b>4389</b>	<b>4958</b>	<b>5251</b>	<b>+6%</b>





### Cartons bruns (en tonnes)

EVOLUTION DES TONNAGES : Les cartons bruns en PAP-PAV et déchèteries						
	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Fréjus	638	606	607	697	735	+5%
Saint Raphaël	353	385	293	400	424	+6%
Roquebrune sur Argens	58	85	79	130	243	+87%
Puget sur Argens	58	85	66	70	98	+40%
Les Adrets de l'Esterel	28	44	40	48	49	+3%
<b>E.C.A.A.</b>	<b>1135</b>	<b>1205</b>	<b>1085</b>	<b>1345</b>	<b>1548</b>	<b>+15%</b>
C.C.P.F.(Bagnols en Foret)*	30	27	28	30	29	-3%
<b>TOTAL SMIDDEV</b>	<b>1164</b>	<b>1233</b>	<b>1113</b>	<b>1375</b>	<b>1577</b>	<b>+15%</b>

\* Les tonnages PAV collectés à Bagnols-en-Forêt sont traités par la CCPF



### Textiles (en tonnes)

EVOLUTION DES TONNAGES : Le textile en PAV						
	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Fréjus	1	35	19	20	40	+98%
Saint Raphaël	127	173	67	110	125	+13%
Roquebrune sur Argens	49	62	34	52	53	+2%
Puget sur Argens	28	34	14	33	36	+10%
Les Adrets de l'Esterel	3	3	3	6	8	+27%
<b>E.C.A.A.</b>	<b>208</b>	<b>306</b>	<b>137</b>	<b>221</b>	<b>261</b>	<b>+18%</b>
C.C.P.F.(Bagnols en Foret)*	8					
<b>TOTAL SMIDDEV</b>	<b>216</b>	<b>306</b>	<b>137</b>	<b>221</b>	<b>261</b>	<b>+18%</b>

\* Les tonnages collectés sur Bagnols-en-Forêt n'ont pas été communiqués au SMIDDEV

**Pour rappel, les colonnes à textiles sont gratuitement mises en place et collectées par l'éco organisme agréé « ECO-TLC/Refashion » (partenaire du SMIDDEV), et ses prestataires de collecte (partenaires d'ECAA et de CCPF).**

Depuis 2020, l'entreprise Le Relais collecte sur ECAA et depuis 2021, Montagn'Habits Emploi Solidarité sur Bagnols-en-Forêt. Les textiles, linges, chaussures, ainsi collectés, sont destinés soit au réemploi, soit au recyclage, par exemple en chiffons pour l'industrie en isolants, ou en fils synthétiques pour la fabrication de nouveaux textiles. Une partie peut être valorisée énergétiquement (CSR).





**Biodéchets (en tonnes)**

<b>EVOLUTION DES TONNAGES : Les biodéchets</b>						
	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Fréjus		23	39	44	38	-14%
Saint Raphaël		38	32	45	39	-13%
Roquebrune sur Argens		6	12	9	0	-100%
Puget sur Argens		15	29	33	29	-12%
Les Adrets de l'Esterel		0	0	0	0	0%
<b>E.C.A.A.</b>	<b>0</b>	<b>81</b>	<b>112</b>	<b>131</b>	<b>106</b>	<b>-19%</b>
<b>C.C.P.F.(Bagnols en Foret)*</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL SMIDDEV</b>	<b>0</b>	<b>81</b>	<b>112</b>	<b>131</b>	<b>106</b>	<b>-19%</b>

\* De 2018 à 2022 sur Bagnols pas de collecte spécifique.

Afin de développer le tri et la valorisation des biodéchets ménagers, conformément à la réglementation et à l'obligation faite aux collectivités d'organiser la collecte de ces derniers avant janvier 2024, le SMIDDEV a été retenu dans le cadre de l'appel à projet de l'ADEME et de la Région pour la mise en œuvre de solutions sur la généralisation du tri à la source et la valorisation des biodéchets en Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Le SMIDDEV a ainsi obtenu des aides financières pour la réalisation d'une étude technico-économique préalable à la construction d'une unité de valorisation des biodéchets sur le territoire, l'achat des composteurs individuels et collectifs, des actions de communication et d'incitation au compostage et des alternatives au brûlage des déchets verts.

Les opérations de prévention menées par le SMIDDEV sur le compostage individuel et collectif ont permis d'éviter environ 831 tonnes de biodéchets à collecter et à traiter par les collectivités.



## LES ENCOMBRANTS



### Encombrants et DAE\*\* en PAP et en déchèterie (en tonnes)

<b>EVOLUTION DES TONNAGES : Les encombrants/DAE en PAP et déchèteries</b>						
	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Fréjus	8266	7500	8177	8016	7748	-3%
Saint Raphaël	4198	4472	4286	4989	3766	-25%
Roquebrune sur Argens*	1797	1654	2064	1898	1826	-4%
Puget sur Argens*	512	899	1332	1041	1174	+13%
Les Adrets de l'Esterel	258	300	373	387	429	+11%
<b>E.C.A.A.</b>	<b>15031</b>	<b>14825</b>	<b>16232</b>	<b>16331</b>	<b>14943</b>	<b>-8%</b>
C.C.P.F.(Bagnols en Foret)	136	106	140	130	148	+14%
<b>TOTAL SMIDDEV</b>	<b>15167</b>	<b>14931</b>	<b>16372</b>	<b>16461</b>	<b>15091</b>	<b>-8%</b>

\* Sur la base d'une répartition 50/50 entre Roquebrune et Puget pour les apports en déchèterie de Puget

\*\* Déchets d'Activités Economiques

**ENCOMBRANTS**

Revêtements de sols (moquette, linoleum...)

Isolants (laine de verre emballée)

Verre plat (fenêtres, miroirs...)

Plastiques (films, objets divers)

INTERDIT

SMIDDEV



**La quantité totale des encombrants et DAE traitée en 2022 est de 15 091 tonnes, soit une baisse de 8% par rapport à 2021.**

11 152 tonnes ont été collectées dans les déchèteries et 3 939 tonnes en porte à porte.

La forte baisse de St Raphaël (-25%) peut s'expliquer par le vidage des déchets de balayures urbaines dans la benne déchets de chantiers en mélange et balayures et non plus dans la benne à encombrants.

Sur ces tonnages, une majorité a été recyclée (69% en valorisation matière, 23% en valorisation énergétique).

Seulement 8% des tonnages ont été enfouis, soit 1 207 tonnes de refus.

Pour rappel, les encombrants sont collectés en porte à porte dans la plupart des parcs d'activités du territoire et les déchets des professionnels sont acceptés dans les déchèteries.

L'objectif du Plan Régional est de réduire les tonnages d'encombrants et DAE, notamment les apports des professionnels en déchèteries communautaires pour les reporter sur des déchèteries professionnelles privées. **Il convient d'envisager des mesures pour réduire ces tonnages de DAE collectés en porte à porte et en déchèteries communautaires, notamment par le biais d'un règlement de collectes.**

En décembre 2022, Estérel Côte d'Azur Agglomération a établi une nouvelle grille tarifaire à la hausse, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour les professionnels venant déposer leurs déchets en déchèteries.

Le 30 mars 2023, le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération a délibéré pour fixer un seuil de collecte du service public auprès des professionnels à 8 000 litres par semaine cumulant les ordures ménagères, les emballages et les cartons. De plus, Estérel Côte d'Azur Agglomération travaille sur la mise en place d'une redevance spéciale applicable en 2024 ou 2025.

Le conseil communautaire de la CCPF a délibéré le 5 octobre 2011 et a fixé le seuil d'exonération à 3000 litres par semaine, au-delà duquel les producteurs doivent s'acquitter de la redevance spéciale. Au-delà, 3000 litres par semaine et en deçà de 8000L les producteurs doivent s'acquitter de la redevance spéciale. Au-delà de 8000 litres par semaine le service n'est plus assuré par la CCPF, le choix d'un prestataire privé est obligatoire.



*Collecte des encombrants en porte à porte*



## LES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

**Carton - Bois - Gravats - Déchets verts - Palmiers - Ferraille - DDS - DEEE - Mobilier - Pneus - huile - piles...**



<b>EVOLUTION DES TONNAGES : Les déchets des déchèteries</b> (cartons, déchets verts, bois, gravats, palmiers, métaux, DEEE, mobilier, DDS, piles...)						
	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Fréjus	8 189	7 394	7 747	8 733	8 817	+1%
Saint Raphaël	11 958	10 838	11 258	10 699	10 871	+2%
Roquebrune sur Argens*	4 155	5 268	5 076	4 069	3 816	-6%
Puget sur Argens*	2 147	2 764	2 613	2 051	2 224	+8%
Les Adrets de l'Esterel	1 824	2 321	2 547	2 471	2 049	-17%
<b>E.C.A.A.</b>	<b>28 273</b>	<b>28 585</b>	<b>29 241</b>	<b>28 023</b>	<b>27 776</b>	<b>-1%</b>
<b>C.C.P.F.(Bagnols en Foret)**</b>	<b>462</b>	<b>441</b>	<b>1 197</b>	<b>450</b>	<b>379</b>	<b>-16%</b>
<b>TOTAL SMIDDEV</b>	<b>28 735</b>	<b>29 026</b>	<b>30 438</b>	<b>28 473</b>	<b>28 155</b>	<b>-1%</b>

\*Note : sur la base d'une répartition 50/50 entre Roquebrune et Puget pour la déchèterie de Puget

\*\*En 2021 et 2022 les déchets de Bagnols, dont le traitement est pris en charge par la CCPF, n'ont pas été comptabilisés : déchets verts, gravats sales, métaux, mobilier, pneus, piles et cartouches d'impression.



**La quantité totale de déchets collectés dans les déchèteries en 2022 est de 28 155 tonnes, soit une baisse de 1% par rapport à 2021.**

**Les déchèteries ont collecté en 2022 plus de mobilier, de cartons, de gravats, de DEEE, de DDS, et de palmiers, mais moins de métaux, de bois et de déchets verts.**



**Les déchets verts** constituent en 2022 le premier déchet collecté en déchèteries. **Le tonnage a baissé de 10% en 2022 par rapport à 2021** (-7% en 2021 par rapport à 2020) en raison de la sécheresse prolongée.



**Le tonnage de gravats** a augmenté de 14% par rapport à 2021. Cette hausse s'explique en partie par le vidage des déchets de balayures urbaines de St Raphaël dans la benne déchets de « chantiers en mélange et balayures » et non plus dans la benne à encombrants.



**Le tonnage des métaux continue à fortement baisser** (-23%), en lien notamment avec l'arrêt des collectes en déchèterie à Puget-sur-Argens depuis mars 2021, l'évolution de la qualité du tri vers la benne à mobilier et l'absence de données pour la commune de Bagnols-en-Forêt.



**Les tonnages sont toujours en hausse importante pour le mobilier** grâce à l'amélioration du tri en déchèterie (+27%), et **le carton** (+14%) en raison du développement des achats en ligne et des PAV.



**Le tonnage du bois** a baissé de 11%, cela est probablement dû à l'évolution de la qualité du tri vers la benne à mobilier.

DÉCHETS DANGEREUX  
SPECIFIQUE (DEEE)

**Le tonnage global de déchets dangereux des ménages a augmenté de 14% en 2022.** Cette hausse est liée essentiellement à l'augmentation des tonnages pris en charge gratuitement par l'éco-organisme EcoDDS qui ont progressé de 61% (133 T en 2022 contre 82 T en 2021), à l'acceptation de nouveaux produits contributeurs dans la filière EcoDDS et à une amélioration de l'organisation de l'accueil et du tri des agents de déchèteries. Ceci a permis une baisse de 10% des tonnages facturés dans le cadre du marché de traitement des DDS hors périmètre EcoDDS, et donc des économies sur le coût de traitement, qui a baissé de 17 % par rapport à 2021.



## Déchets verts



EVOLUTION DES TONNAGES : Les déchets verts						
	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Fréjus	5548	4337	4713	5067	4714	-7%
Saint Raphaël	7004	6575	6825	6536	5940	-9%
Roquebrune sur Argens*	2949	3227	3042	2338	1886	-19%
Puget sur Argens*	978	1052	885	548	548	0%
Les Adrets de l'Esterel	916	1122	1385	1105	993	-10%
<b>E.C.A.A.</b>	<b>17395</b>	<b>16313</b>	<b>16850</b>	<b>15594</b>	<b>14081</b>	<b>-10%</b>
C.C.P.F.(Bagnols en Foret)**		654	630	0	0	0%
<b>TOTAL SMIDDEV</b>	<b>17395</b>	<b>16967</b>	<b>17480</b>	<b>15594</b>	<b>14081</b>	<b>-10%</b>

\*Note : sur la base d'une répartition 50/50 entre Roquebrune et Puget pour la déchèterie de Puget

\*\* Les tonnages collectés à Bagnols-en-Forêt n'ont pas été communiqués au SMIDDEV

Les déchets verts constituent le troisième déchet produit sur le territoire, après les ordures ménagères et les encombrants/DAE.

Les tonnages ont baissé de 7% en 2021, hors tonnages Bagnols (-11% de 2020 à 2021), soit 14 081 tonnes collectées (en déchèteries et en porte à porte à Fréjus et à Saint-Raphaël), puis transformées en compost sur la plateforme du SMIDDEV à Puget-sur-Argens.



Plateforme de compostage du SMIDDEV à Puget-sur-Argens

La baisse des tonnages qui se poursuit en 2022 peut être liée à la sécheresse enregistrée tout au long de l'année, limitant la production des végétaux.



Des collectes de déchets verts en porte à porte sont organisées à Fréjus (depuis 2017), à Saint Raphaël (depuis 2018) et au quartier des Issambres à Roquebrune-sur-Argens (depuis décembre 2022). Des bacs à couvercle orange sont fournis par ECAA. La collecte est hebdomadaire.



Il est nécessaire de développer des actions de prévention des déchets verts, en plus du compostage individuel et collectif, afin de réduire la part des déchets verts transportés et traités sur la plateforme de compostage de la poudrière à Puget-sur-Argens. Ces actions ont été programmées dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés d'ECAA (PLPDMA), à partir de 2022 (gestion différenciée des jardins et espaces verts, broyage de déchets verts en porte à porte), sur le territoire de la CCPF (broyage de déchets verts en porte à porte, dans le cadre du PLPDMA à partir de 2023) et dans le cadre des contrats d'objectifs SMIDDEV/Région, ECAA/Région, CCPF/Région.



## 2.2 LES DÉCHETS ULTIMES



### **L'enfouissement : une solution ultime pour les déchets non valorisables :**

Les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) sont des installations habilitées à recevoir et à stocker des déchets ménagers et assimilés. Ce sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation préfectorale.

Ces installations sont réalisées selon des règles précises d'imperméabilité qui évitent toute contamination du sol.

En effet, elles permettent d'isoler les déchets en supprimant tout contact direct avec le sol naturel à l'aide d'argile et de géomembranes. Elles permettent également de récupérer les liquides polluants (lixiviats) et le biogaz issus de leur fermentation.

Les refus de tri des encombrants/DAE ont été enfouis en 2022 à l'ISDND des Lauriers de Bagnols-en-Forêt.

Les refus de tri du centre de tri (collectes sélectives des emballages) non valorisables ont été enfouis en 2022 à l'ISDND de Pierrefeu.

**On enregistre une diminution du tonnage global des déchets enfouis en ISDND de 2021 à 2022 (-1%).**

La quantité de déchets ménagers et assimilés du territoire du SMIDDEV qui a été enfouie (y compris les refus de tri des encombrants et les refus de collecte sélective) au cours de l'année 2022 s'élève à : **52 290 tonnes (contre 53 025 tonnes en 2021, 51 551 tonnes en 2020, 54 648 tonnes en 2019, 55 272 T en 2018).**





**Répartition des déchets traités en enfouissement par type de déchets**

<b>REPARTITION DES DECHETS TRAITES EN ENFOUISSEMENT</b>						
	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
O.M.R.	53029	51683	49113	50593	49271	-3%
Refus de tri encombrants- DAE enfouis	1062	1498	1144	1126	1207	+7%
Refus de tri collecte sélective enfouis	1182	1412	1294	1306	1812	+39%
<b>TOTAL SMIDDEV</b>	<b>55273</b>	<b>54593</b>	<b>51551</b>	<b>53025</b>	<b>52290</b>	<b>-1%</b>

**OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles

**DAE** : Déchets Activités Économiques (anciennement Déchets Industriels Banals)

**Encombrants** : anciennement Monstres Ménagers



## LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La quantité des ordures ménagères résiduelles (OMR) traitée en 2022 est de **49 328 tonnes**, dont 57,56 tonnes pré-triées et réorientées vers des filières de valorisation, soit un total d'ordures ménagères enfouies de **49 271 tonnes en 2022**, ce qui représente **une baisse des tonnages d'OMR de 3% entre 2021 et 2022**.

La quantité des ordures ménagères résiduelles traitée était de :

- > 50 593 T en 2021
- > 49 223 T en 2020
- > 51 737 T en 2019
- > 53 029 T en 2018

La quantité d'OMR produites sur le territoire du SMIDDEV en 2022 est de 366 kg/habitant.

En comparaison, la moyenne de la région PACA était de 364 kg/hab en 2020 et la moyenne nationale de 249 kg/hab en 2020 (2020 = année de confinement / crise COVID19).

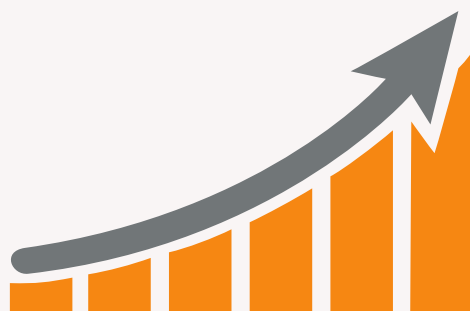


L'objectif fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de réduire de 10% la quantité produite de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant entre 2010 et 2020 a été atteint.

La production de déchets annuelle par habitant est passée de 1 138 kg en 2010 à 907 kg en 2022, **soit une baisse de 25%**.

Par ailleurs, le territoire se rapproche de l'objectif de 55% de déchets valorisés (objectif 2020).

### Objectif 2025 :



**65% de déchets valorisés**

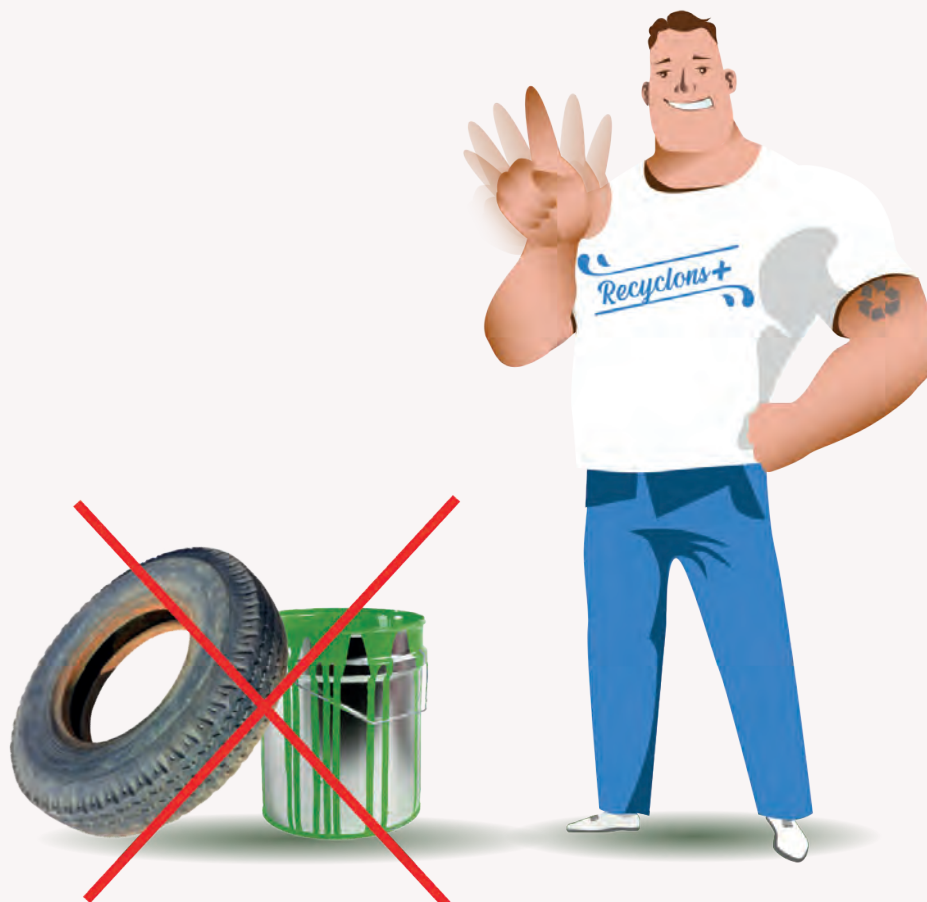


## LES REFUS DE TRI ISSUS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET D.A.E.

Les Encombrants et les DAE (=déchets d'activités économiques) sont collectés en porte à porte ou en apport volontaire en déchèteries et triés au centre de tri de SOFOVAR à Fréjus.

La quantité de refus d'encombrants et DAE a été de 1 207 tonnes (contre 1 126 tonnes en 2021, 1 144 tonnes en 2020, 1 498 tonnes en 2019 et 1 062 tonnes en 2018).

**> Soit une hausse de 7% des refus de tri issus des encombrants et DAE entre 2021 et 2022.**



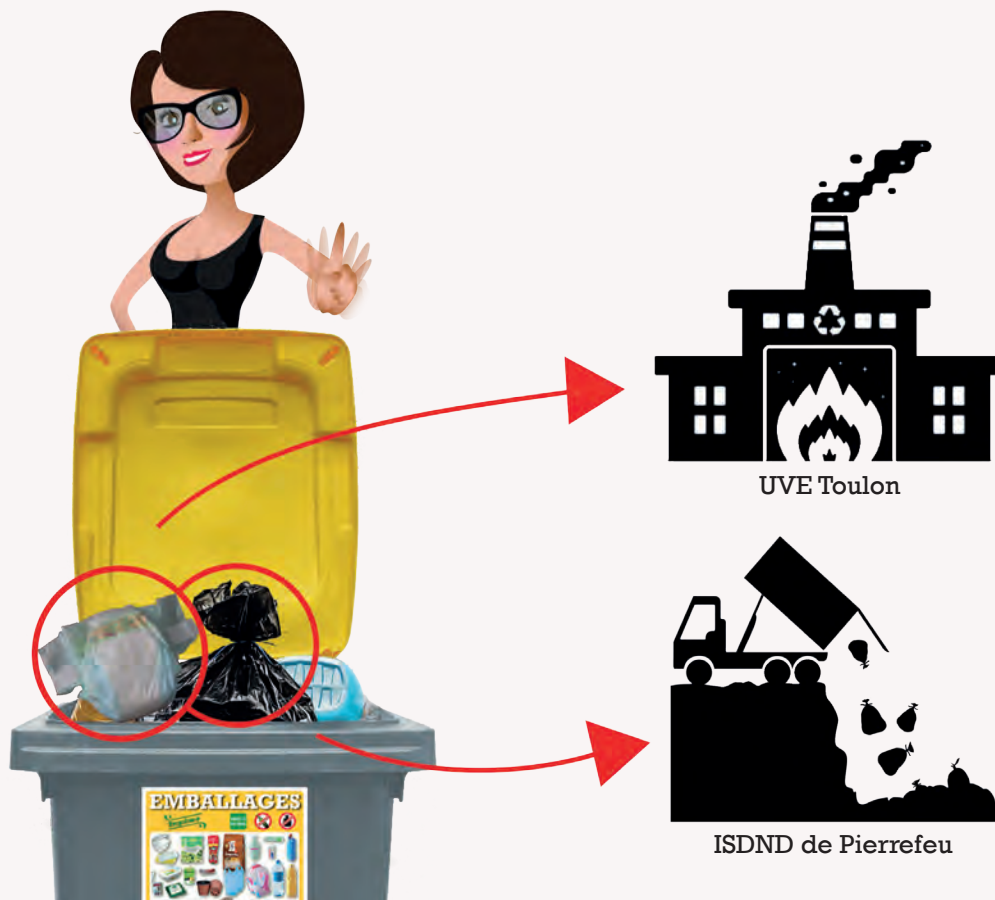
## LES REFUS DE TRI ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les déchets déposés dans les « bacs jaunes » ou les colonnes à emballages sont collectés en porte à porte ou en apport volontaire.

Au centre de tri Valeor au Muy, les déchets triés sont conditionnés.

Une part de ces déchets ne peut pas être recyclée (liée notamment aux erreurs de tri).

Ces refus peuvent être traités en valorisation énergétique d'une part (Combustibles Solides de Récupération et usine d'incinération - UVE) et en enfouissement d'autre part.



La quantité des refus de tri d'emballages a été de 2 041 tonnes en 2022 (contre 2 411 tonnes en 2021, 1 843 tonnes en 2020, 1 762 tonnes en 2019 et 1 664 tonnes en 2018).

**> Soit une baisse de 15% des refus de tri entre 2021 et 2022.**

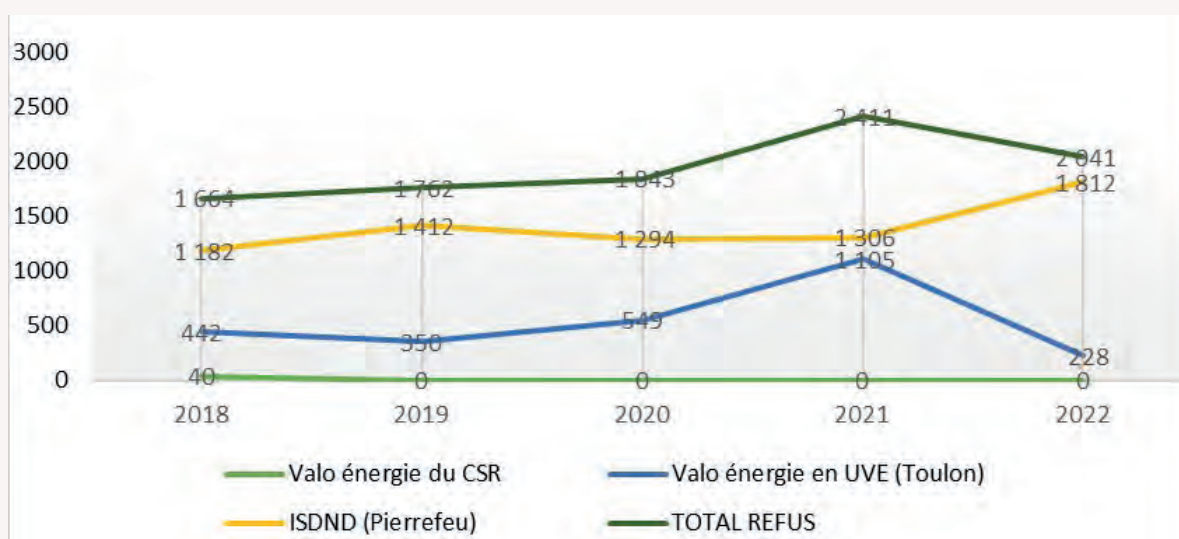
Les refus de tri issus de la collecte sélective ont diminué en 2022 après une forte hausse de 2020 à 2021 (+31%).



La part de refus reste toutefois élevée dans les emballages : 26% du total collecté. Cela peut s'expliquer par l'extension des consignes de tri qui apporte plus d'emballages sales et de moindre qualité, ainsi que par des collectes sélectives souillées par des OMR. On déplore aussi la présence fréquente de sacs noirs dans les bacs de tri.

La moyenne nationale du taux de refus de tri est en hausse générale depuis l'élargissement des consignes de tri à « tous les emballages ».

### SMIDDEV - Évolution des refus de tri des emballages en tonnes





*Exemple de cause de refus de tri de la collecte sélective*



*Caractérisation au centre de tri du Muy  
(Analyse d'un échantillon de déchets prélevés sur une collecte de bacs jaunes)*



## 2.3 GESTION DES SITES SMIDDEV

### Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

#### L'ISDND DES LAURIERS, BAGNOLS-EN-FORÊT

La réouverture de l'ISDND des Lauriers à Bagnols-en Forêt a eu lieu en janvier 2019. Celle-ci a été rendue possible grâce à :

- L'achèvement des travaux de mise en conformité des anciens sites 1, 2 et 3 partiel
- L'obtention de l'autorisation administrative pour la rehausse du site 3 par arrêté préfectoral du 29 juin 2018, suivi des travaux d'aménagement de la rehausse du site 3 de juillet à décembre 2018.

L'exploitation de la rehausse du site 3 ainsi que la post exploitation des anciens sites a été confiée à VALSUD, dans le cadre d'un marché public de prestations de services d'une durée de 2 ans, reconductible par périodes de 6 mois sans pouvoir excéder une durée totale de 5 ans, correspondant à la durée d'autorisation préfectorale.





*Vue aérienne de l'ISDND – Mai 2021*





## Travaux réalisés en 2022 par le SMIDDEV pour l'exploitation de l'ISDND



*Aménagement du dernier casier de la rehausse, sur le dôme du site 3 (réception en août 2022)*





*Création d'une plateforme d'accès aux véhicules de défense incendie et de stockage de matériel non dangereux à l'entrée du site*

*Aménagement du réseau pluvial à l'est du site*



*Création de 2 nouveaux piézomètres en amont du site*



## Maintenance du site de l'ISDND des Lauriers à Bagnols-en-Forêt

### Rappels historiques :

L'activité d'exploitation du site de l'ISDND des Lauriers a été stoppée fin 2011. A compter de cette date, les déchets ultimes des communes associées ont été acheminés sur le site de l'ISDND du Balançan au Cannet des Maures pour y être enfouis jusqu'au 7 août 2018, puis sur l'ISDND de Septèmes les Vallons jusqu'au 31 décembre 2018.

Dans la perspective d'une reprise d'activité, le Syndicat a continué à assurer la maintenance du site (stations d'épurations, traitement des lixiviats, réseau de biogaz, torchère et surveillance du site).

2019 marque la réouverture du site :

- En exploitation pour le casier en rehausse du site 3,
- Et en post exploitation pour les anciens casiers aujourd'hui fermés.

Les opérations de maintenance, qui jusqu'en 2018 concernaient uniquement des casiers fermés, s'étendent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux prestations liées à l'exploitation du nouveau casier en exploitation.

Les obligations du SMIDDEV en la matière sont décrites dans l'arrêté préfectoral du 29 juin 2018.



Des équipements modernes de traitement ont été mis en place en 2019 : une station d'épuration biologique, un évapoconcentrateur couplé à une chaudière à biogaz permettant sa valorisation.



Station d'épuration biologique (BRM : Bio Réacteur à Membranes)



Evapo Concentrateur et chaudière à biogaz

### Maintenance ISDND - Zoom traitement des lixiviats

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Pluviométrie en mm	1238	1109	683	534	417	-22%
Lixiviats traités en m3	83146	68300	55414	42893	22895	-47%

\*Le lixiviat est le liquide résiduel engendré par la percolation de l'eau et des liquides à travers une zone de stockage de déchets.

La diminution du volume de lixiviats traités (- 47%) est en lien direct avec la faible pluviométrie de l'année. En effet, la sécheresse de 2022, accumulée à celle de 2021, a permis une baisse significative du volume des lixiviats.



## Pré-tri et contrôle des déchets déposés sur l'ISDND

Le SMIDDEV a confié l'exploitation du site à un prestataire de services, VALSUD, pour une durée de 2 ans, reconductible jusqu'à une durée totale de 5 ans. Le cahier des charges du marché prévoit la réalisation d'un pré-tri permettant d'extraire les déchets non conformes les plus grossiers afin de les rediriger vers des filières de valorisation.

En 2022, 58 tonnes de déchets ont été pré-triées par Valsud sur l'aire de dépôt des déchets (essentiellement des cartons, des métaux et des pneus) et réorientées vers des filières de valorisation.

Par ailleurs, un agent du SMIDDEV est affecté quotidiennement au contrôle des déchets entrants.

En cas de non-conformité, plusieurs solutions peuvent intervenir :

- Refus de l'apport à la pesée;
- Rechargement du dépôt et refus;
- Pré-tri des non-conformités et dépôt dans les bennes exportées dans les sites de valorisation;
- Pré-tri des non-conformités et demande aux transporteurs de recharger leur dépôt.

Des constats de non-conformité avec photos à l'appui et demande de mesures correctives sont envoyés régulièrement aux apporteurs, collectivités membres et clients privés.

En 2022, 823 bennes ont été signalées par les agents du SMIDDEV contenant des déchets non conformes (contre 701 en 2021).

Nombre de bennes signalées avec déchets non conformes (membres)							
Communes	Fréjus	St Raphael	Roquebrune	Puget sur Argens	Les Adrets de l'Esterel	Bagnols en Forêt	TOTAL
Quantité 2022	272	166	232	99	19	35	823



Exemples de déchets non conformes signalés par les agents du SMIDDEV



## Installation du périmètre de protection de la parcelle compensatoire et suivi de la Canche de Provence

**SITE  
COMPENSATOIRE  
ISDND LES LAURIERS**

**PROTECTION  
D'HABITATS ET  
D'ESPÈCES POUR  
LA BIODIVERSITÉ**



**SMIDDEV**  
smiddev.fr  
Tél : 04 98 11 98 80



## L'UNITÉ DE VALORISATION MULTIFILIÈRES (UVM) BAGNOLS-EN-FORÊT

Le SMIDDEV poursuit le projet d'une Unité de Valorisation Multifilières, intégrée au plan régional de prévention et de gestion des déchets approuvé le 26 juin 2019, lui-même incorporé au SRADDET. L'objectif est de réduire à 20% le taux de déchets ménagers et assimilés enfouis.



## Pourquoi une UVM ?

Après optimisation du tri à la source, les différents retours d'expérience montrent que le taux de valorisation plafonne en général à 55%.

Pour aller chercher les déchets valorisables encore présents dans les ordures ménagères résiduelles, qu'il s'agisse d'erreurs de tri, d'absence de volonté ou d'incivisme, le SMIDDEV souhaite compléter l'action manuelle du tri par une action mécanisée.

C'est l'objet du centre de valorisation multi-filières créé qui permettra, outre un bio-séchage (25%), d'obtenir une part de valorisation matière (environ 10%) et une part de valorisation énergie par la production de CSR (environ 30%). L'usine pourra accueillir jusqu'à 66 500 tonnes de déchets par an et générera la création d'emplois locaux.

L'objectif poursuivi par le SMIDDEV est de disposer de l'ensemble d'équipements complémentaires (centre multi-filières et ISDND) sur son territoire, afin d'assurer un traitement optimisé en totale proximité avec le gisement.

Cette maîtrise publique des différents outils de valorisation et de traitement des déchets permet de garantir une gestion efficiente, soumise au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire des services de l'État, avec une priorité accordée au service public et à l'intérêt général.

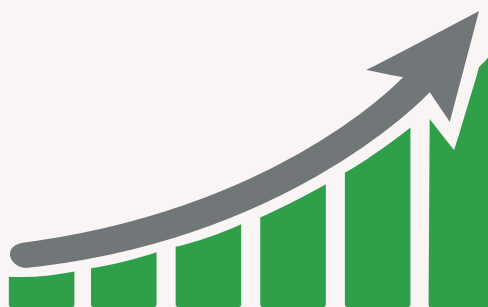


Vue générale de l'Unité de Valorisation Multifilières (esquisse architecte)





De plus, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) applicable aux déchets mis en décharge connaît une évolution à la hausse depuis plusieurs années et a vocation à progressivement augmenter jusqu'à atteindre **65€ HT/tonne enfouie en 2025**.



## En 2025, la TGAP

(Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

s'élèvera à **65€ht par tonne enfouie !\***

*\* Plus de précisions page 77, « les indicateurs financiers / dépenses »*



## PLATEFORME DE VALORISATION DES DÉCHETS VERTS DE LA POUDRIÈRE, PUGET-SUR-ARGENS



Traitant uniquement les déchets verts issus des déchèteries du territoire du SMIDDEV, l'exploitation de la plateforme de valorisation des déchets verts de la Poudrière a été confiée à l'entreprise ATE (Action Travaux Environnement) à la suite d'une mise en concurrence.

Les déchets verts sont valorisés en compost, écoulé localement.



*Andins (tas de compost) en cours de maturation*



<b>Bilan Déchets Verts 2022 (en tonnes)</b>		
<b>Tonnages Entrants</b>	<b>Dechets verts traités</b>	<b>14 081</b>
<b>Tonnages Sortants</b>	<b>Compost commercialisé ATE</b>	<b>4 991</b>
	<b>Compost mis à disposition gratuitement dans les déchèteries et aux services communaux</b>	<b>916</b>
	<b>Amendement de terre ATE</b>	<b>5 122</b>



Criblage du compost



La moitié du compost produit (normé compost vert NFU 44-051 et normé BIO) est mise à disposition gracieusement des collectivités membres et des particuliers. L'autre moitié est commercialisée par la société ATE chargée de l'exploitation du site.

En 2022, les déchèteries de Fréjus, Saint-Raphaël, Puget-sur-Argens, des Adrets-de-l'Esterel, ainsi que les 2 quais de Roquebrune-sur-Argens, ont adhéré à ce projet de mise à disposition de compost.

Afin de pouvoir traiter la totalité des déchets verts produits sur son territoire, le SMIDDEV a déposé un dossier de demande d'extension de la capacité de traitement du site de la Poudrière auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence Alpes Côte d'Azur (DREAL PACA) en 2019. L'arrêté préfectoral d'enregistrement a été obtenu en date du 17 mars 2020.

Depuis juin 2020, l'objectif du SMIDDEV qui était de gérer la totalité des tonnages de déchets verts du territoire sur le site de la Poudrière et de maîtriser les coûts de traitement a été atteint :

En effet, en 2022, 100% des déchets verts d'Estérel Côte d'Azur Agglomération collectés en déchèteries et en porte à porte, ont pu être valorisés sur la plateforme de compostage de la Poudrière.

Il est à noter que la commune de Bagnols-en-Forêt a fait le choix d'orienter ses déchets verts vers les filières de la CCPPF.

Un prix moyen de traitement a été calculé et approuvé, par délibération du comité syndical du 17 juin 2020, et appliqué du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 décembre 2022 :

### Prix moyen de traitement / tonne en 2022 :

**Déchets verts broyés**  
**39,39€ TTC**

**Déchets verts bruts**  
**47,53€ TTC**



## 2.4 ACTIONS DE PRÉVENTION ET COMMUNICATION

~ Actions de sensibilisation au tri : déchèteries, écoles élémentaires, administrations, campings, rendez-vous composteurs, manifestations, réunions publiques...

~ Publications et création de supports de communication sur le tri : guides du tri (guides spécifiques pour : particuliers, vacanciers, professionnels), guide sur la gestion des déchets verts, guide du compostage, affiches, sacs, cendriers de poche, signalétique de tri (panneaux locaux poubelles, autocollants, panneaux déchèteries).

~ Publications sur la presse locale, le site internet [www.smiddev.fr](http://www.smiddev.fr), les réseaux sociaux des communes adhérentes et du SMIDDEV.



**L'opération de prévention et de réduction des déchets de cuisine et de jardin continue avec l'organisation et la participation à des événements de sensibilisation au tri des biodéchets où les conseillers du tri proposent des composteurs individuels à 10€ et des bioseaux à 3€.**

**316 composteurs distribués, 19 événements dédiés !**



*Bioseau*



*Composteur individuel  
(345 litres)*



*Grands composteurs (620 et  
830 litres) pour le compostage  
partagé*



Le compostage partagé se développe avec l'installation de composteurs collectifs dans les copropriétés, les entreprises, les établissements publics, scolaires et médicaux : 24 nouveaux sites ont été créés, 71 sites installés au total :

### Fréjus :

- Ebénisterie Burgaud
- Groupe Scolaire Via Aurélia
- Résidence Le Capricia
- Accueil Parc d'activités pôle BTP Capitou
- Résidence Sénior Domitys
- Fac habitat
- Zoo
- Résidence la Rose des Sables
- Résidence Villa Laurence
- Pizzorno Capitou
- Villa Clythia
- Maternelle Jean Monnet
- Élémentaire Hyppolite Fabre

### Saint-Raphaël :

- Résidence Le Parc Tivoli
- Centre de vacances Les Colombes
- Centre de vacances Les Genévriers
- Résidence Les Roses
- Najeti Golf Hôtel de Valescure
- Boulodrome du XVème corps

### Roquebrune-Sur-Argens :

- Village de vacances VTF «le Castelet»
- Thalgo
- Ecole maternelle Josephine Blay

### Puget-sur-Argens :

- Puget Plage
- Résidence du Jas Neuf



## Le SMIDDEV a participé à 35 évènements locaux et sensibilisé plus de 2 500 personnes

### À Fréjus :

FREJUS 100% NATURE : Information et sensibilisation sur le tri des biodéchets.

L'IVRE DE MER (Médiathèque) : Information et sensibilisation sur le tri et la valorisation des déchets papier.

ECHO DU CACHALOT (Port Fréjus) : Information des plaisanciers en porte à porte sur les déchets toxiques et le tri des déchets ménagers.

SOIRÉE DES NOUVEAUX ARRIVANTS : Information sur les consignes de tri locales aux nouveaux administrés.

### 5 JOURS POUR L'ENVIRONNEMENT :



LES OLYMPIADES (parcs d'activités du Capitou) : Rendez-vous annuel inter entreprises avec parcours d'épreuves sportives et ludiques. Accueil des équipes et jeu informatique pour les participants.

WORLD CLEAN UP DAY : Information et sensibilisation sur le tri des déchets récupérés lors du nettoyage des plages.

ROC D'AZUR : Information et sensibilisation sur le tri des déchets ménagers.



## À Saint-Raphaël :

**WORLD CLEAN UP DAY** : Information et sensibilisation sur le tri des déchets récupérés lors du nettoyage des plages.

**JOURNEE DES NOUVEAUX ARRIVANTS** : Information sur les consignes de tri locales aux nouveaux administrés.

**RAID AVENTURE** : Sensibilisation des jeunes participants à une course d'orientation.

**FESTIVAL DE LA BD JEUNESSE** : Information et sensibilisation sur le tri et la valorisation des déchets papier et des déchets ménagers.

**RENDEZ-VOUS AU JARDIN** : Information et sensibilisation sur le tri des biodéchets.



**FESTIVAL DE LA CRAIE** : Information et sensibilisation sur le tri et à la réduction des déchets ménagers.

**CROSS DU COLLÈGE ALPHONSE KARR** : Sensibilisation des collégiens au tri des déchets

**MÔMES EN FETE** : Information et sensibilisation sur le tri et la valorisation des déchets ménagers et atelier « zéro déchet ».





## À Puget-sur-Argens :

**MILLE ZIM ZIM** : Information et sensibilisation sur le tri et la valorisation du verre et des déchets ménagers.

## À Roquebrune-sur-Argens :

**FESTIVAL DE LA BD HISTORIQUE** : Information et sensibilisation sur le tri et la valorisation du papier et des déchets ménagers.



**RAID DES LYCÉENS** : Information et sensibilisation sur le tri des déchets récupérés lors du nettoyage des abords du Lac de l'Arena/des rives de l'Argens (événement UNSS).

**WORLD CLEAN UP DAY** : Information et sensibilisation sur le tri des déchets récupérés lors du nettoyage des plages.



## Sur tout le territoire SMIDDEV :

66 MARCHES ET PERMANENCES : Information et sensibilisation sur le tri et la valorisation des déchets ménagers - Plus de 850 personnes renseignées.

10 POINTS DE COLLECTE DE JOUETS LAISSE PARLER TON CŒUR, avec Ecosystem : Information et sensibilisation sur la réduction et le tri des déchets électriques-électroniques – action solidaire.



### Organisation de 3 évènements à Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël et Fréjus :

RAMÈNE TES P.E.E.C : Information et sensibilisation sur le tri et la valorisation des déchets électroniques, électriques, piles et cartouches d'encre.

JOURNÉE DETOX : Information et sensibilisation sur le tri et la valorisation des déchets toxiques et dangereux.

RAMÈNE TES FRIPES : Information et sensibilisation sur le tri et la valorisation des textiles.



## Interventions et animations en milieu scolaire/périscolaire

1 000 élèves rencontrés



*Collège de Villeneuve, Fréjus*



*Fréjus Var Basket Club*



# Accompagnement à la mise en place du tri, formation à la gestion des déchets dans les établissements publics et privés et personnalisation des visuels de tri

## 30 établissements accompagnés



Sensibilisation des employés de l'entreprise Pizzorno



Sensibilisation des employés de l'entreprise Thalgo Cosmétique

**EMBALLAGES RECYCLABLES**

VIDES ET EN VRAC OU EN SACS TRANSPARENTS

Pas de DASRI

Pas d'équipement de Protection Individuelle

Pas de verre

Pas de produit d'hygiène jetable

Pas de sac opaque

Emballages plastique

Emballages papier

Emballages carton

Emballages métal

SMIDDEV 04 98 11 98 80

odéphe

CEL

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE FRÉJUS-SAINTE-RAPHAËL

Es\*ère! côte d'azur

**DASND**

Déchets d'Activité de Soins Non Dangereux

Si pas de risque de piqûre / coupure, d'éclatement de liquides biologiques ou matériel infecté.

**ORDURES MÈNAGÈRES**

EN SACS FERMÉS

PAS DE DASRI

Pas d'emballage recyclable

Fléurs

Restes de repas

Produits d'hygiène jetables

Compresse

Essuie-mains

Protections

Équipements de Protection Individuelle: seul en cas de COVID, diarrhées aigües, vomissements aigües, contamination épidémiologique et avù SARS

SMIDDEV 04 98 11 98 80

odéphe

CEL

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE FRÉJUS-SAINTE-RAPHAËL

Es\*ère! côte d'azur

Mise en place du tri et personnalisation des visuels à l'Hôpital intercommunal de Fréjus -St.Raphaël



# Opération éco-solidaire « Je trie le verre, j'aide la recherche contre le cancer » :

## 5 085,91€

### reversés à la Ligue contre le cancer grâce au geste de tri des administrés.



## LE TRI DU VERRE UN GESTE SOLIDAIRE



### Distribution de supports et outils pédagogiques :

- 15 000 guides de tri.....



- 3 500 guides du compostage.....

- 4 500 mémo-tri vacanciers.....



- 400 panneaux locaux poubelles.....



- 3 000 stop-pub...



- 10 000 autocollants de consignes de tri apposés sur les bacs de tri.....



- 7 panneaux de signalétique de quais de déchèterie renouvelés



### Réseaux sociaux & pages internet :

[smiddev.fr](http://smiddev.fr)



## REVUE DE PRESSE 2022 :



# Est-Var - Pays de Fayence

var-matin

Lundi 17 octobre 2022

## ▼ Fréjus : le Smiddev à l'œuvre pour La Ligue contre le cancer

Gilles Longo, président du Smiddev (Syndicat mixte de développement durable de l'Est-Var), a remis à Monique Dolzan, responsable de la délégation Fréjus-Saint-Raphaël du



Comité du Var de La Ligue contre le cancer, un chèque d'un montant de 5 085,91 euros représentant les 5 085,91 tonnes de verre collectées et valorisées en 2021. « Cette opération ne pourrait être réalisée sans les bons réflexes de tri de chaque citoyen du territoire est-varois et sans le travail de toute l'équipe du Smiddev qui, au quotidien, œuvre pour la prévention des déchets et la sensibilisation au tri, précise Gilles Longo. N'oublions pas qu'au-delà de l'enjeu de santé publique, il y a également un enjeu écologique et économique. En tant que président du Smiddev, je formule le vœu que le partenariat avec La Ligue se poursuive et permette une meilleure qualité de vie pour les habitants de l'est-Var ». À noter que sur le territoire du Smiddev, le verre, encore présent dans les ordures ménagères, représente environ 4 000 tonnes par an, soit 8 % de nos poubelles. Recycler le verre permet d'éviter sa mise en décharge, huit fois plus coûteuse que le tri et contribue également à créer des emplois dans le secteur du recyclage.

(Photo DR)



## Fréjus - Saint-Raphaël

28/03/2022

# Ressusciter ses habits : du beau linge en perspective

Le syndicat de traitement et de valorisation des déchets incite à donner une deuxième vie à tous les textiles usagés en les offrant à Mag'frip ou en les déposant dans les colonnes dédiées.

Faire du shopping, ça fait du bien au moral. Et avec les beaux jours qui arrivent, on a encore plus envie de s'offrir de nouvelles tenues d'été. Mais pour que ça ne fasse pas mal à la planète, il faut aussi savoir donner une deuxième vie aux vêtements qui ne servent plus.

Le syndicat mixte du développement durable de l'Est-Var (Smiddev) - pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers de l'agglomération Fréjus, Saint-Raphaël, Puget, Roquebrune, Les Adrets, Bagnols - organise régulièrement des événements afin d'inciter les habitants à ne pas jeter le textile avec les ordures ménagères.

Les conseillers du tri proposent plusieurs solutions pour réduire le contenu de la poubelle et pour recycler les tissus.

## Fabriquer des choses simples

Chacun peut apporter ses vêtements à l'association Var Azur Linge (voir ci-dessous). Environ 80 % seront recyclés en matières premières ou en peluches et sacs par l'association Le Lien 83 et 20 % seront lavés, repassés et vendus à petits prix dans la boutique Mag'frip.



Les Fréjusiens n'hésitent pas à donner leurs vêtements au Smiddev et au magasin Mag'frip, qui fonctionne avec des emplois solidaires. (Photos Camille Dodet)

*« L'idée est d'informer les gens, de montrer qu'il est possible de réparer ou faire réparer avant de basculer dans le fait radical de se débarrasser de ce qu'on ne veut plus, explique Audrey Ardouvin, coordinatrice du tri au sein du Smiddev et chargée de communi-*

*cation. Le textile n'est pas vraiment un déchet. C'est une matière qui n'a rien à faire dans une poubelle d'ordures ménagères. Le tissu peut être donné, recyclé ou valorisé en combustible. »*

Devant les machines à coudre, Quentin Manelli et Sandy

Mazzucco prouvent qu'avec un vieux drap ou un tee-shirt, en quelques coutures et ourlets, on obtient un sac, une serviette, un emballage pour le vrac...

*« On peut même customiser ses propres vêtements, poursuit la spécialiste. On n'a plus l'habitude de*

*reprendre mais, avec la crise sanitaire, beaucoup de gens se sont remis à la couture ou ont découvert l'intérêt de fabriquer des choses simples. »*

L'autre solution pour que notre garde-robe ne finisse pas enfouie avec les ordures ménagères dans une déchèterie, c'est d'amener ses guenilles dans les relais implantés tout exprès.

Le Smiddev a ainsi installé des colonnes dédiées où chacun peut mettre ses effets mais aussi les sacs et chaussures nouées par paires (pour leur localisation : <https://relashion.fr/ci-toyen/fr/point-dapport>).

Tout sera trié puis 60 % seront destinés au réemploi par les associations partenaires et 40 % seront recyclés en matières premières et chiffons d'essuyage.

Pour les professionnels du Smiddev : *« Bien triés, nos déchets sont des ressources d'avenir. Recyclés, ils deviennent de nouveaux objets. Trier coûte cinq fois moins cher que jeter, et donner son linge, c'est lutter contre le gaspillage, créer des emplois et protéger l'environnement. »* Prochains rendez-vous du Smiddev : à Boulouris le 11 avril et à Fréjus-République le 12 avril.

J. J.

jjoris@nicematin.fr

## Laver son linge sale

### Fabriquer sa lessive

Faire fondre 100 g de savon de Marseille en copeaux dans un litre d'eau bouillante. Ajouter 100 g de bicarbonate de soude en mélangeant puis trois litres d'eau tiède. Verser la préparation dans un bidon et vous avez obtenu quatre litres de lessive (à secouer avant chaque utilisation pour la rendre homogène). 20 cl pour 4 kg de linge.

### Son dentifrice

Avec de l'argile blanche et

du bicarbonate de soude.

### Confectionner son éponge

Couper des lanières d'un vieux pull. Insérez-les sur une petite plaque de bois entourée de clous et utiliser la technique de pliage japonaise Tawashi.

### Des bee wrap

Un tissu en coton imbibé de cire d'abeille en paillette. Entre deux couches de papier sulfurisé, un coup de fer à repasser et voilà une petite toile cirée.



Quentin Manelli, conseiller Smiddev, connaît plein d'astuces comme la fabrication d'éponges.

## La boutique Mag'frip : recyclage des vêtements et emplois solidaires

Les conseillers du Smiddev cherchent à faire connaître le magasin Fréjusien Mag'frip qui récupère le linge donné par les particuliers. Le prépare et le remet en vente à tout petit prix. Non seulement, il participe à lutter contre le gaspillage mais il crée des emplois solidaires.

Mag'frip est, en effet, une boutique de l'association Var Azur Linge (VAL) fondée en 1990, émanation du Secours catholique, « qui donne une deuxième vie aux vêtements et une deuxième chance aux salariés en insertion, proposant aux personnes en difficulté socio-professionnelle de retrouver le chemin d'un emploi durable par le biais du commerce. Jusqu'à quatre emplois sont créés par an à Fréjus. »

### Vendu, donné, transformé... Apporter ses habits à Mag'frip

Var Azur Linge, qui collecte 500 tonnes de linge par an sur l'ensemble du département, s'autofinance grâce aux ventes. Économique et écologique, elle a pris de l'ampleur avec cinq ateliers de collecte et de tri dans le Var et douze boutiques de vente dont celui situé à Fréjus, au 87 de l'avenue



Audrey Ardouvin, coordinatrice du tri au Smiddev, organise des actions pour inciter chacun à recycler et donner à Mag'frip plutôt qu'à jeter.

de Verdun, (tel : 04.94.51.39.15). Chacun peut apporter des vêtements en bon état, des chaussures, des sacs, des accessoires, au magasin Mag'frip, ouvert du lundi au vendredi de 9 à 12 h et de 14 h 30 à 18 h. Les employés récupèrent le linge, le lavent, le repassent, le trient par saison et, selon l'usage, rangent les vêtements d'été pendant l'hiver et inversement. Il s'agit également d'étiqueter cha-

que habit aligné sur des portants, de faire les factures, d'accueillir les clients dans un magasin à la jolle déco.

Les tissus invendables qui ne peuvent être ni recyclés ni donnés à Promosoin, à la prison, aux associations caritatives, aux refuges comme la SPA... sont transportés pour être valorisés. Ces matières sont transformées en combustible, en goudron, en isolant, garnissage de sièges...





## Est-Var - Pays de Fayence

22 avril 2022

## La lutte contre les déchets bat son plein

**Puget-sur-Argens** Des bacs de compostage sont en vente.

Le Smiddev, établissement public de traitement et de valorisation des déchets de l'agglomération, est en campagne. Son but auprès du grand public : aider à la limitation de production de déchets en tout genre, sensibiliser la population au tri sélectif, mais également participer à leur valorisation. Comme c'était le cas ce mercredi, le Smiddev organise régulièrement les « Rendez-vous composteurs » (ci-dessous les prochaines dates) sur son site pugétois afin de conseiller et d'accompagner les habitants dans leur volonté de faire leur propre compost (à partir de certains déchets alimentaires et végétaux). À cette occasion, un bac à compost est vendu à prix défiant toute concurrence aux citoyens qui en font la demande.

La distribution de composteurs est également organisée à certaines dates sur les marchés hebdomadaires. Un geste essentiel et assez simple pour celles et ceux qui disposent d'un espace extérieur ou d'un jardin car les biodéchets sont 100 % valorisables et 100 % valorisés grâce au compostage, et que le quart des déchets contenus dans nos poubelles d'ordures ménagères sont des biodéchets.

**Des produits chimiques dangereux**

Demain, lundi 25 avril, le Smiddev organise également une Journée Détox (de 9 h à 16 h), une campagne sur les déchets dangereux et toxiques sur le parking de l'enseigne Leroy Merlin. Dans ce cadre, les habitants pourront



**En mai et juin, des rendez-vous réguliers pour ceux qui veulent faire leur compost.**

(Photo B. M.)

apporter ce type de déchets que l'organisateur se chargera ensuite d'envoyer dans une entreprise de valorisation dédiée. « Cette journée de sensibilisation a été créée pour sensibiliser sur l'importance de déposer ses déchets chimiques en point de collecte, pourquoi ? Les produits chimiques usagés peuvent être dangereux pour notre santé et notre environnement. Ils ne doivent pas être jetés ni dans les poubelles ni dans les canalisations car ils

nécessitent une collecte spécifique pour être traités dans des conditions adaptées », souligne le Smiddev. Une opération salvatrice car trier coûte cinq fois moins cher que jeter tout en préservant notre environnement.

**B. M.**

Prochains « Rendez-vous composteurs » : mardi 3 mai à 12 h 15, mercredi 18 mai à 16 h, mardi 7 juin à 12 h 15, mercredi 22 juin à 16 h. ZI les Meissagues- 106 chemin de Saint-Tropez. Infos et inscriptions : 04.98.11.98.80. ou contact@smiddev.fr



27/04/2022 09:35

## Fréjus - Saint-Raphaël

var-matin

Mercredi 27 avril 2022

## Des référents compostage débarquent sur vos marchés

**Fréjus** Il sera désormais possible d'acheter un composteur et recevoir des conseils sur son utilisation sur les marchés de l'agglomération, en se rendant au stand du Smiddev.

Entouré d'étals de radis et fruits de saison, de robes et chemises colorées sur le marché place République, le stand de Stéphane Chiron attire les regards. C'est la deuxième fois que ce conseiller de tri pour le Syndicat mixte du développement durable de l'Est-Var (Smiddev) expose ses composteurs sur la place.

Pour l'instant, ses conteneurs d'ordures ménagères semblent susciter l'intérêt des habitués et de quelques curieux. Si le syndicat intercommunal a décidé de partir à la rencontre des consommateurs du lundi au vendredi sur les marchés de l'agglomération (Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune et Les Adrets-de-l'Estérel), c'est surtout pour accroître sa visibilité. « La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire prévoit de généraliser la valorisation des biodéchets dans chaque foyer et chaque copropriété dès 2025. Pour parvenir à ce résultat, nous commençons déjà à inciter les administrés à réduire drastiquement leur volume d'ordures ménagères », explique Audrey Ardouvin, chargée de communication au Smiddev.

Selon le ministère de la Transition écologique, le compostage diviserait par trois les volumes des biodéchets. En quinze jours de présence sur les marchés, les conseillers de tri ont déjà vendu 73 composteurs. Ils aimeraient parvenir à en distribuer 600, voire atteindre le millier de ventes sur l'année 2022. « Cela a bien commencé », triomphe Stéphane Chiron en disposant des brochures explicatives sur son stand.

#### 43 composteurs partagés sur l'agglomération

Attablé de 7 heures à 13 heures, ce conseiller de tri renseigne les Fréjusiens et Varois sur l'installation



Stéphane Chiron, conseiller de tri du Smiddev était au marché place République hier matin à Fréjus pour conseiller les consommateurs sur l'installation de leur composteur. (Photos A. M.)

d'un composteur, disponible à l'achat au prix de dix euros. Il se charge de détailler par ailleurs les autres méthodes de tri, de valorisation de leur détrit.

Rappelons-le, ces petits récipients ne peuvent contenir que des épluchures de fruits et légumes, de la marc de café, des sachets de thé, des végétaux ou encore des coquilles d'œuf et non de la viande ou du poisson.

Les récipients que vend le Smiddev sont à placer sur la terre afin que les organismes du sol (lombrics et autres insectes) puissent décomposer la matière stockée et former de l'humus. Ce dernier pourra être prélevé après huit mois de maturation et utilisé comme un engrais.

« Certaines personnes ont encore

une mauvaise image du compostage, ils pensent que cette méthode de production d'engrais naturelle est nauséabonde, encombrante et qu'elle attire les nuisibles. Mais les conteneurs sont parfaitement hermétiques et protègent des odeurs, rassure Stéphane Chiron. Nous intervenons également dans les écoles primaires pour sensibiliser les enfants au tri sélectif. Nous comptons en fait sur les écoliers pour éduquer leurs parents au respect de l'environnement, car eux aussi ont beaucoup à apprendre à leurs aînés ».

Il existe actuellement 43 composteurs partagés installés sur le territoire, au sein de copropriétés, de campings, dans les casernes de pompiers et les gendarmeries.

ALEXANDRA MARILL



### En pratique

#### ◆ Récupérez votre composteur sur rendez-vous

Vous pouvez rencontrer les conseillers de tri du Smiddev à des créneaux bien définis afin d'être informés sur l'installation de composteurs et en faire l'acquisition. Pour plus de renseignements, contacter le syndicat à [contact@smiddev.fr](mailto:contact@smiddev.fr). Prochaines dates : les 3, 18 mai et les 7 et 22 juin.

#### ◆ Achetez votre composteur sur les marchés

Il est aussi possible de recevoir des conseils sur le stand du Smiddev dans un marché de l'agglomération. Prochains rendez-vous sur le marché des Adrets aujourd'hui, et le 3 mai au marché de Saint-Aygulf.

#### ◆ Ils sont déjà équipés

A ce jour, 60 copropriétés de l'Est-Var ont déjà fait l'acquisition d'un composteur, sur accord de leur syndicat de copropriété. C'est aussi le cas de plusieurs campings du secteur et de quelques restaurants.



## Fréjus - Saint-Raphaël

var-matin  
Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022

## Une journée pour recycler ses déchets électriques

**Fréjus** Le 8 juin, le Smiddev organise une collecte afin de sensibiliser le public à ne pas jeter les piles, ampoules... dans la poubelle.

Is sont particulièrement polluants et dangereux. Les déchets électriques comme les piles et ampoules peuvent générer un feu lorsqu'ils sont jetés dans la poubelle puis broyés avec les ordures ménagères.

Le syndicat mixte du développement durable de l'Est-Var pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers (Smiddev) cherche à sensibiliser la population afin de l'inciter à des gestes plus écoresponsables et organise une journée de collecte, mercredi 8 juin, de 10 h à 17 h, sur le parking de Decathlon, dans la zone artisanale de La Palud.

À cette occasion, deux conseillers du tri apporteront toutes les informations nécessaires et tiendront un stand afin de répondre aux questions. Ils récupéreront les objets que chacun peut apporter (sauf les jouets et les gros appareils électroménagers).

**Ils peuvent mettre le feu**

Piles, ampoules, sèche-cheveux, téléphones, cafetières, vieux ordinateurs,



Batteries, piles et autres déchets électriques sont à trier !

(Photo doc. N.-M.)

cartouches d'encre... Autant de produits qui peuvent être recyclés.

« C'est une journée particulière car lors de la première édition, qui avait remporté un franc succès, nous avions récolté plus de 700 kg de déchets d'équipements électriques et électroniques. Sachant que ce sont de petits objets. Nous avons intitulé cette opération Ramène tes PEEC <sup>(1)</sup> et nous la proposons dans la zone artisanale de La Palud pour toucher un

maximum de personnes. Nous mettrons à disposition des outils pédagogiques », explique Audrey Ardouvin, coordinatrice au sein du Smiddev.

« On donne toutes les solutions pour se débarrasser de ces déchets qui sont très polluants et qu'il ne faut vraiment pas jeter dans une poubelle classique, poursuit l'experte. Les produits d'une pile qui se mélangent à d'autres liquides comme la peinture, macèrent et ont déjà provoqué des incen-

dies. Les déchets électriques ont tous une filière qui permet de les recycler. On sait très bien les valoriser. Les déchetteries sont mises à disposition gratuitement de la population. Mais il y a aussi des meubles où on peut les déposer dans les halls des supermarchés. Des bornes spécifiques à chaque produit »

Trier, c'est écologique et économique.

J. J.

jjoris@nicematin.fr

<sup>1</sup> Piles, électriques, électroniques, cartouches

## L'horizon

SMIDDEV

ESTÉREL CÔTE D'AZUR

Journal indépendant - numéro 0000



## Fréjus - Saint-Raphaël

var-matin  
Samedi 8 octobre 2022

# Les collégiens initiés aux petits gestes pour la planète

**Fréjus** Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, les 637 élèves du collège Les Chênes ont appris à chouchouter la Terre, hier. Grâce à des moyens simples !

Toutes les heures, des élèves déboulaient par dizaines, hier, dans le jardin comme dans le centre de documentation et d'information du collège Les Chênes, à Fréjus. Au programme ? Pas de français, ni même de mathématiques. Mais des sciences et de l'histoire... revisités. De fait, l'établissement scolaire proposait aux 637 collégiens une journée de sensibilisation au développement durable, en axant notamment sur les petits gestes du quotidien par le biais d'ateliers<sup>(1)</sup>. De la sixième, à la troisième, de 9 heures à 16 h 30.

## Lessive écologique, dentifrice, tawashi...

Malheureusement, nous ne pouvons pas vous dire exactement ce que les principaux concernés en ont pensé... La direction ne nous a pas donné l'autorisation de leur demander.

Pour autant, au vu de leur enthousiasme tout laissait penser qu'ils ont véritablement apprécié ! Face à Quentin, employé du Syndicat mixte du développement durable du Var-Est (Smiddev), les préadolescents sont concentrés. L'intervenant leur propose de réaliser du dentifrice zéro déchet, un tawashi – une éponge faite de tissu de récupération –, des emballages en tissu et cire d'abeille pour remplacer l'aluminium ou le cellophane. Mais aussi, de la lessive confectionnée à l'aide de seulement trois produits : de l'eau, du



Six organismes proposaient des ateliers ludiques aux élèves du collège Les Chênes, à Fréjus. A leur issue, l'établissement effectuera deux gestes quotidiens en faveur de l'environnement.

(Photos Florian Escoffier)

savon et du bicarbonate de soude ou de sodium. En quelques minutes, la potion est mixée et prête à l'emploi. Les adolescents se penchent par-dessus la bassine, impressionnés.

## L'établissement va jouer le jeu

De l'autre côté de la façade vitrée, une classe de quatrième tente de percer les mystères du réchauffement climatique. Antonin Tomasso, de l'association Arkéodidacte et du CNRS à Nice, les guide face aux 15 affiches. Sur ces der-



nières, 42 propositions : « Le but est de trouver une réponse au changement climatique. À chaque fois, les enfants choisissent une action proposée parmi les suggestions en fonction de leur préférence. Ça les amène vers une autre information et ainsi de suite. Il y a autant de réponses possibles que d'élèves. » Noé et un copain s'aventurent dans des fouilles archéologiques jusqu'à la Valle Giumentina en Italie. Ils terminent leur chemin à l'astronomie. Verdict ? « Le changement climatique est aussi dû aux paramètres de Milankovic<sup>(2)</sup> », lance le garçon, sûr de lui. Le maître du jeu acquiesce. « Cela fait partie des causes naturelles pour lesquelles nous ne pouvons pas interférer, contrairement au rejet de CO<sub>2</sub> que nous pouvons maîtriser. »

Une ampoule semble soudain s'illuminer au-dessus de leurs têtes. À l'issue de cette journée d'initiation, les « éco-délégués » du collège, élus ce lundi, devront réaliser un reportage et rendre compte de ce qu'ils ont retenu. Sans oublier qu'ils devront également proposer deux gestes du quotidien qui seront instaurés dans les locaux en faveur de l'environnement !

**ANAÏS GRAND**  
agrand@nicematin.fr

1. Avec le Smiddev, Estérel Côte d'Azur agglomération, l'Association pour la pêche et les activités maritimes (APAM), l'association France canoë, l'association Arkéodidacte et celle pour le développement de l'éducation à l'environnement (ADEE).

2. Ces paramètres sont des cycles astronomiques qui engendrent des variations du climat terrestre.



### 3. LES INDICATEURS FINANCIERS

<b>3.1 Dépenses</b> .....	76
Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles enfouies en ISDND.....	76
Maintenance du site de l'ISDND des Lauriers.....	78
Traitement des déchets recyclables et valorisables.....	79
Mise à disposition et maintenance des contenants de tri et de collecte sélective.....	82
<b>3.2 Recettes</b> .....	86
Recettes issues des éco-organismes.....	87
Recettes issues de la vente des matières recyclables (collectes sélectives).....	88
Recettes issues des subventions.....	91
Circuit de la reprise et vente des produits issus de la collecte des déchets recyclables.....	92



# 3.

# LES INDICATEURS FINANCIERS



## 3.1 DÉPENSES



### TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ENFOUIES EN ISDND



#### Coût du traitement des OMR :

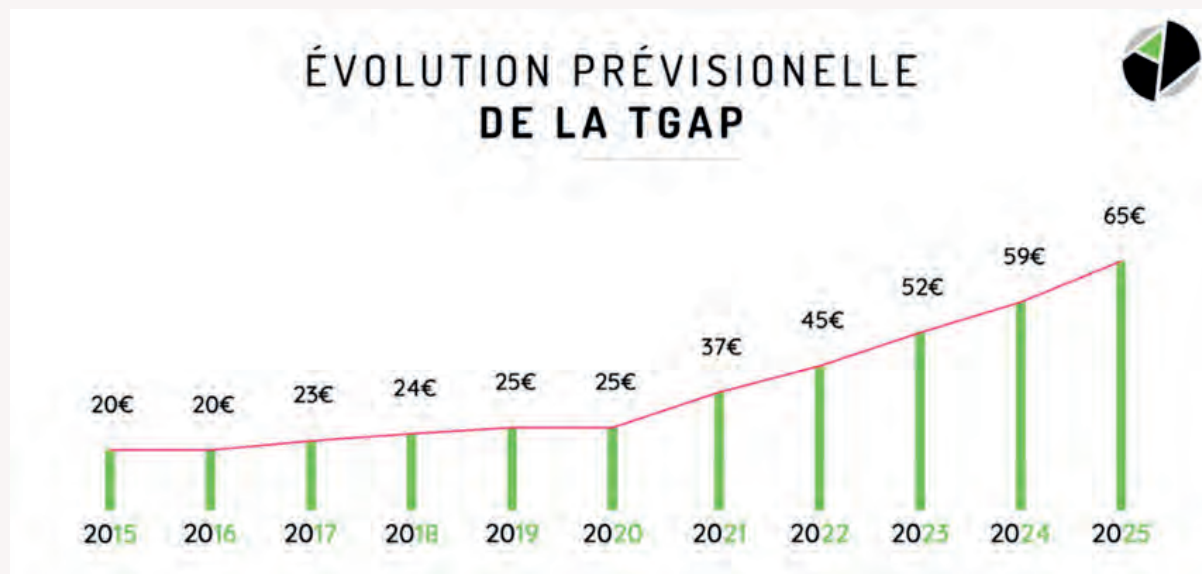
**2022 : 4 791 536 € TTC soit 40 € TTC par habitant, hors maintenance, et 56 € TTC par habitant maintenance comprise.**

2021 : 3 521 681 € TTC soit 29 € TTC par habitant	} hors maintenance
2020 : 2 187 205 € TTC soit 19 € TTC par habitant	
2019 : 3 207 507 € TTC soit 28 € TTC par habitant	
2018 : 5 797 733 € TTC soit 50 € TTC par habitant	

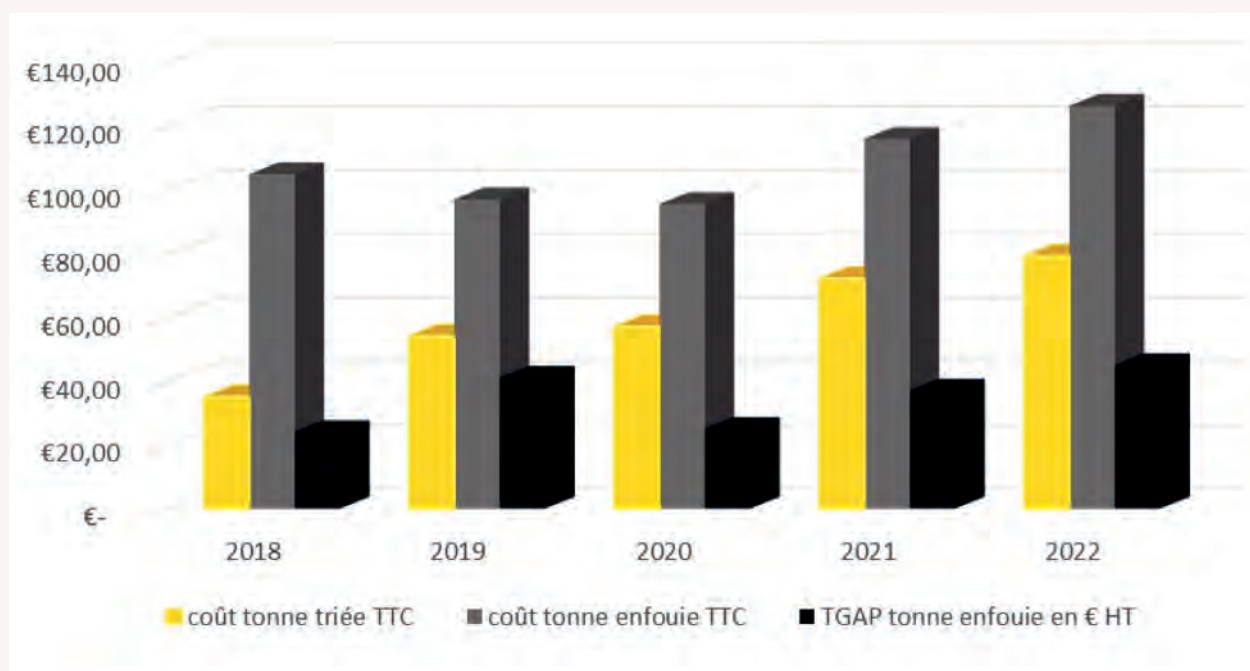
Le coût de traitement des ordures ménagères résiduelles a augmenté en 2022 par rapport à 2021 (mais reste très inférieur au coût de traitement antérieur à la réouverture de l'ISDND des Lauriers en 2019).



Cette augmentation est liée à la hausse de la Taxe Générale sur les activités Polluantes (TGAP) qui est passée de 40,70€ TTC/tonne en 2021 à 49,50€ TTC/tonne en 2022 (+22%).



Une augmentation significative du coût de l'enfouissement est prévue dans les années à venir.



Évolution du coût TTC du traitement d'une tonne de déchets en enfouissement en comparaison au tri





## MAINTENANCE DU SITE DE L'ISDND DES LAURIERS



Maintenance ISDND - COUTS						
	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Montants TTC	1 118 682,00 €	2 071 091,00 €	2 736 029,00 €	2 479 232,00 €	2 015 538,00 €	-19%

Le coût de la maintenance des sites 1, 2 et 3 de l'ISDND des Lauriers en 2022 s'est élevé à 2 015 538€ TTC (2 479 232€ TTC en 2021).

La baisse des coûts de maintenance (-19%) du site des Lauriers, qui comprend les actions de surveillance, de contrôle, d'entretien, ainsi que la collecte et le traitement des lixiviats, anciens et nouveaux, est en lien direct avec la faible pluviométrie de l'année.

En effet, **la sécheresse de 2022, accumulée à celle de 2021, a permis une baisse significative du volume des lixiviats à traiter.**

Les équipements de traitement des lixiviats mis en place en 2019 ont permis de bénéficier d'un taux de TGAP réduit en 2022 (45€ HT/T au lieu de 58€ HT/T) grâce à une valorisation du biogaz supérieure à 75%.



## TRAITEMENT DES DÉCHETS RECYCLABLES ET VALORISABLES



### Traitement des déchets issus de la collecte sélective

**Coût du traitement des emballages, verre, papiers, biodéchets :**

**2022 : 2 256 393€ TTC, soit 18,60€ TTC par habitant.**

Les emballages (verre, plastiques, métaux, petits cartons, papiers) sont triés et conditionnés au centre de tri VALEOR au Muy.

Les papiers graphiques collectés en colonnes d'apport volontaire sont triés et conditionnés au centre de tri SOFOVAR à Fréjus.

Les biodéchets de Puget-sur-Argens ont été compostés sur la plateforme de Véolia à Septèmes-les-Vallons jusqu'en septembre 2022. Leur collecte a été interrompue par Estérel Côte d'Azur Agglomération jusqu'en février 2023, date de démarrage du nouveau marché de collecte des biodéchets intégrant les communes de Fréjus, Roquebrune-sur-Argens et Puget-sur-Argens.

Dans le cadre du marché de traitement des biodéchets, attribué par le SMIDDEV à VALEOR le 1<sup>er</sup> septembre 2022, la totalité des biodéchets collectée sur le territoire peut être valorisée sur le site de La Gagère à Cabasse.

**Evolution du coût de traitement des emballages, verres, papiers et biodéchets**

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Montant en Euros TTC	1 533 031	1 595 605	1 737 654	2 256 393	2 318 763	+3%
En € TTC par habitant	13	14	15	18,5	19	+3%

*La hausse du coût du traitement des déchets issus de la collecte sélective est liée à l'actualisation des prix et à la hausse des tonnages collectés et triés entre 2021 et 2022 : +1.7%.*



## Traitement et valorisation des encombrants et DAE (Déchets d'Activités Économiques)

### Coût du traitement des DAE et encombrants :

**2022 : 2 368 480€ TTC soit 19,60€ TTC par habitant** (taux de TVA à 5.5% à partir de 2021, 10% les années précédentes)

2021 : 2 507 477€ TTC soit 20,72€ TTC par habitant

2020 : 2 521 292€ TTC soit 21,46€ TTC par habitant (hors inondations)

2019 : 2 314 239€ TTC soit 19,95€ TTC par habitant (17,41€ TTC par habitant hors inondations)

2018 : 1 918 771€ TTC soit 16,50€ TTC par habitant

**La baisse du coût de traitement en 2022 par rapport à 2021 (-5.5%) est liée à la diminution des quantités d'encombrants traités (-8%), modérée par l'actualisation des prix du marché.**



## Traitement des déchets issus des déchèteries



Evolution du cout des traitement des déchets des décheteries

Nature des déchets	Titulaire du marché	Coûts 2018	Coûts 2019	Coûts 2020	Coûts 2021	Coûts 2022	Evolution 2021-2022
DDM (déchets dangereux)	SOFOVAR	136 335,00 €	199 262,00 €	176 770 €	191 775,00 €	158 841,00 €	-17%
Bois	Mat'Ild	145 538,00 €	158 134,00 €	157 172 €	156 854,00 €	179 056,00 €	+14%
Gravats	SOFOVAR	181 277,00 €	171 515,00 €	193 678 €	186 062,00 €	330 853,00 €	+78%
Déchets verts	ATE	700 088,00 €	944 960,00 €	864 422 €	705 274,00 €	627 693,00 €	-11%
Cartons	VALEOR	19 409,00 €	20 343,00 €	26 991 €	51 294,00 €	60 218,00 €	+17%
Palmiers	SOFOVAR	10 653,00 €	111 626,00 €	78 877 €	59 257,00 €	74 113,00 €	+25%
<b>TOTAL</b>		<b>1 289 177,00 €</b>	<b>1 805 840,00 €</b>	<b>1 499 455 €</b>	<b>1 350 516,00 €</b>	<b>1 431 774,00 €</b>	<b>+6%</b>

**Pour rappel : Le traitement des : textiles, DEEE, lampes, piles, DDS des particuliers, métaux, pneus et du mobilier est gratuit car pris en charge par des éco-organismes.**

Le coût de traitement des déchets des déchèteries a augmenté de 6% par rapport à 2021.

Cette augmentation s'explique principalement par les facteurs suivants :

- > **L'augmentation des tonnages traités** de certains déchets : gravats, cartons, palmiers ;
- > **L'augmentation des coûts unitaires de traitement**, notamment pour le nouveau marché de tri-valorisation (démarrage en janvier 2022) des déchets des déchèteries (bois, gravats, palmiers).
- > **L'actualisation des prix** en lien avec l'augmentation des coûts des matières premières, du carburant et de l'énergie.

Coût du traitement des déchets issus des déchèteries (collectés en PAP et en déchèteries) :

**2022 : 1 431 774 € TTC soit 11,83 € TTC par habitant**

2021 : 1 352 510 € TTC soit 11,17 € TTC par habitant (TVA à 5.5% en 2021, 10% les années précédentes)

2020 : 1 499 455 € TTC soit 12,76 € TTC par habitant

2019 : 1 605 840 € TTC soit 13,8 € TTC par habitant

2018 : 1 289 177 € TTC soit 11 € TTC par habitant



## MISE A DISPOSITION ET MAINTENANCE DES CONTENANTS DE TRI ET DE COLLECTES SÉLECTIVES

Dans le cadre de sa compétence « traitement et valorisation des déchets ménagers », le SMIDDEV acquiert et met à la disposition des collectivités membres les contenants de collectes sélectives selon leurs besoins exprimés annuellement. Ces équipements doivent permettre d'améliorer les objectifs de collectes sélectives et de valorisation des déchets.

Les collectivités doivent prendre en charge la mise en place, la maintenance, la propreté et l'assurance des bacs, colonnes et autres contenants mis à disposition.

En 2022, 1 224 contenants ont été mis à disposition selon la répartition par type présentée ci-dessous :

<b>NOMBRE DE CONTENANTS DE TRI MIS A DISPOSITION DES COLLECTIVITES MEMBRES DU SMIDDEV DE 2018 A 2022</b>						
	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
<i>Bacs roulants Emballages-Multimat</i>	670	590	1 115	635	556	3 566
<i>Bacs roulants papiers</i>	-	30	25	-	-	55
<i>Colonnes Emballages-Multi</i>	17	10	17	35	32	111
<i>Colonnes papier</i>	17	10	28	22	25	102
<i>Colonnes verre</i>	30	22	33	30	26	141
<i>Colonnes cartons</i>	-	-	-	-	43	43
<i>Composteurs</i>	-	360	180	238	540	1 318
<i>Armoires pour DDS (toxiques)</i>	1	1	-	-	2	4
<i>Containers maritimes pour DEEE</i>	-	-	-	1	-	1
<b>TOTAL</b>	735	1 023	1 398	961	1 224	5 341



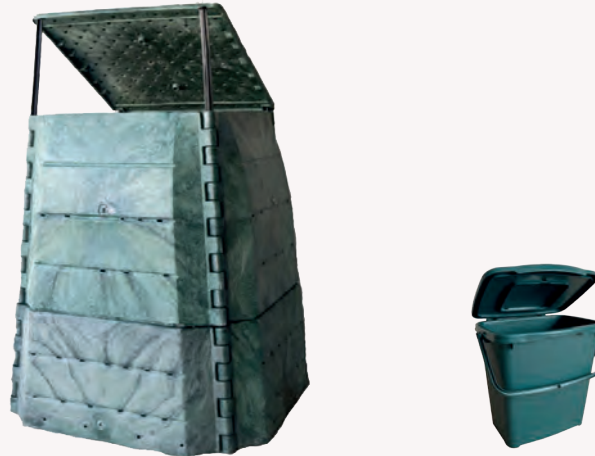


L'acquisition des composteurs fait partie des actions de prévention soutenues financièrement par la Région Sud et l'ADEME.

540 ont été distribués en 2022 à prix réduit aux usagers : 10€ par composteur individuel et 20€ par composteur collectif.

Le montant total de la recette de ces opérations de prévention s'élève à 5 300 € .

D'autre part, 270 bioseaux acquis par le SMIDDEV ont également été distribués en contrepartie de la somme de 3€ dans le cadre de ces opérations en 2022.



Le principal poste de dépenses pour l'acquisition des contenants correspond aux colonnes aériennes d'apport volontaire de 4 m<sup>3</sup> (Point d'Apport Volontaire) pour la collecte des emballages, des papiers, du verre et des cartons bruns.

En 2022, les collectivités membres ont organisé la collecte des cartons bruns en colonnes, en plus de celles en déchèteries et en porte à porte, sur les communes de Roquebrune, Fréjus et Bagnols en Forêt (la CCPF n'a pas souhaité la mise à disposition des contenants à Bagnols-en-Forêt).

<b>COÛT TTC DES CONTENANTS DE TRI MIS A DISPOSITION DES COLLECTIVITES MEMBRES DU SMIDDEV DE 2018 A 2022</b>						
	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Bacs roulants Emballages-Multimat	39 104 €	36 056 €	77 076 €	44 000 €	48 133 €	244 369 €
Bacs roulants papiers	- €	864 €	720 €	- €	- €	1 584 €
Colonnes aériennes 4m3	110 891 €	59 133 €	114 135 €	123 709 €	183 227 €	591 095 €
Composteurs	- €	13 300 €	6 890 €	9 481 €	25 145 €	54 816 €
Armoires pour DDS	6 395 €	5 482 €	- €	- €	12 649 €	24 526 €
Containers maritimes pour DEEE	- €	- €	- €	4 080 €	- €	4 080 €
<b>TOTAL</b>	<b>156 390 €</b>	<b>114 835 €</b>	<b>198 821 €</b>	<b>181 270 €</b>	<b>269 154 €</b>	<b>920 470 €</b>



Jusqu'en septembre 2022, le SMIDDEV prenait en charge la maintenance des bacs roulants d'Estérel Côte d'Azur Agglomération dans le cadre d'un marché public de service à bons de commandes.

Cette maintenance (réparations liées à des roues manquantes, des couvercles ou cuves cassés...) a été intégrée au marché de fourniture de contenants d'Estérel Côte d'Azur Agglomération à partir d'octobre 2022.

La CCPF réalise la maintenance de l'ensemble de son parc de contenants.

<b>BILAN MAINTENANCE DES BAGS</b>						
	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Nombre d'intervention de maintenance	239	302	354	528	329	-38%
Dépenses TTC en Euros	20931	26559	31133	44535	27751	





## 3.2 RECETTES



### **Les recettes du SMIDDEV issues du tri des déchets ont trois origines :**

- Les soutiens au tri reçus des éco-organismes
- Les recettes issues de la vente des produits recyclables
- Les subventions (Région PACA, ADEME)

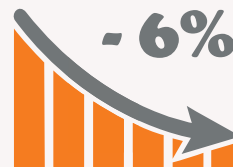


## RECETTES ISSUES DES ÉCO-ORGANISMES



Recettes Eco-organismes 2022			
Eco-Organisme	2021	2022	Evolution 2021/2022
ADELPHE (Emballages)	1 206 000 €	1 134 000 €*	-6%
CITEO (Papiers)	175 800 €	142 200 €*	-19%
OCAD3E (DEEE)	84 300 €	85 500 €	+1%
ECODDS (DDS)	8 100 €	8 900 €	+10%
ECO MOBILIER	194 900 €	197 300 €	+1%
<b>TOTAL</b>	<b>1 669 100 €</b>	<b>1 567 900 €</b>	<b>-6%</b>

Variation 2021-2022 :



\*La totalité des soutiens 2022 n'a pas encore été versée par l'éco-organisme.

Les soutiens 2022 sont plus faibles qu'en 2021 pour les papiers et les emballages. L'écart sera toutefois à reconsidérer car le calcul des soldes des versements des 2 éco-organismes concernés ne sera finalisé que courant 2023.

Le calcul des soutiens financiers des éco-organismes est basé essentiellement sur les tonnages recyclés ou récupérés en déchèteries des matériaux concernés.



## RECETTES ISSUES DE LA VENTE DES MATIÈRES RECYCLABLES (COLLECTES SÉLECTIVES)



SMIDDEV					
Recettes Repreneurs 2022					
REPRENEURS	Matières	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Arcelor Mittal	Acier	17 709 €	32 285 €	42 320 €	+31%
AFFIMET - PYRAL	Alu	5 010 €	8 212 €	12 013 €	+46%
O-I France SAS	Verre	77 718 €	86 951 €	116 878 €	+34%
Revipac/SAICA-LUCART	Cartons, Cartonnettes, papier, Briques alimentaires	81 668 €	308 483 €	321 106 €	+4%
Valorplast	Plastiques	88 892 €	170 333 €	438 397 €	+157%
VALEOR	Papiers graphiques et gros de magasins	26 722 €	316 650 €	253 633 €	-20%
SOFOVAR	Papiers graphiques	4 584 €	35 932 €	69 299 €	+93%
SOFOVAR	Ferrailles	56 335 €	94 366 €	71 901 €	-24%
SOFOVAR	Batteries	4 242 €	5 941 €	9 219 €	+55%
<b>TOTAL</b>		362 880 €	1 059 153 €	1 241 235 €	+17%

Le calcul des recettes de la vente de ces produits triés aux repreneurs-recycleurs est basé sur les cours internationaux des matières et sur les tonnages livrés des matériaux concernés.

En 2022, les recettes ont augmenté de 17%. La reprise des cours des matériaux (carton, papier, métaux, plastique, verre) et l'augmentation des tonnages collectés ont permis l'augmentation des recettes issues de la vente des produits.





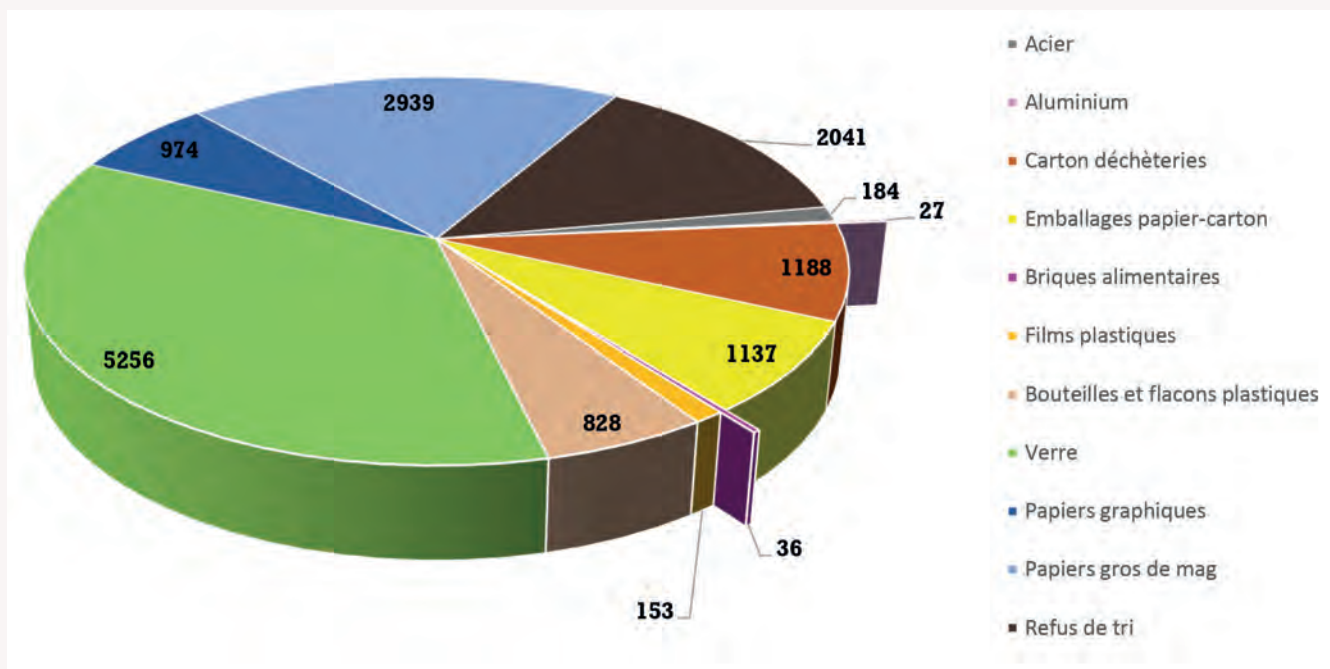
A noter :

En 2022, le SMIDDEV a reversé 5 250 € à l'association la Ligue contre le cancer (1€ par tonne collectée et recyclée).

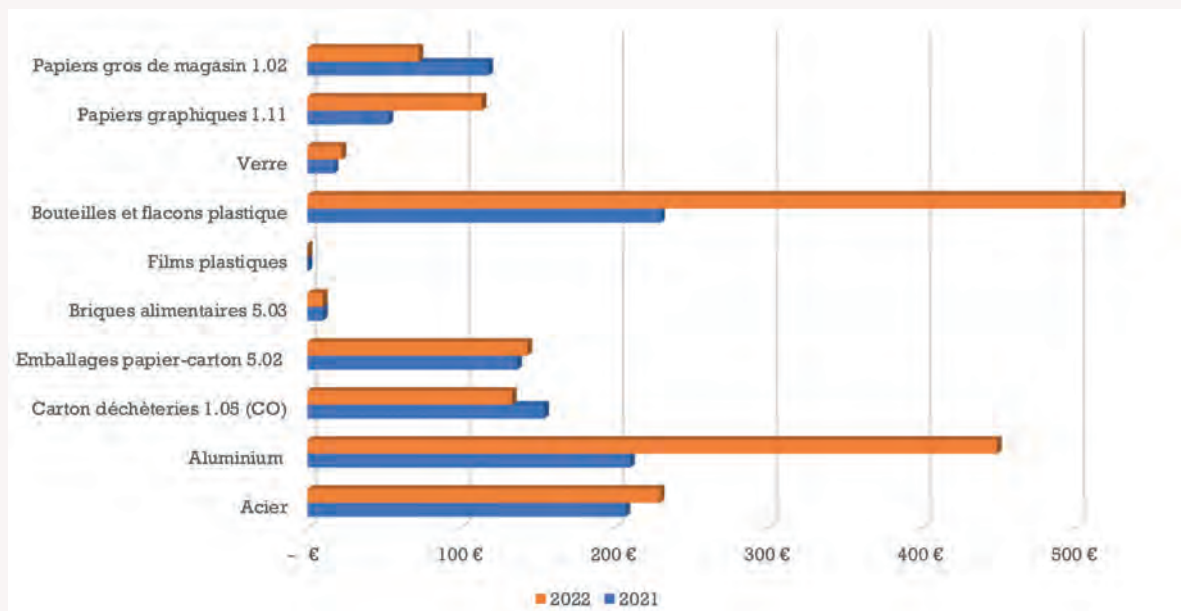
En 2015, une convention a été signée avec le Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer du Var (délibération du comité syndical du 2 juillet 2015).



## Part des matériaux récupérés dans la collecte sélective 2022 (en tonnes)



## Évolution de la valeur moyenne de reprise par matériaux (en € par tonne)



## RECETTES ISSUES DES SUBVENTIONS

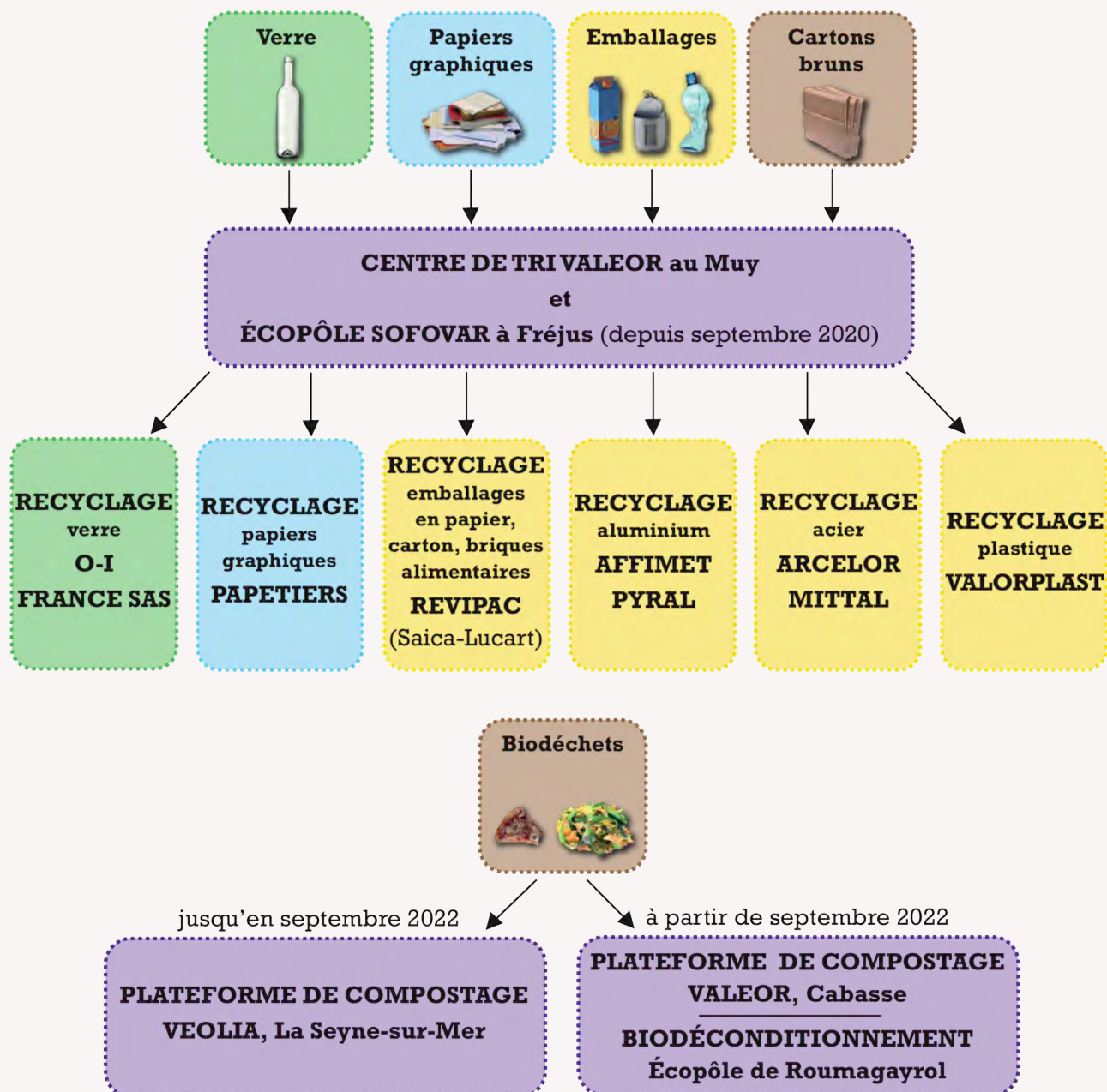
En 2021, le SMIDDEV a répondu à deux appels à projets de la Région et de l'ADEME sur la généralisation du tri à la source et la valorisation des biodéchets pour lesquels il a été retenu.

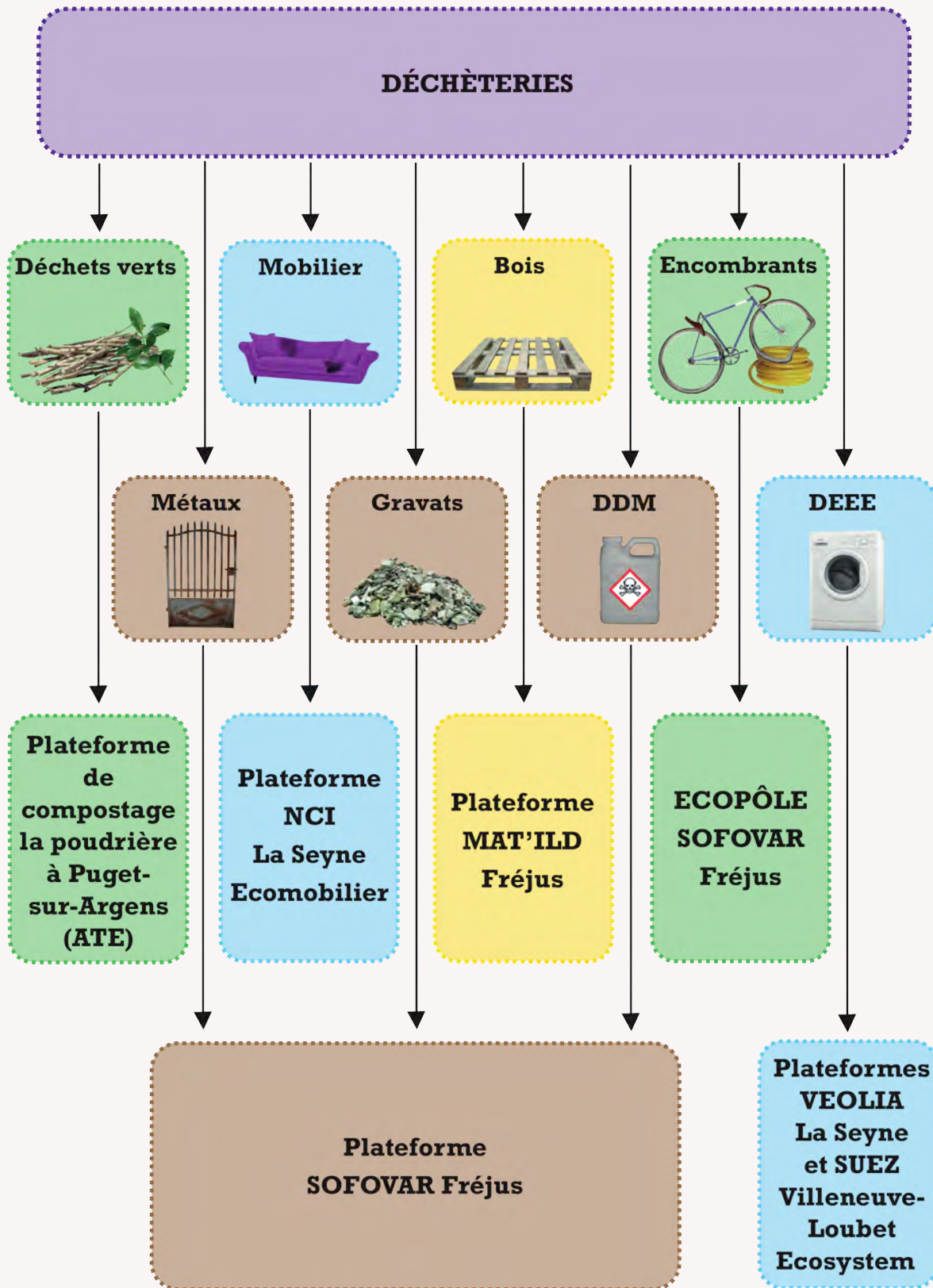
Il bénéficie ainsi, jusqu'en 2024, de soutiens financiers à hauteur de 70% du montant total des dépenses pour ses actions relatives aux biodéchets (études pour la réalisation d'une unité de traitement des biodéchets, acquisition de composteurs, communication et sensibilisation sur le tri et la prévention des biodéchets).

En 2022, le SMIDDEV a perçu un premier acompte de 16 560€ de la Région pour l'opération d'acquisition de composteurs, communication et sensibilisation sur le tri et la prévention des biodéchets.



# CIRCUIT DE REPRISE ET VENTE DES PRODUITS ISSUS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES







**AR Prefecture**

083-258300581-20230616-DELIB2023\_772-DE  
Reçu le 21/06/2023

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le



ID : 083-200035319-20231010-C\_20230928\_150B-DE



# 4.

# GLOSSAIRE



## GLOSSAIRE

- **APPORT VOLONTAIRE**: Mode de collecte sélective consistant à apporter les déchets triés dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (verre, papier, textiles, ...) en vue de leur recyclage.
- **COLLECTE SÉLECTIVE** : Déchets d'emballages, de papiers et de verre.
- **CSR** : Combustible Solide de Récupération, matériaux non recyclables principalement composés de déchets combustibles destinés à être brûlés dans des chaudières ou des fours adaptés.
- **DAE** : Déchets d'Activités Economiques, déchets qui ne sont pas des déchets ménagers. Sont notamment concernés les gisements des entreprises industrielles et du B.T.P.
- **DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.
- **DDM/DDS** : Déchets Dangereux des Ménages / Déchets Diffus Spécifiques, déchets qui ne peuvent pas être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants sans créer de risque pour les personnes ou pour l'environnement.
- **DÉCHETS ULTIMES** : Déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux.
- **DEEE** : Déchets d'équipements électriques et électroniques.
- **ENCOMBRANTS OU MONSTRES** : Déchets des ménages particulièrement lourds et volumineux.
- **ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- **ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux procédant au stockage des déchets dans le respect de l'environnement. Elle accueille les déchets dits ultimes.
- **OMR** : Ordures ménagères résiduelles, déchets résiduels après tri issus de l'activité quotidienne des ménages.



- > **PAP** : Porte à porte, le mode de collecte dit en porte à porte consiste au ramassage à domicile des déchets.
- > **PAV** : Point d'Apport Volontaire, espace de regroupement de contenants de tri collectifs (bacs ou colonnes).
- > **PLPDMA** : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- > **PREVENTION DES DECHETS** : La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits. La prévention des déchets est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières épuisables ; limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits qui génèrent ces déchets; diminuer le coût de la gestion des déchets pour la collectivité.
- > **REFUS DE TRI** ou indésirables : Désigne des erreurs constatées dans un contenant de tri.
- > **SMIDDEV** : Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var.
- > **TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes.
- > **UVE** : Unité de Valorisation Energétique, unités d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.
- > **VALORISATION** : Action qui consiste dans le recyclage ou toute autre action visant à obtenir des matériaux réutilisables ou de l'énergie à partir des déchets.
- > **VALORISATION MATIÈRE** : Action qui consiste dans le recyclage de la matière qui compose les déchets. Par exemples, la régénération des huiles usagées, le recyclage des papiers et des matériaux d'emballages.



**AR Prefecture**

083-258300581-20230616-DELIB2023\_772-DE  
Reçu le 21/06/2023

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le



ID : 083-200035319-20231010-C\_20230928\_150B-DE

AR Prefecture

083-258300581-20230616-DELIB2023\_772-DE  
Reçu le 21/06/2023

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le



ID : 083-200035319-20231010-C\_20230928\_150B-DE

